

2015

LES CHAMPS DE MARS

Revue de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire

Numéro 28

Dossier

Les armées africaines et le pouvoir politique au Sud du Sahara

Dirigé par
Axel AUGÉ
Amandine GNANGUËNON

Les Champs de Mars

Directeur de la publication : Frédéric Charillon

Rédacteur en chef : Thierry Balzacq

Coordination: Caroline Verstappen

Édition: Olivia Ronsain

Webmestre: Nicolas Segall

Comité éditorial:

Peter J. Burgess, Peace Research Institute Oslo (PRIO)

Sylvie Clément, Gendarmerie Nationale

Pierre Grosser, Sciences Po Paris

Xavier Guillaume, Université d'Edimbourg

Jean-Vincent Holeindre, Université Panthéon-Assas

Sébastien Jakubowski, Espé Lille Nord de France

Christian Olsson, Université Libre de Bruxelles

Delphine Placidi-Frot, Université de Paris Sud

Pauline Schnapper, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3

Silvia Serrano, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand

Oliver Jütersonke, Institut des hautes études internationales et de développement (IHEID),
Genève

Les Champs de Mars

Institut de recherche stratégique de l'École militaire

1, place Joffre

75700 PARIS SP07



LES ARMÉES AFRICAINES ET LE POUVOIR POLITIQUE AU SUD DU SAHARA

Dirigé par
Axel AUGÉ et Amandine GNANGUËNON

Pour citer cette étude

Augé A., Gnanguénon A. (dir.), octobre 2015, « Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara », *Les Champs de Mars* n°28.

Dépôt légal

ISSN : 2427-3244

ISBN : 978-2-11-151001-2

➤ PRESENTATION DE L'IRSEM

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) a pour mission de promouvoir la recherche sur les questions de défense et d'encourager une nouvelle génération de chercheurs. L'ensemble de ses productions et de ses activités peut être suivi sur son site :

@ www.defense.gouv.fr/irsem

 <http://tinyurl.com/ke3p817>

 @IRSEM1

 <http://tinyurl.com/nr8qkz8>

AVERTISSEMENT

*Les opinions exprimées dans la revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Elles ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère de la Défense.*

➤ **DERNIERS NUMEROS DU CHAMPS DE MARS**

- 27- La pratique des sciences sociales en milieu militaire : une opération spéciale ?
Christophe LAFAYE, Alicia PAYA Y PASTOR et Mathias THURA (coordination)
- 26- Religieux et recherche stratégique
Philippe PORTIER et Frédéric RAMEL (dir.)
- 25- La dissuasion
Jean-Christophe ROMER et Thierry WIDEMANN (dir.)
- 24- Défis contemporains de l'action stratégique
IRSEM (coll.)
- 23- La place et le rôle des armées dans le monde arabe contemporain
Flavien BOURRAT (dir.)
- 22- Rationalités des terrorismes
Windy MARTY, Frédéric RAMEL (dir.)
- 21- Les civils dans les conflits armés
Bénédicte TRATNJEK (dir.)

➤ **SOMMAIRE**

Introduction au thème : de l'institutionnalisation de l'armée dans l'appareil d'État	7
Axel AUGÉ et Amandine GNANGUËNON	
Le coup d'État de décembre 2008 et la transition controversée en Guinée	18
Dominique BANGOURA	
La démilitarisation paradoxale du pouvoir politique au Burkina Faso	34
Léon SAMPANA	
D'une armée prédatrice à une force au service de l'ONU : l'exemple de la Sierra Leone	50
Aline LEBOEUF	
Les institutions militaires sud-africaines et zairo-congolaises face aux processus démocratiques : éléments d'analyse politique et stratégique.....	57
Mathias Eric OWONA NGUINI	
Varia : Le rôle politique de l'armée dans les pays d'Afrique lusophone	67
Neia FERNANDES MONTEIRO	
Post-face : du lien entre État, armée et société	77
Mathurin HOUNGNIKPO	
Annexes	82
Biographie des auteurs.....	89

INTRODUCTION AU THEME : DE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ARMEE DANS L'APPAREIL D'ETAT

Axel AUGÉ, Amandine GNANGUËNON

Bien que le nombre de coups d'État et de conflits violents soit plus élevé en Afrique subsaharienne¹ que dans les autres parties du monde, la tendance est tout de même à la diminution². Vingt ans après les premières tentatives de démocratisation (Huntington, 1993), le continent africain reste en proie à l'activisme prétorien des militaires, sous la forme du militarisme. Reprise des études de Michel L. Martin, cette notion désigne l'ingérence des militaires dans le pouvoir politique sous la forme du coup d'État comme manifestation la plus achevée. La longue série de coups d'État³ survenus dans la majorité des pays africains permet de témoigner du fait que la participation des « gens d'armes »⁴ dans la vie politique n'est pas un phénomène nouveau.

Depuis les années 1960, des régimes ont été renversés par la force, parfois de manière répétée, dans douze pays sur les seize que compte l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Liberia, Mali, Mauritanie⁵, Niger, Nigeria, Togo). Seul le Sénégal, pays qui n'a jamais connu de coup d'État, fait aujourd'hui figure d'exception dans la région.

Les événements politiques survenus ces dernières années en Afrique de l'Ouest donnent une illustration particulièrement intéressante de la complexité du lien entre le pouvoir politique et l'armée. En Guinée en 2008, le capitaine Moussa Dadis Camara s'empare du pouvoir suite au décès du président Lansana Conté. Au Niger en 2010, le président Mamadou Tandja, démocratiquement élu en 1999, est renversé par une junte militaire. Au Mali en 2012, le capitaine Amadou Haya Sanogo renverse le régime du président Amadou Toumani Touré. Au Burkina Faso en 2014, le lieutenant-colonel Isaac Zida s'impose comme un acteur central dans la mise en place d'un régime de transition suite au renversement du président Blaise Compaoré. En 2015, ce pays connaît un coup d'État éphémère du général Gilbert Diendéré, contraint à restituer le pouvoir aux autorités de la transition.

Ces exemples montrent combien les interactions entre les milieux militaires et politiques sont variées étant donné la diversité des formes d'ingérence politique des gens d'armes. Ils reflètent en outre l'historicité de la trajectoire du pouvoir politique en Afrique de l'Ouest, et plus largement au sud du Sahara. Si l'issue des crises politiques est révélatrice de toute leur singularité, elle met aussi en lumière un certain nombre de points communs. Citons à partir

1 Nous remercions Marc Fontrier, Catherine Guicherd, Yasmine Sbaia et François Guiziou pour leurs commentaires et la relecture des versions antérieures de ce texte.

2 La part de l'Afrique subsaharienne dans les conflits violents dans le monde est passée de 55 % à 24 % entre 2002 et 2011, selon le rapport de Védrine H., et coll., décembre 2013, « Un partenariat pour l'avenir 15 propositions pour une nouvelle dynamique entre l'Afrique et la France », *Rapport au ministère de l'Économie et des Finances*, 170 pages. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, de 1955 à 2004, « les États de cette région ont connu 44 coups d'État militaires menés à terme ; 43 tentatives de coups d'État, mais souvent sanglants ; 82 complots militaires connus et 7 guerres civiles ». Voir McGowan, P., October 2005, « Coups and conflict in West Africa, 1955-2004 », *Armed forces and society*, vol.32, October 2005, p.5.

3 Voir l'annexe de ce dossier consacrée aux coups d'État.

4 Le vocable « gens d'armes » employé dans ce texte est repris du langage populaire des villes d'Afrique subsaharienne pour désigner les militaires en uniforme, même s'il est utilisé pour qualifier les policiers ou les gendarmes. Dans ce texte, il désigne les militaires de l'armée de terre. On retrouve en Afrique de l'Ouest notamment une appellation voisine, celle de « corps habillés » qui désigne tous les hommes en uniforme, allant du douanier, au policier, du gendarme au soldat, bref rassemblant les professionnels de l'ordre. Voir aussi le numéro thématique de la revue *Politique Africaine*, sous la direction de Debos, M. et Glasman, J., « Politique des corps habillés. États, pouvoirs et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique Africaine*, 2012/4, n° 128, pp. 5-23.

5 Même si elle n'est plus membre depuis 2000 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous intégrons la Mauritanie dans l'Afrique de l'Ouest.

de l'étude des cas guinéen, malien et burkinabè : l'absence de référence à la Constitution comme cadre légal de la transition, l'insubordination au pouvoir politique au nom de revendications corporatives⁶, la volonté d'imposer une transition militaro-civile, voire une alternance, à la place d'une classe dirigeante jugée partielle.

Au-delà du coup d'État conduisant au renversement d'un pouvoir civil ou militaire, la conservation du pouvoir par l'armée dépend de différents facteurs : les motivations personnelles du détenteur du pouvoir, les divisions au sein de l'armée – souvent liées aux revendications de la troupe ou au poids de la garde présidentielle, la capacité de l'armée à bénéficier de l'appui de la société civile et des partis de l'opposition, et la capacité de la Communauté internationale à faire pression pour un retour à l'ordre constitutionnel.

Dans un contexte où le pouvoir politique peine souvent à incarner un idéal d'État, défini comme une organisation politique capable de répondre aux besoins des populations (sécurité, redistribution des richesses et justice), l'ingérence des militaires n'est-elle pas une manière de participer à la formation d'un appareil d'État plus démocratique ?

METHODES D'ANALYSE DE L'INGERENCE DES MILITAIRES DANS L'APPAREIL ETATIQUE

Le choix méthodologique retenu dans ce numéro s'inscrit dans la continuité des études conduites par Samuel Huntington à la fin des années 1960 sur le thème de l'ordre politique et du changement social (Huntington, 1968). Il revient sur les formes que peut prendre la participation politique des militaires à travers les coups d'État. Il pose en outre la question de savoir si l'intervention des armées dans le champ politique ne peut pas être considérée comme un catalyseur dans la transformation du pouvoir politique par le recours à la force.

Cette approche s'oppose aux interprétations essentialistes qui font de l'ingérence politique des militaires un phénomène naturel en Afrique subsaharienne, vecteur de dysfonctionnement, de pathologie institutionnelle et suivant des logiques déterministes. Il est en effet nécessaire de dépasser les idées préconçues selon lesquelles le pouvoir politique est un éternel objet de convoitise de l'armée et d'une Afrique condamnée à la répétition des putschs militaires. La perception de l'armée comme colonne vertébrale de l'État confirme qu'un processus d'institutionnalisation de l'appareil militaire est à l'œuvre, comme l'indiquent les études de cas rassemblées dans ce volume.

Si des recherches minutieuses en sociologie et en sciences politiques alimentent depuis une trentaine d'années une abondante littérature sur ce thème, le présent dossier sur les armées africaines et le pouvoir en Afrique de l'Ouest participe de cet élan. Il s'intéresse d'un point de vue sociologique et de politique comparée au rapport du militaire avec le pouvoir issu des transitions des années 1990. Il met l'accent sur le fait que l'action des militaires exprime des rationalités⁷ socioculturelles et politiques. La perméabilité de l'armée aux problèmes sociaux et politiques en fait une institution à la recherche de ses propres intérêts.

⁶ Elle se traduit par la contestation de leur condition sociale et professionnelle. Cette hypothèse fait de l'action militaire conduite contre le pouvoir politique civil un instrument de revendication corporative. Martin M.-L., 1990, *Le soldat africain et le politique*, Toulouse, Presse de l'Institut d'études politiques de Toulouse, et Martin M.-L., 1993, « Armées et politique : cycle de vie du militarisme en Afrique noire francophone » in Bach, D. et Kirk-Greene, A., sous la dir., *État et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica. De 2003 à 2015, plusieurs pays ouest-africains connaissent des coups d'État déclenchés par des mutineries à l'image de la Côte d'Ivoire en 2002, du soulèvement des soldats du Camp Alpha Yaya Diallo à Conakry en Guinée en 2008 ; de la Mauritanie en 2010 ou encore du Mali en 2012 et du Burkina en 2015.

⁷ La notion de « rationalité » est reprise du travail sociologique de Max Weber et désigne une action mobilisant des ressources et orientée vers un but. Dans cette optique, l'acteur militaire agit de sorte que ses actions génèrent des gains de nature symbolique (amélioration de sa condition sociale), politique (un exécutif en faveur de l'institution

Partant de ce constat, Céline Thiriot avertit qu'en Afrique subsaharienne, « l'armée ne saurait être assimilée uniquement à un élément réactionnel aux crises sociales. Il faut voir comment les mécanismes internes d'organisation et les rapports sociaux au niveau de l'armée traduisent et réfractent les crises sociales » (Thiriot, 2008 : 15-34). Pour Bengt Abrahamsson et Amos Perlmutter, le corporatisme des armées professionnelles est un élément fort de l'intervention plus ou moins directe des militaires en politique (Abrahamsson, 1972 ; Perlmutter, 1997). Bien au-delà du contrôle objectif prôné par Samuel Huntington, les militaires interviennent dans le domaine politique dans le but de protéger les intérêts de leur profession, se considérant du reste comme légitimes pour influencer les processus de décision politique susceptibles d'affecter leurs missions, leur image et leur condition sociale. L'intrusion politique des militaires en Guinée le 23 décembre 2008 autour du capitaine Moussa Dadis Camara fut présentée dès les premières heures du putsch comme une action de protestation contre la gouvernance du pays, avant que la nouvelle junte militaire au pouvoir ne s'enferme dans une pratique autoritaire du pouvoir politique qui entamera son discrédit face à la société civile guinéenne.

Pour rendre compte de la permanence du phénomène, il importe d'abord de revisiter les modèles classiques des rapports entre militaire et politique au sud du Sahara. La question de l'ingérence des militaires dans le champ politique n'est pas nouvelle pour les sciences sociales et la sociologie politique et met en valeur plusieurs modèles d'interprétation.

Le défaut d'institutionnalisation de l'État

Le premier modèle analyse le rôle des militaires contre le pouvoir sous l'angle politique. Il met l'accent sur le *défaut d'institutionnalisation* de l'État comme facteur gênant l'émergence de l'armée en tant que groupe professionnel autonome. Cette perspective s'inspire des études de Jeffrey Herbst ou Charles Tilly (Herbst, 2000 ; Tilly, 1985). Pour l'auteur de « *War Making and State Making* », l'activité guerrière, tout au moins en Occident, génère l'activité étatique : la guerre engendre l'État. Or, la corrélation de l'institutionnalisation de l'État avec celle de l'armée par l'activité guerrière — ne s'applique qu'imparfaitement à la construction étatique en Afrique subsaharienne. La plupart des États africains se sont constitués en dehors du giron institutionnel militaire, rarement liés à des luttes entre des armées nationales⁸. L'absence de l'armée est interprétée comme une conséquence du retrait d'un appareil d'État, peu légitime et faible, dans certaines parties du territoire, comme le démontre le cas du Mali.

En se repositionnant dans le champ du pouvoir politique, l'armée ne serait-elle pas devenue un facteur d'ordre social comme le démontre le cas du Burkina Faso ? Il devient dès lors indispensable de comprendre l'action des armées à partir de l'historicité et de la trajectoire des pouvoirs politiques africains. Cela permet ainsi de mieux appréhender les logiques fonctionnelles sous-jacentes à l'institution militaire ainsi que les dynamiques politiques, sociales et économiques de l'environnement dans lequel elle s'inscrit. L'armée, en tant que composante de l'appareil État, constitue un indicateur de la nature du pouvoir politique. Les interprétations associant l'ingérence politique des militaires à « (...) *l'absence de schémas organisés de contrôles institutionnels et de tradition enracinée de détachement militaire* » doivent être reformulées (Van Doorn, 1969 : 11). En effet, elles ne rendent qu'imparfaitement compte de la rationalité des gens d'armes, faisant écho à des enjeux de

militaire), économique (l'assurance du versement régulier des salaires) et sociale (amélioration de l'image sociale du militaire).

⁸ Excepté les quelques pays d'Afrique subsaharienne comme l'Angola, le Mozambique ou le Zimbabwe dont la souveraineté résulte de la lutte armée.

société et à des logiques professionnelles qui contribuent à brouiller les interprétations exclusivement politiques de leur comportement (Nordlinger, 1977).

La rationalité des gens d'armes

Le deuxième modèle revient sur la profession militaire. Il met en avant la question de l'émergence d'une profession militaire constituée et le poids des identités ethniques dans l'organisation militaire. Ce modèle est investi par les sociologues intéressés par la *res militaris* (Janowitz, 1971 ; Lang, 1965 ; Huntington, 1957 ; Cafoio, 1994 : 105-128). Il avance que la profession militaire est une profession en soi constituée de dynamiques professionnelles, traditionnellement associées au champ⁹, dans lequel s'inscrit le métier militaire : une expertise dans un domaine particulier, un sentiment d'appartenance à un corps professionnel organisé (*corporateness*), une formation, des tensions internes et des enjeux. L'étude de l'institutionnalisation des armées dans l'État africain permet d'intégrer les tensions propres à l'organisation. Citons par exemple le conflit de générations dans l'armée malienne ; l'antagonisme des forces de défense entre gendarmes et militaires ivoiriens sur fond de différenciations ethnoculturelles, ou plus généralement en Afrique subsaharienne la faiblesse du contrôle parlementaire sur certaines forces armées (Born, Gluri, Johnsson, 2003).

Le modèle de la profession militaire permet d'interpréter autrement la question de l'ingérence politique des militaires puisqu'il recherche dans les caractéristiques professionnelles de la troupe les causes de son insubordination. Ce faisant, il met en valeur un pan de la rationalité sociale et culturelle des gens d'armes. Dès lors, l'ingérence politique est appréhendée comme le résultat d'une intégration sociale introuvable liée à une condition socioprofessionnelle dévalorisée : les revenus sont faibles ; l'état des casernes est déplorable ; l'équipement est obsolète ; la profession est mal reconnue socialement et les soldats sont rejetés par les civils. Cette approche est intéressante en raison de l'accent mis sur la désespérance sociale du militaire au sud du Sahara. Les militaires interviennent donc lorsque le processus de décision politique risque d'influer sur leurs engagements et leur condition de vie.

Certaines pratiques d'intimidation et de racket permettent de comprendre « l'agitation des militaires » comme un processus d'assimilation de l'élite militaire au groupe (politique) restreint qui contrôle la distribution de la rente et le pays. Cette configuration du lien entre l'armée et le politique se retrouve encore dans des pays où une partie des hauts gradés de l'armée est plus assimilée à des bureaucrates en uniforme qu'à de véritables chefs militaires aptes à exercer une activité opérationnelle. Ce modèle montre en définitive que l'émergence d'une profession militaire en Afrique subsaharienne n'est pas aboutie. D'ailleurs, la majorité des projets de Réforme du système de sécurité (RSS) place au cœur de leur programme la professionnalisation – définie comme le renforcement des normes et des techniques professionnels des militaires.

La profession militaire peut aussi s'interpréter au travers du jeu des identités ethniques et tribales. Dans une institution militaire, miroir de la société, l'ingérence des militaires en politique traduit une fragmentation culturelle. L'armée n'échappe pas aux logiques culturelles du milieu dont elle dépend, diminuant ce faisant la cohésion professionnelle. Dès

⁹ Pierre Bourdieu définit la notion de champ comme un espace social structuré et hiérarchisé autour de positions et de postes détenus par les agents. Le champ se caractérise également par des enjeux et des intérêts irréductibles à ceux d'autres champs et constitue un espace où se jouent des rapports de forces visant à conserver des positions, subvertir l'état des rapports de forces ou au contraire transformer des positions dominées en positions dominantes. Voir Bourdieu P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Introduction de Frisch P., Lyon, Presses universitaires de Lyon.

lors, l'affaiblissement de l'identité professionnelle par les allégeances partisans du militaire rend l'institution ouverte aux identités sociales. « Cette perméabilité rend l'armée plus susceptible de donner prise aux problèmes sociaux ou politiques, qui trouvent un écho dans au moins une partie du corps militaire » (Thiriot, 2008 :18).

Le sentiment d'appartenance à un corps organisé lié à la profession militaire, posé comme principe de subordination dans la « sociologie militaire » de Samuel Huntington, est remis en cause par « des solidarités à échelles multiples aussi fortes que celles des sociétés africaines » (Thiriot, 2008 : 18). De plus, l'expertise militaire autour des compétences spécifiques dans le domaine du « management de la violence » selon l'expression d'Harold Lasswell n'est pas garantie, conduisant au diagnostic sévère de l'éditorialiste d'un hebdomadaire d'informations africaines : pourquoi [les armées africaines] sont-elles si nulles ? (Soudan, 2012)

Le défaut de capacité opérationnelle, critique souvent faite aux armées africaines, est directement lié à cette problématique du rapport entre l'armée et le pouvoir politique. La méfiance du pouvoir politique face à sa propre armée nationale a conduit à former, équiper et entraîner des gardes présidentielles ou républicaines, recrutées dans des groupes ethniques, jugés plus loyaux, alors que les armées nationales sont laissées à l'état d'abandon (Guicherd, 2013). Ces pratiques donnent lieu à des logiques de fragmentation de l'appareil militaire par le pouvoir politique à travers des formes d'ethnisation du secteur de la défense et la promotion des rapports de compétition tacite entre les différentes composantes militaires. C'est le cas notamment du Mali entre les bérêts rouges et leurs homologues les bérêts verts. Ces deux régiments entretiennent des conflits en raison de la disparité des moyens militaires. Des politiques de différenciation interne des forces militaires se retrouvent au Burkina Faso avec l'inégal équipement des forces militaires, associé à une disparité des moyens matériels, entre le régiment de sécurité présidentielle (RSP) et l'armée régulière burkinabè.

L'intervention des militaires dans le champ politique peut donc être appréhendée comme un processus d'inscription de l'armée dans les trajectoires historiques de l'État. L'institutionnalisation de l'armée relève d'un comportement rationnel - au sens wébérien - faisant de l'armée à la fois le *corps régulateur du politique* et un des acteurs de la *production de l'État* au sud du Sahara.

LE RECOURS A LA FORCE COMME MOYEN DE NEGOCIATION D'UN STATUT

Dans ce numéro, l'ingérence politique des militaires est étudiée comme une forme d'institutionnalisation, dans la durée, de l'armée dans l'appareil d'État. Certes, l'armée est une institution étatique, un outil de défense au service d'un pouvoir politique. Mais le terme d'institutionnalisation renvoie à une redéfinition de la place de l'armée dans l'espace politique au point de redessiner son positionnement au sein de l'appareil d'État en dehors du *leg colonial*.

Dans la plupart des anciennes colonies françaises ou britanniques, l'émergence de l'État et la création d'armées suivant un modèle occidental, sont le résultat d'une déconnexion entre l'activité militaire (et guerrière) et l'activité politique (Bangoura, 2000). En effet, les armées africaines, et particulièrement l'armée de terre, résultent du mimétisme institutionnel avec l'ancienne puissance coloniale. A l'opposé des thèses de la désinstitutionnalisation ou du déficit de légitimité politique du pouvoir (Herbst, 2000), le processus d'institutionnalisation

de la force armée dans l'État et la société s'apparente à un phénomène de « politisation du militaire et militarisation du politique » (Martin, 1976, 1989).

L'institutionnalisation désigne le processus social, allant de pair avec la dimension légale, par lequel l'armée, en tant que groupe professionnel, s'intègre dans l'appareil bureaucratique d'État. L'institutionnalisation renvoie à la transformation de la profession militaire en tant que communauté homogène dont les membres partagent une identité, des valeurs, des rôles et des intérêts (Bucher, Strauss, 1992 : 68). La relation entre le pouvoir politique et l'institution militaire engendre une forte dépendance entre les réponses apportées aux revendications socio-politiques de l'armée et la garantie d'une stabilité interne. La Sierra Leone est un exemple révélateur de la manière dont les gouvernements civils sont parvenus progressivement à réformer l'armée nationale et à la mettre à disposition des opérations de maintien de la paix.

La question de l'institutionnalisation de l'armée peut être abordée de deux manières. Tout d'abord, l'utilisation de la violence, prérogative exclusive de l'armée, est mise à profit par les militaires pour revendiquer ce qu'ils estiment être des droits légitimes liés aux risques et donc à la nature même de leur métier. Il s'agit donc, sous couvert de l'emploi de la force contre le pouvoir politique, de négocier un statut. En outre, si l'armée est supposée se distinguer des autres corps de l'État par sa neutralité et son professionnalisme, le fait qu'elle soit une composante à part entière de l'appareil d'État peut attiser des velléités politiques chez certains militaires. Alors qu'il se revendique représentant d'une institution, un individu peut s'en détacher pour promouvoir des intérêts non plus corporatistes mais personnels.

Entre ces deux dimensions, l'incapacité des dirigeants politiques à contrôler leur armée, pouvant s'apparenter à du laissez-faire, crée la suspicion constante que d'une position d'arbitre, l'armée se transforme en un acteur majeur du jeu politique. Il est d'ailleurs difficile de savoir si les transitions portées par des militaires conduiront à une alternance politique civile étant donné que de nombreux chefs d'États sont d'anciens militaires ou que nombre d'entre eux sont aussi, en tant que militaires à la retraite, des candidats aux élections.

Quand l'armée entre en opposition avec le pouvoir politique, son intervention peut être considérée comme « l'expression de la recherche d'une position de négociation permanente entre le militaire » et le corps politique (Gnanguénon, 2013). Par exemple, « les mutineries du ventre » (Niandou Souley, 2008 : 233-254) et les revendications de corporatisme traduisent davantage une procédure d'inscription d'un groupe professionnel dans l'État qu'une volonté de prendre le contrôle de l'appareil d'État par des militaires. En 2011 au Burkina Faso, les soldats de la garde présidentielle réclament le versement de leur prime de logement avant de réintégrer leur caserne après des discussions avec le gouvernement¹⁰. En 2014 en Côte d'Ivoire, les soldats qui manifestent violemment pour l'amélioration de leurs conditions de vie, de travail et le paiement de soldes impayées obtiennent gain de cause devant le gouvernement.

Dès lors, le coup d'État constitue un acte régulateur de la relation du militaire au corps politique. La question est donc moins celle de l'insubordination du militaire au politique que la manière dont l'armée cherche à tirer profit de sa relation privilégiée pour se positionner au sein de l'appareil étatique, faire pression sur les pouvoirs politiques et obtenir la satisfaction de ses revendications corporatistes. Le coup d'État, que nous limitons aux formes repérables de changement anticonstitutionnel, constitue une de ces modalités

¹⁰ Voir *infra*, et dans le tableau des coups d'État inséré en annexe, les éléments relatifs à l'évolution politique de ce pays au cours de l'année 2015.

d'action. Autrement dit, de par son statut, l'armée entretient avec le pouvoir une relation particulière qui en fait un acteur à la fois incontournable et influent de la vie politique.

Prise sous l'angle de l'institutionnalisation de la force, l'étude de l'activité prétorienne est indissociable des évolutions du pouvoir politique dans les pays étudiés. Tout en cherchant à inscrire leur action dans la durée, les militaires qui s'opposent au maintien d'un régime politique contesté contribuent à réguler le pouvoir politique. Ainsi, le capitaine Dadis Camara voit une opportunité de se positionner alors que le régime du président Conté dure depuis vingt-quatre ans, tandis qu'au Burkina Faso, le président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987 envisageait de faire sauter le verrou constitutionnel pour se représenter. Mais en 2014, la résistance citoyenne, portée par la société civile (le mouvement des femmes, celui des étudiants, et le mouvement le Balai citoyen), et une partie de l'armée restée fidèle au peuple, pousse le président Blaise Compaoré à la démission et à rejoindre la Côte d'Ivoire. Au mois de septembre 2015, après avoir été renversés par un coup d'État, le président civil Michel Kafando et son premier ministre le lieutenant-colonel Isaac Zida sont réinstallés au pouvoir grâce à la résistance citoyenne et au soutien de la frange loyaliste de l'armée pour poursuivre la conduite d'une transition politique encore fragile.

Même si la détention des armes permet aux militaires de s'imposer, le fait que les populations, les représentants de la société civile, voire les opposants politiques ne rejettent pas systématiquement leur ingérence dans la vie politique traduit une certaine adhésion. En effet, de nombreux chefs d'État instrumentalisent la légalité de leur pouvoir (modification de la Constitution, organisation de référendum) pour cacher leur défaut de légitimité (Mali, Guinée, Burkina Faso, etc.). La référence au « coup d'État démocratique » traduit donc une autre réalité, celle où le blocage des processus d'alternance par la classe politique confère aux forces armées une légitimité pour intervenir et mettre fin par le recours à la force à des pratiques néfastes pour l'exercice démocratique.

Toute la difficulté réside dans l'appréciation de l'authenticité du discours d'acteurs politiques ou militaires qui se revendiquent garants des institutions. Certes, ils agissent pour préserver l'intérêt national, mais également afin de répondre à des aspirations particulières ou corporatistes.

INTERET ET LIMITE DE LA TYPOLOGIE

À partir des travaux monographiques rassemblés, ce dossier étudie la manière dont certaines armées se positionnent au sein de l'appareil d'État. Il se concentre sur la question de l'institutionnalisation de l'armée dans le domaine politique, tout en mettant l'accent sur les rationalités sous-jacentes des militaires en ce qui concerne leur participation au pouvoir politique. Cette approche¹¹ permet de dresser une typologie des armées africaines.

Après une observation attentive de la scène militaire ouest africaine, il serait tentant de conclure que la relation du politique au militaire n'a connu que peu d'inflexions, allant du système militaire dual, à la démocratie militaire et aux putschs après les indépendances (Mehran, 2000 : 67-92). Pourtant, la décennie de 2000 à 2010 est caractérisée par une reconfiguration des relations entre les pouvoirs militaire et politique. Dans des pays comme le Sénégal, le Nigéria ou le Liberia, les armées se sont impliquées dans des opérations de maintien de la paix tandis que la Guinée-Bissau sombrait dans l'activité criminelle. L'outil typologique permet non seulement d'identifier les relations que les militaires nouent avec le

¹¹ Lire Debos M., et Glasman J., 2013, *op. cit.*

pouvoir politique (soumission, subordination, insubordination), mais également de déterminer le rôle des militaires dans la reproduction ou la rupture du pouvoir politique en place (soutien, contestation, neutralité). Si l'usage de la méthode typologique permet de rendre compte de situations différentes, il nécessite une clarification.

D'abord, la typologie offre un support synthétique plus qu'une grille d'interprétation exhaustive du lien entre l'armée et le pouvoir politique. Sur la base de variables sélectionnées arbitrairement, elle restitue la diversité des relations observées entre les milieux militaires et politiques. En effet, les progrès en la matière dans certains pays (Togo, Bénin, Ghana) contrastent avec la récurrence de crises politico-militaires qui en caractérisent d'autres (Guinée, Mauritanie, Burkina).

Ensuite, la typologie combine plusieurs variables pour construire des classifications non hiérarchiques. Il n'y a pas d'armée supérieure à une autre. Si tel était le cas, quel serait le modèle de référence et quels seraient les critères à retenir pour le démontrer ? Il existe bien des armées dont la nature des liens au pouvoir politique est différente et résulte d'une trajectoire et d'une temporalité particulières. En même temps, ce que la typologie gagne en généralisation est perdu en précisions descriptives. Les critères de classification ne sont pas exclusifs et posent la question de la présence d'un pays dans plusieurs catégories, étant donné qu'elle varie en fonction de la période étudiée et des critères utilisés.

Enfin, et il s'agit là d'une conséquence de la dimension précédente, l'indifférence de cette méthode à l'égard d'une logique hiérarchique permet d'échapper à la classification normative — sur fond d'eurocentrisme — des armées en deux camps, celles qui sont les bons représentants d'une relation armée-État, équilibrée et basée sur un contrôle civil fonctionnel, contre celles qui sont considérées comme les mauvais élèves du contrôle civil, concernées par les mutineries, l'insubordination, la criminalisation de la troupe, ou par la politisation d'une partie du corps des officiers.

En combinant plusieurs critères caractéristiques du rapport du militaire au pouvoir politique, il est possible de tenter de construire une typologie des armées au sud du Sahara qui montre la nature de leurs relations au corps politique comme (1) *l'activisme militaire* des armées manifesté par le coup d'État (2) *le type de rapport au pouvoir politique privilégié* : contestation, insubordination, soutien ; (3) *la nature du pouvoir politique* en lui-même comme déterminant du lien avec l'armée (autoritaire, semi-autoritaire). Dès lors, plusieurs types d'armées apparaissent en Afrique de l'Ouest :

- les armées stabilisatrices régionalement et contributrices aux opérations de maintien de la paix comme le Nigeria ou le Ghana ;
- les armées criminelles et contestataires du monopole étatique de la force légitime comme la Guinée Bissau ;
- les armées dites républicaines par la subordination au pouvoir dont elles assurent la protection comme au Sénégal, au Bénin et au Togo. Ces armées sont mises en concurrence avec des gardes prétoriennes mieux armées, mieux équipées et mieux rémunérées comme ce fut le cas au Burkina Faso jusqu'à la dissolution du RSP ;
- les armées familières des coups d'État et marquées par une relation d'insubordination au pouvoir politique comme en Guinée, au Niger et en Mauritanie.

Pour étudier cette problématique et comprendre de manière originale la variété des rationalités dans le comportement des armées à l'œuvre en Afrique de l'Ouest, les articles rassemblés dans ce volume abordent différents cas associés à des histoires nationales singulières.

La Guinée étudiée par Dominique Bangoura constitue un modèle type d'ingérence politique des militaires. L'armée est un acteur de premier plan dans une vie politique nationale durablement marquée par l'activisme prétorien sur fond de rationalité corporatiste. C'est dans cette perspective que se situe l'article de Léon Sampana. Le Burkina Faso constitue un modèle type où l'armée occupe une place centrale dans la vie politique nationale, sans accaparer la totalité des leviers du pouvoir politique. Telle est la démonstration de Léon Sampana qui étudie le rôle pacificateur des militaires, appartenant aux élites dirigeantes du pays, dans la crise que le Burkina Faso traverse en 2014.

Si les relations entre les militaires et les politiques décrites par Léon Sampana sont présentées comme déséquilibrées, aux sources de l'activisme politique des militaires, des modèles d'armées aux liens apaisés avec le pouvoir politique existent au sud du Sahara. Aline Lebœuf, en étudiant le cas de la Sierra-Léone, met en valeur l'articulation vertueuse de l'institution militaire avec le pouvoir politique en soulignant les transformations institutionnelles et organisationnelles de l'armée de ce pays. Elle montre qu'après la guerre, une nouvelle forme de contrôle civil a permis la création « d'une armée véritablement stabilisée, engagée dans les opérations militaires conduites dans le cadre de l'Organisation des Nations unies ou de l'Union africaine ». L'exemple de la Sierra Leone montre aussi que la condition socioprofessionnelle du militaire est au centre des relations tissées avec le pouvoir politique faisant de l'armée de ce pays une armée stabilisatrice au service des missions de paix au niveau du continent. Ce faisant, l'armée sierra-léonaise fait figure d'exception régionale à travers la stabilité qu'elle affiche et après avoir été au cœur de la période tourmentée que le pays a connue.

Au-delà de la zone géographique étudiée, ce numéro propose un texte de Mathias Éric Owona Nguini. L'auteur, dont l'analyse se situe dans une approche clairement comparative entre l'armée congolaise et l'armée sud-africaine, relie le degré d'avancement de la démocratie aux évolutions du phénomène prétorien. À partir des rapports tissés entre les armées sud-africaine et congolaise et le pouvoir politique, il montre qu'il existe une corrélation entre l'ouverture démocratique du pouvoir politique et l'ingérence des militaires dans le champ politique national.

Ce dossier est complété par un varia sous la forme d'une bibliographie commentée sur le thème des armées en Afrique subsaharienne. Les études sur les armées ouest-africaines sont souvent limitées aux pays anglophones et francophones, ce numéro a tenu à présenter une chronique bibliographique, réalisée par Neia Fernandes, des quelques études récentes rédigées, portant sur les pays lusophones en Afrique de l'Ouest.

Mathurin Houngnikpo complète le dossier par une post-face sur la place des institutions militaires et leurs modes d'actions dans le système politique au sud du Sahara.

Ce dossier contribue au débat sur la place de l'armée dans l'appareil d'État et revient sur la capacité des gens d'armes à apparaître comme des négociateurs sur les droits relatifs à leur statut et comme des acteurs de la régulation de l'espace politique. L'idée que le champ militaire africain reste morcelé par des actions de conquête du pouvoir politique sera reconsidérée à la lumière des types de rationalités étudiés. Il s'agit donc dans le présent volume de montrer que la diversité des modes de participation des militaires à la vie politique correspond à la diversité des voies d'institutionnalisation de l'armée dans les appareils d'État en Afrique de l'Ouest.

Axel Augé

Sociologue, Crec Saint Cyr- Université de Rennes 2

Amandine Gnanguênon

Politologue et directrice du projet Guerre et Politique à l'IMAF/EHESS- Paris

BIBLIOGRAPHIE

Abrahamsson B., 1972, *Military Professionalization and Political Power*, Beverly Hills (Calif.), Sage.

Bangoura D., 2000, *Les armées africaines, 1960-1990*, Paris, La Documentation française.

Born H., Fluri P. et Johnsson A., 2003, *Parliamentary oversight of the security sector*, Geneva, DCAF Handbook.

Frisch P., « Introduction », in Bourdieu P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Caforio G., 1994, « The military profession in Europe », *Current Sociology*, 42, 3.

Debos M., Glasman, J. (dir.), « Politique des corps habillés. États, pouvoirs et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique Africaine*, 2012/4, n° 128.

Gnanguênon A., *op. cit.* Fontrier M., « Des armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre*, 2005/2 n° 11.

Gnanguênon A., octobre-novembre 2013, « Les armées africaines : au-delà des difficultés opérationnelles, un enjeu politique », *Alternatives internationales*.

Guicherd C., 2013, « Renforcer les appareils sécuritaires en Afrique centrale : quelle réponse des partenaires », dans « Les défis stratégiques africains : la gestion de la conflictualité en Afrique centrale », *Études de l'IRSEM* n°25.

Herbst J., 2000, « *State and Power in Africa. Comparative lessons in Authority and Control* », Princeton, Princeton university Press.

Huntington S., 1957, *The soldier and the State. The theory and politics of civil-military relations*, Cambridge, Harvard University Press.

Huntington S., 1968, *Political Order in Changing Society*, New Haven, London Press.

Huntington S., 1993, *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press.

Janowitz M., 1971, *The professional soldier. A social and political portrait*. New York, Free Press.

Lang K., 1965, « Military organization in march », Chicago, Ed. Chicago Handbook.

- Martin M.-L., 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains : 1960-1972. Une tentative d'interprétation*, Canada, Ed. Naaman.
- Martin M.-L., 1989, *Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme en Afrique subsaharienne*, Toulouse, Presse de l'Institut d'études politiques de Toulouse.
- Martin M.-L., 1993, « Armées et politique : cycle de vie du militarisme en Afrique noire francophone » in Bach D., Kirk-Greene A. (dir.), *État et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica.
- McGowan P., octobre 2005, « Coups and conflict in West Africa, 1955-2004 », *Armed forces and society*, vol.32.
- Mehran K., 2000, « Military Professionalization and Civil-Military relations in Middle East », *Political Science Quarterly*, vol. 115, n°1.
- Niandou Souley A., 2008, « Mutineries militaires en période de démocratisation », dans Kimba I. (dir.), *Armée et politique au Niger*, Édition du Codesria.
- Nordlinger E., 1977, *Soldiers in Politics: Military Coups and Governments*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- Perlmutter A., 1997, *The Military and Politics in Modern Times*, New Haven (Conn.), Yale University Press.
- Soudan F., 2012, « Armées africaines : pourquoi sont-elles si nulles », *Jeune Afrique*, n°2709.
- Thiriot C., 2008, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile re-sectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol.15.
- Tilly C., « War Making and State Making as Organized Crime », in P. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol (dir.), *Bringing the State Back*, Cambridge University Press. Voir aussi Tilly, C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*. Paris, Aubier.
- Van Doorn J., 1969, « Political Change and the Control of the Military », in Van Doorn, J. (ed.), *Military profession and Military Regimes*, La Hague, Mouton.
- Védrine H., et coll., décembre 2013, « Un partenariat pour l'avenir 15 propositions pour une nouvelle dynamique entre l'Afrique et la France », *Rapport au ministère de l'Économie et des Finances*.

LE COUP D'ÉTAT DE DECEMBRE 2008 ET LA TRANSITION CONTROVERSEE EN GUINEE

Dominique BANGOURA

Résumé - Le coup d'État du capitaine Moussa Dadis Camara, le 23 décembre 2008, intervient quelques heures après le décès du chef de l'État, le général Lansana Conté. Il met définitivement un terme à toute succession telle que prévue par l'article 34 de la Constitution. Cette prise de pouvoir par la force répond à des calculs corporatistes et fait basculer le pays dans un régime d'exception, oscillant entre dictature et répression. Dans ces conditions, la transition promise par le chef de la junte n'aboutit pas. Aucune institution de transition, aucun processus électoral n'est possible. Le paroxysme de la violence politique est atteint dans la journée du 28 septembre 2009. Les forces de défense et de sécurité sont en effet envoyées pour commettre des crimes contre des militants et des citoyens désarmés, réunis pacifiquement au stade de Conakry pour revendiquer leurs droits et libertés. Peu après, avouant lui-même qu'il ne contrôle pas son armée, Moussa Dadis Camara échappe à une tentative d'assassinat de la part du commandant de sa garde rapprochée.

.....

INTRODUCTION

Le 22 décembre 2008, l'annonce du décès du président Lansana Conté sonne le glas d'un régime autoritaire ayant perduré vingt-quatre ans. Depuis plusieurs années, le chef de l'État souffrait de maladies chroniques graves et se soignait à l'étranger. Sa santé était considérée comme un secret d'État, un sujet tabou rarement abordé publiquement. À aucun moment, il n'avait parlé de sa succession et ne l'avait pas davantage préparée, même s'il caressait le vœu de voir son fils, le capitaine Ousmane Conté, prendre la relève. Les officiers de la vieille garde, un des piliers les plus solides de ce régime, ne semblaient cependant guère apprécier l'idée d'une succession par filiation. Le général qui n'avait jamais imaginé prendre sa retraite ou démissionner, a donc exercé jusqu'à sa mort, un pouvoir sans partage dont il avait verrouillé l'accès y compris aux non-membres du sérail. Depuis sa troisième élection contestée, le 21 décembre 2003, et plus encore depuis les grèves et manifestations en 2006 et 2007, le vieux président avait dû, après des répressions sanglantes faisant des centaines de morts et des milliers de blessés, céder à la pression de la rue et nommer un Premier ministre choisi par les syndicats et la société civile. Il avait néanmoins réussi à s'imposer et à limoger ce dernier en mai 2008. Si du fait de sa maladie, Lansana Conté ne contrôlait plus l'État, laissant les différents clans à la présidence et au gouvernement s'adonner à des luttes sans merci pour le pouvoir, il veillait plus que tout à son maintien à la tête de l'État. Il avait pour cela cédé aux revendications corporatistes des militaires, à l'issue de mutineries à répétition.

Le bilan politique, économique et social de Lansana Conté est globalement négatif de 1984 à 2008. La Guinée se situe parmi les pays les plus pauvres et les plus corrompus de la planète, sans eau courante ni électricité, alors qu'elle est considérée par les géographes comme le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », de surcroît dotée d'importantes ressources naturelles et minières. Le gouvernement n'a pas réussi à baisser le taux d'analphabétisme proche des 70% de la population adulte et à relever le taux de

scolarisation dépassant à peine les 50% de jeunes. Si tous les Guinéens s'accordent sur ce constat, comme ils l'ont montré en participant massivement aux mobilisations et soulèvements populaires de 2006-2007, revendiquant de meilleures conditions de vie et de travail, et si tous veulent le changement politique, en revanche, ils ne s'accordent pas sur les voies et moyens pour y parvenir. Ils sont divisés entre les partisans du *changement dans la continuité* et les défenseurs du *changement dans la rupture*. L'expérience du gouvernement de Lansana Kouyaté a montré que l'option du changement dans la continuité - c'est-à-dire un nouveau Premier ministre imposé par les forces sociales au chef de l'État - n'était pas possible sous Lansana Conté. Le changement ne pouvait venir que dans l'après-Conté. La question qui se pose alors est la suivante : le *changement* tant attendu par les Guinéens, celui qu'ils ont payé au prix fort, le prix du sang versé dans les répressions successives, est-il possible avec le coup d'État du capitaine Moussa Dadis Camara le 23 décembre 2008 ?

Pour répondre à cette question, il importe tout d'abord d'examiner les faits et les comportements des acteurs depuis l'annonce de la disparition du président Conté¹ : l'échec de la succession constitutionnelle, le coup de force de la junte, les réactions des Guinéens et de la communauté internationale. Puis, il convient d'analyser la nouvelle donne : quelle est la nature de ce coup d'État, quels sont les enjeux de la transition ainsi ouverte et ses perspectives ?

Malgré la faillite de l'État, le clientélisme et le népotisme qui ont miné le régime de Lansana Conté, ce dernier a reçu le jour de ses funérailles, le 26 décembre 2008, de vibrants hommages populaires ainsi que ceux de son gouvernement auxquels s'ajoutent la présence de plusieurs chefs d'État des pays voisins ainsi que des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des délégations étrangères.

LA SUCCESSION CONSTITUTIONNELLE : AVORTEE OU EMPECHEE ?

Le Président Conté est officiellement décédé dans la soirée du 22 décembre vers 19h. L'annonce du décès est faite sur les ondes de la télévision nationale vers 1h00 du matin par Aboubacar Somparé, le Président de l'Assemblée nationale². Cependant, dès le lendemain matin, le 23 décembre vers 7h30, des putschistes lisent à la radio guinéenne leur première déclaration informant le peuple du coup de force. Le porte-parole, le capitaine Moussa Dadis Camara, annonce la suspension de la Constitution, des institutions de l'État, de la vie politique et syndicale ainsi que la création d'un Comité militaire. De la musique militaire, entrecoupée des communiqués de la junte, est diffusée toute la journée. Le 24 au soir, après avoir défilé dans la capitale sous les applaudissements des passants, le porte-parole de la junte entouré des membres du Comité national pour la démocratie et le développement (CNDD) s'autoproclame Président de la république. Le gouvernement dissout fait allégeance au nouveau pouvoir. Il en est de même pour la vieille garde militaire ou ce qu'il en reste,

¹ La Guinée est un pays de paradoxes. Des raisons historiques et politiques, comme une gouvernance caractérisée par la dictature puis par l'autoritarisme, expliquent cette situation. Deux chefs d'État se sont succédé au pouvoir depuis l'indépendance en 1958 et en cinquante ans (1958-2008), ce pays n'a connu aucune élection libre, crédible et transparente et par conséquent, aucune alternance.

² Cette procédure laisse penser durant quelques heures que le processus de succession constitutionnelle est amorcé. En effet, l'article 34 de la Constitution stipule que « en cas de vacance de la fonction de Président de la République consécutive au décès ou à la démission du Président de la République (...), la suppléance est assurée par le Président de l'Assemblée Nationale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des Vice-présidents de l'Assemblée Nationale par ordre de préséance. La vacance est constatée par la Cour Suprême, saisie par le Président de l'Assemblée Nationale (...). La durée maximum de la suppléance est de soixante jours (...) ».

puisque le nouveau chef des armées s'empresse de mettre une vingtaine de généraux à la retraite afin d'éviter un contrecoup d'État. Une nouvelle page de l'histoire politique de la Guinée est désormais ouverte. Aventure ou projet ? Si l'on retient les leçons de l'histoire, tant en Guinée qu'en Afrique, le doute est permis.

La question que pose cette situation est la suivante : la succession constitutionnelle a-t-elle échoué en raison de la défection de l'un ou de l'autre des principaux acteurs de la classe politique, le Président de l'Assemblée nationale et/ou le Président de la Cour suprême ? N'était-elle pas possible pour une autre raison, telle que les rapports de force entre les autorités politiques et militaires par exemple ? Ou alors, cette succession a-t-elle échoué faute de temps, prise de court en pleine nuit, maîtrisée par les militaires qui ont rapidement pris les devants ?

Pour répondre à cette double question, deux hypothèses existent. D'un côté, les observateurs savaient depuis plusieurs mois, en particulier depuis l'évacuation sanitaire du président Conté en Suisse en mars 2006, que les Présidents de l'Assemblée Nationale et de la Cour Suprême étaient restés passifs et silencieux face à la maladie du chef de l'État, du fait de leur fidélité envers ce régime. D'un autre côté, le capitaine Dadis Camara a déclaré dans l'un de ses tous premiers entretiens : « Lansana Conté m'inspire le respect. Alors qu'il était mal en point, il m'a invité à partager son repas une semaine avant sa mort. Après avoir formulé des prières pour qu'il se relève de sa maladie, je lui ai dit : *Si vous connaissez l'humiliation de votre vivant, Dieu n'existe pas*. Je le pense vraiment. Voilà pourquoi j'ai attendu sa disparition pour prendre un pouvoir qui était à ma portée depuis plusieurs années ». Cette affirmation laisse croire que l'idée de ce coup avait germé dans la tête de certains militaires et qu'ils avaient déjà commencé à se préparer.

Toujours est-il que les justifications du coup *a posteriori*, tant par les militaires que les civils, selon lesquelles le fauteuil présidentiel était *vide* ou encore que l'Assemblée nationale en vigueur était illégale ou *périmée* et illégitime peuvent faire l'objet de discussion. Le fauteuil présidentiel n'était pas vide puisque le Président de l'Assemblée nationale qui devait assurer l'intérim était publiquement présent et actif. En outre, le mandat des députés de l'Assemblée nationale avait été prorogé à partir de juillet 2007 par le Premier ministre « de consensus » de l'époque, Lansana Kouyaté, en l'absence de disposition constitutionnelle sur ce point. Il appartenait à ce gouvernement d'organiser les législatives conjointement avec la CENI, mais pour des raisons politiciennes et la crainte de perdre son poste à l'issue du scrutin, Lansana Kouyaté s'était abstenu d'agir de la sorte. À cette période, les partis politiques n'avaient pas protesté, et pour cause. Cette Assemblée venait de voter en mai 2007 en première session une série de lois très importantes qui avaient été négociées fin 2006 par une bonne partie d'entre eux avec le gouvernement : loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), loi portant modification du Code électoral, loi de financement des partis politiques, loi portant (sur le) statut des partis de l'opposition. Elle avait également voté la loi portant la création de la Commission nationale d'enquête sur les massacres. En outre, en deuxième session en septembre 2007 puis en 2008, la même Assemblée avait voté entre autres la loi de Finances permettant à l'État guinéen de payer ses agents.

Par ailleurs, concernant le prétendu manque de légitimité de l'Assemblée, il convient de rappeler les faits. Les dernières législatives en Guinée ont eu lieu en 2002. Elles ont fortement divisé l'opposition. La plupart des partis de l'opposition ont boycotté le scrutin à l'exception de l'UPR, de l'UPG et du PPG ; c'est ce qui explique le caractère presque monocole de l'Assemblée dominée par le PUP et les autres partis de la mouvance présidentielle. La responsabilité de cette situation n'incombe donc pas directement à

l'Assemblée mais plutôt au régime autoritaire et aux partis qui ont pratiqué la politique de la chaise vide.

Un autre argument souvent avancé, de manière rapide, consiste à affirmer que la Constitution et les institutions de l'État (Assemblée nationale, Cour suprême) n'avaient plus de légitimité car elles n'étaient pas respectées. De même, une autre opinion consiste à avancer que le Président de l'Assemblée nationale, très impopulaire du fait de sa proximité avec les régimes de Sékou Touré et de Lansana Conté, ne devait pas assurer l'intérim. Les tenants de tels propos confondent les institutions et les personnes qui les incarnent. Ce ne sont pas les textes et les institutions qui sont en cause, mais leur manque d'application ou l'irrespect que leur vouent certaines personnalités. Pour de tels motifs, et surtout pour des raisons de tactique politicienne permettant d'arriver au pouvoir, bon nombre de partis politiques de l'opposition - tels que le RPG, l'UFDG et l'UFR - ont préféré faire le lit du coup d'État militaire de décembre 2008 plutôt que de battre campagne, de faire pression et de négocier l'application d'un schéma légal et constitutionnel de succession de Lansana Conté.

Pourtant, une alternative était possible : celle d'une *succession constitutionnelle négociée* longuement présentée dans un ouvrage paru en 2006. Au Gabon, une telle opportunité a pu avoir lieu. Mais au lieu d'une solution politique négociée entre civils, la Guinée hérita, sans protestation et sans résistance, d'un pouvoir militaire. Un de plus, après vingt-quatre ans d'expérience inaboutie pour le pays. Comment imaginer que des putschistes, sans notion exacte des principes démocratiques, des droits civils et politiques ainsi que des droits de l'Homme puissent aller dans le sens d'une transition démocratique ? Comment instaurer un régime démocratique sur un pouvoir de fait bafouant les règles de la souveraineté populaire ? Cette junte était-elle plus légale et plus légitime que la solution qui avait été prévue par la Constitution ? Finalement, quelles peuvent être les vraies raisons du coup d'État ? Qu'en disent les auteurs ?

Les motivations des putschistes

Hormis les motifs exprimés par le capitaine Moussa Dadis Camara, le chef de l'État a fait ses propres confessions sur son pouvoir : « Rien de ce que je vis actuellement ne m'impressionne car je considère que tout ce qui m'arrive était inscrit. C'est Dieu qui détient le pouvoir et il le donne à qui il le veut et quand il le veut ». Cette perception du pouvoir est exactement la même que celle de Lansana Conté qui considère détenir le pouvoir de la volonté de Dieu. Il s'agit d'une perception à l'opposé d'une conception républicaine. Et lorsque le journaliste lui demande à quel personnage politique passé ou présent il s'identifie, il répond : « Si je devais avoir un modèle, ce serait mon grand-père Koulé Moluba qui fut chef de village de Koulé Yakéta ». Il perd ainsi une occasion de répondre qu'il souhaiterait agir comme Amadou Toumani Touré ou Mohamed Oul Vall, ou encore comme Olusegun Obasanjo ou Jerry Rawlings, les rares exceptions de militaires africains ayant remis le pouvoir à des civils démocratiquement élus. Quand on sait que depuis les indépendances, l'Afrique a connu près de 200 coups d'État militaires et que les exceptions tiennent sur les doigts de la main, il y a de quoi s'inquiéter. D'ailleurs, à la question : « Pourquoi avez-vous pris le pouvoir ? » Dadis Camara répond : « Je n'avais pas trop le choix. Je ne compte pas que des amis dans la haute hiérarchie militaire. J'étais donc face à un dilemme après la mort du Président Lansana Conté : soit je prenais le pouvoir, soit je quittais le pays. Si le pouvoir était tombé entre les mains du chef d'état-major Diarra Camara, j'aurais été obligé de m'exiler pour échapper à une mort certaine ».

Telles sont les motivations profondes du coup d'État, personnelles et corporatistes. Viennent ensuite les déclarations d'intention. Dans les heures qui suivent le putsch, le capitaine

Dadis Camara affirme que l'armée a voulu éviter que le pays ne « bascule dans la guerre ethnique », qu'elle a « pris ses responsabilités » pour redresser le pays et le mener à des élections libres et transparentes d'ici fin 2010 dans le cadre d'une transition. Comme par le passé, ce coup d'État s'inscrit dans un militarisme à usage politique interne, pour reprendre les termes de Michel Louis Martin, c'est-à-dire une action coercitive menée par des officiers des forces armées contre le pouvoir civil - et dans ce cas il s'agit d'un pouvoir civil laissé vacant - et ses représentants. Incapable d'assurer la transition politique dans un climat apaisé, Dadis Camara assure une transition politique chaotique et se montre incapable de gouverner la Guinée. Le coup d'État dont il est l'auteur rend compte aussi bien d'une crise sécuritaire des forces armées de la Guinée que d'une incapacité du pouvoir politique à bâtir un véritable statut professionnel du soldat guinéen doté d'une condition sociale réelle à laquelle correspond une éthique professionnelle, des valeurs, une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes (rémunération, équipement et matériel, reconnaissance, formation).

Les réactions des Guinéens

Les Guinéens ne sont pas surpris par le coup de force de décembre 2008. L'opinion publique s'y attendait. Dans la capitale, les observateurs notent tantôt un désintérêt, tantôt quelques scènes de liesse populaire, mais sans enthousiasme débordant. Beaucoup sont attentistes ; leurs préoccupations sont ailleurs, dans les dures conditions de vie.

Dans ses réactions, la classe politique guinéenne modérée est divisée en plusieurs groupes. Le camp de l'ex-mouvance présidentielle avec le leader du PUP fait allégeance et se range derrière les putschistes. L'opposition est divisée. Le premier groupe, celui des légalistes, notamment l'UPR qui siégeait à l'Assemblée nationale et qui souhaitait une transition constitutionnelle négociée condamne le coup de force, par principe. Le second groupe est celui des partisans d'une transition militaro-civile depuis plusieurs années (RPG, UFDG, UFR). Selon eux, le coup est une opportunité qui peut permettre de rompre avec le passé et le régime Conté. En somme, l'ensemble des partis politiques de Guinée prend acte de l'arrivée au pouvoir du CNDD, sans exigence de contreparties ou de garanties politiques de la part de la junte. Tous déclarent vouloir rencontrer le Comité militaire et faire des propositions pour la transition afin de préparer les élections.

La société civile qui s'était distinguée en 2006 et en 2007 par ses mobilisations populaires aux côtés des grandes centrales syndicales, prend également acte du coup de force. Les dirigeants du CNOSCG se rangent du côté de la junte, estimant qu'il faut « lui donner une chance » durant la transition pour pouvoir organiser les élections. Les syndicats adoptent la même position. L'ensemble des forces vives de Guinée semble donc d'emblée croire les militaires sur parole.

LA NATURE DU COUP D'ETAT FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION

En théorie, les enjeux de la transition sont de réunir les conditions permettant à la Guinée d'organiser des élections libres et transparentes en vue de se doter d'un régime politique démocratique. Après la transition, il appartiendra au futur président civil légitimement élu de mettre en application le projet de société et le programme de gouvernement pour lesquels il aura fait campagne et aura été choisi. Parmi ces conditions, citons les plus importantes : les institutions de la transition, la feuille de route de la transition et le processus électoral. Les premières institutions de la période de transition sont le chef de l'État et le CNDD ainsi

que le gouvernement dirigé par le Premier ministre Kabinet Komara. Il s'agit d'un régime d'exception.

Dès lors, pour mieux évaluer l'avenir et les chances de réussite de la transition, il convient de s'interroger sur la nature du coup d'État militaire : conservateur ou salvateur ? Dans ses interventions, le capitaine Dadis Camara ne fait pas référence à une vocation rédemptrice de l'armée et ne se considère pas comme le refondateur des institutions et du régime politique en Guinée. Il ne s'inscrit pas en faux contre ses prédécesseurs. Dans un pays où l'armée a tenu le devant de la scène politique pendant vingt-quatre ans, et même si elle est divisée, ce discours aurait du mal à être crédible, d'autant plus qu'elle s'est distinguée par les répressions sanglantes à l'encontre des jeunes manifestants en juin 2006 et en janvier-février 2007. À aucun moment, les forces armées et de sécurité ne se sont solidarisées avec les civils dans les luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail. Les militaires ont organisé leurs propres mutineries (en décalage avec les manifestations) et la dernière a eu lieu en mai 2008, pour revendiquer le paiement d'arriérés de soldes (le « bulletin rouge ») et l'avancement en grade. Ils ont, dans le même mouvement, ravagé les quartiers populaires et pillé des magasins et ont commis des exactions à l'encontre des populations civiles. Lorsqu'en juin 2008, les policiers ont voulu protester et plaider leur cause, un groupe de militaires venu du camp Alpha Yaya Diallo avec à leur tête l'adjudant-chef Claude Pivi a organisé la répression des forces de sécurité, saccageant les locaux de la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité, faisant des morts et des blessés. Ce groupe de jeunes militaires ayant bravé la hiérarchie dans les casernes et se comportant en hors-la-loi dans la ville sont, pour certains, des membres du CNDD.

Le nouveau chef de l'État, le capitaine Dadis Camara est jeune, certes, puisqu'il n'a que 44 ans mais cet élément ne suffit pas pour dire que « de jeunes capitaines ont pris le pouvoir pour sauver le pays du chaos ». Le chaos est déjà là et rien ne permet de dire avec assurance que le nouveau pouvoir aura les moyens de s'en débarrasser. Au moment où il s'empare du pouvoir, Dadis Camara est le chef de la section carburant de l'armée. Il bénéficie au sein de la troupe d'une popularité liée aux événements de 2008. Très vite, il consolide son pouvoir. Il s'impose en tant que président du CNDD et chef de l'État, puis il place ses hommes. Avant même la nomination du Premier ministre et la composition du gouvernement, il nomme par ordonnances le général Toto Camara (chef d'état-major de l'armée de terre) au poste de ministre de la sécurité et de la protection civile et le lieutenant-colonel Sékouba Konaté (commandant du Bataillon autonome des troupes aéroportées) au poste de ministre de la Défense. Il nomme également par ordonnance Claude Pivi au poste de ministre chargé de la sécurité présidentielle. Ces nominations seront reconduites au moment de la constitution du gouvernement. Ce mode de gouvernance par ordonnance témoigne de l'impréparation du capitaine Dadis Camara à accéder au pouvoir et à assurer l'administration de l'appareil bureaucratique aux rouages complexes. L'histoire des coups d'États en Afrique subsaharienne montre d'ailleurs que la prise du pouvoir par les militaires s'accompagne très vite de la nomination de fonctionnaires civils compétents pour assurer la gouvernance du pays, ce que la formation militaire ne permet pas de faire à brève échéance.

Le long *Discours-programme* du président Dadis Camara prononcé le 14 janvier 2009 à Conakry est un discours vaste et ambitieux où il présente sa vision de la nation : « le CNDD s'est engagé dans un programme de réformes politiques, sociales, économiques et financières à redresser l'économie nationale, moraliser la vie sociale et moderniser l'administration de notre pays ». Ce n'est pas un discours de transition. C'est un vaste chantier économique et social. Le premier problème, c'est que ce président n'a ni la légitimité pour mettre en œuvre un tel programme, ni les moyens. Il n'a pas le temps nécessaire vu que son mandat, prévu au départ pour deux ans, devrait être réduit d'un an

sous la pression de la communauté internationale, des partis politiques et de la société civile. Il ne dispose pas non plus de moyens financiers étant donné que la Guinée est suspendue des institutions internationales et qu'elle ne peut bénéficier de fonds que pour des programmes humanitaires, de soutien à la démocratie pour l'organisation des élections. Le second problème, et non le moindre, c'est que l'organisation des élections générales pour aboutir à une alternance démocratique ne figure pas dans ce programme, du reste fort détaillé. Dadis Camara ne dit pas non plus dans ce programme engageant qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections et qu'il quittera le pouvoir une fois son successeur civil légitimement élu. L'inquiétude est donc de mise. Ce discours coupe l'herbe sous les pieds des chefs des partis politiques. Alors que ces derniers se préparent pour les présidentielles et mettent à jour leurs propres programmes, le président Dadis déjà installé en homme fort du pays se projette dans un futur qui n'a rien de transitionnel.

Le Premier ministre a été nommé par le président Dadis Camara le 29 décembre 2008. Ses premiers mots après cette annonce ont été : « J'adhère profondément aux idéaux du CNDD et je remercie le CNDD pour les actes courageux qu'il a pris en Guinée ». C'est un technocrate, un banquier précédemment en poste en Égypte. Il n'a pas négocié sa mission en tant que Premier ministre de transition. Il ne présente pas le profil d'un homme politique conscient des enjeux d'une telle transition. Il bénéficie néanmoins du soutien des partis politiques de l'opposition et de la société civile, y compris des syndicats. Il a reçu les forces vives du pays mais ne les a pas consultées pour constituer le gouvernement. Il n'a disposé d'aucune marge de manœuvre pour la composition de l'équipe gouvernementale dont il est responsable devant le président Camara. Le nouveau gouvernement, dit « de mission » par la junte, nommé par décret le 14 janvier 2009 est largement dominé par les militaires, en particulier aux postes-clés. Ce Premier ministre est chargé d'appliquer le programme du chef de l'État. Il n'est qu'un exécutant.

Or, les missions d'un Premier ministre de transition sont en principe fondamentalement différentes. Elles sont en effet consacrées à la préparation et à la tenue des élections présidentielles et législatives de manière libre et transparente afin d'aboutir à un nouveau mandat légitime du chef de l'État, voire d'inaugurer une IIIe République en Guinée. Cependant, ni le profil ni les pouvoirs de ce Premier ministre ne vont dans ce sens. Le processus électoral qui devrait être prioritaire semble être relégué à l'arrière-plan. D'autres inquiétudes existent concernant cette même procédure : la junte a pris une ordonnance plaçant la Commission électorale nationale indépendante (CENI) sous son autorité, alors que la loi du 19 mai 2007 prévoyait que la CENI « collabore avec le ministre chargé de l'Intérieur à l'organisation des consultations électorales et référendaires ».

Enfin, une autre inquiétude fondamentale persiste au sujet de la justice et de la lutte contre l'impunité. Des crimes politiques ont été commis en 2006-2007, et bien avant, depuis la première république. Les Guinéens ont demandé la vérité et la justice, via notamment des enquêtes indépendantes. Une loi du 18 mai 2007 votée par l'Assemblée Nationale avait apporté la création d'une Commission nationale d'enquête sur ces massacres. Malgré ses limites, cette loi était un début. Depuis le putsch, un silence assourdissant règne sur ces crimes. Et pour cause, des éléments des forces armées et de sécurité en sont les auteurs présumés. La junte ne fait état que des crimes économiques. Elle focalise l'attention de l'opinion sur les audits et le contrôle économique. L'analyse du coup d'État et du début du régime de Moussa Dadis Camara permet de penser que la Guinée, avec la junte, a franchi un pas de plus dans l'improvisation et la violence.

LA PERVERSION DE LA TRANSITION : ENTRE DICTATURE ET REPRESSION

À son arrivée au pouvoir, Moussa Dadis Camara (MDC) a pris des engagements et a promis à l'opinion nationale et internationale qu'il organiserait des élections et ne serait pas candidat. Le samedi 27 décembre 2008, devant une salle comble du Camp Alpha Yaya Diallo, MDC a rencontré tous les acteurs (partis politiques, société civile, syndicats etc.) et leur a expliqué ses intentions. À cette occasion, il a précisé : « Je ne me présenterai pas à une élection ».

MDC³ a pris les mêmes engagements devant le Groupe International de Contact pour la Guinée (GIC-G) créé à l'initiative de la Commission de l'Union africaine et dont la première réunion a eu lieu le 16 février 2009 à Conakry. Cependant, au fil des mois, le capitaine Moussa Dadis Camara a montré son incapacité à honorer ses engagements.

Les premiers signes de rupture

Les premiers éléments troublants proviennent des discours de Moussa Dadis Camara, notamment le *Discours-programme* du 14 janvier 2009 qui s'apparente à un programme d'un chef d'État élu, en début de mandat.

Le second indice qui sème le doute dans les esprits est le *Discours de Boulbinet* du 15 avril 2009. À cette date, MDC s'en prend sans raison justifiée aux partis politiques et menace d'« enlever la tenue » pour se porter candidat s'ils ne le ménagent pas. Ce discours-test a pour objet de mesurer jusqu'où il peut aller. Il fait l'effet d'une bombe tant les désapprobations fusent de toutes parts. À tel point que MDC se ravise et se réengage à ne pas se présenter à travers les déclarations de la délégation du CNDD reçue à Bruxelles à l'Union européenne le 29 avril. Dans ce prolongement, il réitère ses engagements auprès du GIC-G lors de la troisième session du Groupe tenue à Conakry les 5 et 6 mai 2009.

Les autres motifs d'inquiétude reposent sur la multiplication des mouvements de soutien à Moussa Dadis Camara. Les délégations se succèdent au camp Alpha Yaya pour aller le féliciter ou l'encourager. Chefs coutumiers et religieux, notables, parents, ressortissants de sa région natale et d'autres régions de la Guinée, hommes en uniforme, ils sont nombreux à venir faire la cour au chef de la junte. Il est difficile, dans ces conditions, de déceler la part de sincérité et de calcul, mais toujours est-il que ces comportements de séduction troublent et biaisent le jeu politique de la transition. Des formes d'allégeance politique se mettent rapidement en place avec les meetings organisés par le gouverneur de Conakry, manipulant une faction de jeunes et de femmes. En outre, un Bloc des Forces Patriotiques est créé, comprenant d'anciennes forces conservatrices et de nouveaux groupuscules se ralliant au pouvoir. Enfin, un facteur de crainte, et non le moindre, apparaît avec les volte-face intempestifs du chef de la junte, ses signaux contradictoires, ses colères à l'emporte-pièce en public. Le coup de grâce porté à la transition en Guinée est finalement donné en présence du GIC-G lors de sa sixième session les 3 et 4 septembre 2009 à Conakry. À cette date, revenant à la charge et faisant voler en éclats tout espoir d'apaisement, Moussa Dadis Camara rompt son serment. En aparté, il glisse aux diplomates présents : « Je vais me présenter parce que tout le peuple me le demande. Si je ne le fais pas, je risque de perdre la confiance du peuple ».

³ Le 16 février 2009 à Conakry, le capitaine a présenté son *Chronogramme de transition en quatre étapes* et « réitéré son engagement que le Premier ministre, les membres du CNDD et du Gouvernement ne participeront pas aux prochaines élections ».

La concentration des pouvoirs entre les mains du capitaine

MDC accapare le pouvoir exécutif entre ses mains. Il gouverne par décrets et ordonnances.

Le pouvoir judiciaire est délaissé. Les cours et tribunaux fonctionnent au ralenti par manque de moyens humains et matériels. Le ministre de la Justice est un militaire, ce qui représente une violation du principe d'indépendance du droit. Les magistrats ont fait grève en juin 2009 pour dénoncer les dérives du régime ainsi que la création d'un Secrétariat d'État chargé des conflits, une structure parallèle qui applique non pas le droit mais les prescriptions dictées par la junte. En outre, Moussa Dadis Camara adopte une posture de procureur dans la lutte très médiatisée et sélective contre la corruption et les narcotrafiquants. Sur ce point, si la lutte est justifiée sur le fond, en revanche, la méthode utilisée est contestable. Tous les présumés coupables ne sont pas recherchés avec la même rigueur et toutes les garanties en matière de présomption d'innocence ne sont pas remplies. En septembre 2009, un collectif d'avocats dénonce les pratiques en cours et les mauvais traitements infligés aux détenus. Le pouvoir législatif n'existe pas. L'Assemblée nationale a été dissoute au moment de l'arrivée de la junte au pouvoir. Certes, il y a un projet de création d'un organe législatif provisoire appelé Conseil national de transition (CNT), mais bien des interrogations et doutes subsistent sur son mandat, sa composition, sa durée, son indépendance vis-à-vis du CNDD, qui dispose lui-aussi de compétences similaires.

L'ABSENCE DE RESTAURATION DU CADRE CONSTITUTIONNEL

Une constitution, des lois organiques et un code électoral sont nécessaires pour organiser les élections. Or, fin septembre 2009, dix mois après le coup d'État et quatre mois avant l'élection présidentielle prévue pour fin janvier 2010, rien n'a encore été fait dans ce sens, alors que le *chronogramme* de Moussa Dadis Camara, présenté au Palais du Peuple à Conakry le 16 février 2009 devant le Groupe international de contact pour la Guinée (GIC-G), prévoyait quatre étapes, avec notamment la mise en place des « organes », du « cadre » et des « instruments de la Transition ».

La transition subit des blocages importants : mi-septembre 2009, il n'y a toujours pas de Premier ministre de transition, de gouvernement de transition, de Parlement de transition ou de Conseil national de transition (CNT). De plus, le pays n'est toujours pas doté de constitution. Il conviendrait de réviser la Constitution de 1990 qui posait les principes d'un État de droit démocratique et prévoyait la limitation du pouvoir (durée du mandat présidentiel à 5 ans ; nombre de mandats limité à deux, le premier étant renouvelable une seule fois ; un âge des candidats fixé à quarante ans minimum et soixante-dix ans maximum) en réaménageant quelques articles, dans un souci d'inclusion. La révision de la Constitution devrait se faire par un Conseil National de Transition (CNT) compétent, ayant vocation législative et siégeant en tant que Parlement de la transition. L'adoption de la Constitution devrait se faire soit par référendum soit par vote des membres du CNT à la majorité qualifiée (les deux tiers des députés selon l'article 91 de la Constitution). Toutefois, rien de tel n'est engagé.

Populisme et insécurité

L'action de Moussa Dadis Camara s'apparente à du populisme. Il prend le peuple à témoin, l'interpelle pour telle ou telle nomination, révoque sur le champ collaborateurs, cadres et ministres en public. Il insulte son Premier ministre et les images passent en boucle à la télévision d'État. Cette pratique montre son aversion pour l'administration, pour l'exercice

de la politique par les gouvernants. Cela s'explique par son absence d'expérience politique et son incompétence à gouverner. D'ailleurs, s'il a choisi de mettre l'accent sur la lutte contre la corruption et les narcotrafiquants, c'est parce que c'est un domaine qu'il connaît pour l'avoir côtoyé. Il tient également par ce biais à mettre ses protégés à l'abri. Cette façon de se mettre en scène est populaire, et cela plait au peuple qui croit qu'enfin les choses changent. Mais en réalité, les conditions de vie et de travail restent aussi difficiles qu'auparavant, et en quelques mois, c'est au tour de la junte de se prendre elle-même au jeu de la corruption.

Par ailleurs, le comportement des forces de défense et de sécurité dans les quartiers, en ville et à l'intérieur du pays est très préoccupant. Les exactions à l'encontre des populations civiles et des hommes d'affaires se sont intensifiées en 2009. L'insécurité est partout. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch intitulé « Guinée : Le gouvernement doit discipliner ses soldats. Vols à main armée, extorsions et intimidations sous le nouveau gouvernement » fait état du récit de victimes et de témoins d'incidents commis par des soldats lourdement armés portant des béret rouges et se déplaçant dans des véhicules tant civils que militaires.

Malgré les appels répétés des organisations de défense des droits de l'Homme, la Commission nationale d'enquête sur les massacres de 2006 et de 2007 (dont la loi portant création avait été votée en mai 2007) n'est toujours pas effective. Moussa Dadis Camara avait pourtant promis, pour l'étape n°4 de son *Chronogramme*, « la mise en place d'une Commission Vérité, Justice, Réconciliation, la poursuite de l'enquête sur les événements de juin 2006, janvier et février 2007 » (répression meurtrière de manifestations). Mais rien n'est entrepris dans ce sens.

En conclusion, le constat ne souffre d'aucune ambiguïté. Le régime de Moussa Dadis Camara viole le principe démocratique de séparation des pouvoirs ; il n'engage aucune action pour la restauration du cadre constitutionnel ; il ne respecte ni les droits de l'Homme ni les libertés publiques, en particulier celle des médias ; il entrave le fonctionnement des partis politiques, des organisations de la société civile et des syndicats. Il menace les dirigeants civils et politiques.

LE SPECTRE DE LA CANDIDATURE DU CAPITAINE CAMARA A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Depuis l'indépendance en 1958, la Guinée n'a connu aucune élection libre, crédible et transparente du fait des régimes politiques successifs qui s'y sont violemment opposés. Par conséquent, le pays a besoin d'un profond renouveau politique et les Guinéens ont massivement montré qu'ils voulaient ce changement lors des grèves, manifestations et émeutes de 2006-2007. Or, le changement n'est pas possible sous Moussa Dadis Camara. Le véritable changement ne peut venir que par une alternance au pouvoir et l'avènement d'un régime démocratique. L'alternance signifie l'élection d'un nouveau dirigeant sur la base de son projet de société, de son programme de gouvernement, de son intégrité morale, de son sens des responsabilités, de ses compétences avérées pour mettre en œuvre un projet de refondation. Cependant, une alternance démocratique n'est possible que si les conditions d'un scrutin libre, ouvert et juste sont réunies.

Le scénario d'une alternance démocratique permettant le retour à un régime civil et légitime ne peut survenir que si deux défis sont relevés : la volonté politique du chef du CNDD d'aller dans ce sens et l'indépendance ainsi que le fonctionnement régulier de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Or, le constat est clair : le président du CNDD n'a pas la volonté politique d'organiser une élection présidentielle juste et honnête pour le début

de l'année 2010. De plus, il y a un risque de manipulation de la CENI étant donné son statut et sa composition.

En réalité, ces deux obstacles à une alternance démocratique ne peuvent être surmontés que par une union sacrée des Forces vives. Pour la première fois en Guinée, les Forces vives, qui sont composées des partis politiques, des dirigeants syndicaux et des organisations de la société civile, se concertent et prennent des positions communes pour la gestion de la transition. C'est ainsi que d'un commun accord, elles décident de l'organisation d'un grand meeting pacifique le 28 septembre 2009, ayant pour objectif de montrer leur capacité de mobilisation face à la junte d'une part, et de protester contre l'éventuelle candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la prochaine présidentielle d'autre part.

Le choix de tenir un meeting pacifique au Stade du 28 septembre est à la fois symbolique et sécuritaire : la date rappelle celle du référendum historique ayant conduit le pays à l'indépendance en 1958 ; et surtout, les Forces vives veulent éviter une marche ou des mouvements de rue qui pourraient amener des débordements et des dérives de la part des forces armées et de sécurité, comme ce fut le cas en 2006-2007.

La rupture et le paroxysme de la violence politique le 28 septembre 2009

Une répression armée sanglante a été menée à l'encontre des forces politiques et les citoyens réunis pacifiquement au stade pour un meeting. L'ONU et les organisations guinéennes de défense des droits de l'Homme dénombrent de 157 à 211 morts selon les sources, la plupart tués par balle à bout portant dans l'enceinte du stade, certains étant égorgés, plus d'une centaine de femmes violées et plus de 1200 personnes blessées.

Le Forum des forces vives de Guinée réagit dès le 30 septembre 2009. Devant la gravité exceptionnelle de la situation, le Forum publie une déclaration par laquelle il « s'incline devant ces morts (...) et exprime sa solidarité aux familles et aux victimes (...);- exige de la junte la restitution immédiate des corps (...); le recensement exhaustif des disparus ; la prise en charge immédiate et inconditionnelle des détenus ; la libération et prise en charge immédiate des femmes violées et encore séquestrées ; la réparation des domiciles saccagés ; la restitution des biens dérobés (...) ; lance un appel pressant à la CEDEAO, à l'Union africaine et au Groupe International de Contact pour organiser en urgence l'envoi en Guinée d'une Force de paix chargée de protéger les populations guinéennes contre ses forces armées déchaînées, que le chef de la junte lui-même dit ne pas pouvoir contrôler ; lance un appel aux citoyens et organisations spécialisées pour la préparation immédiate d'un dossier d'accusation afin de traduire les responsables et commanditaires identifiés des massacres devant le Tribunal pénal international pour crimes contre l'humanité ; décide de réunir rapidement une concertation nationale pour installer un groupe consensuel et efficace devant mener la transition vers des élections libres et transparentes en raison de la disqualification du CNDD et de son gouvernement en tant que force dirigeante responsable d'un État unitaire ».

Après la répression sanglante du 28 septembre 2009, la communauté internationale condamne unanimement le massacre. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans une résolution du 30 septembre 2009, exhorte les autorités guinéennes à mettre fin aux violences, à traduire leurs auteurs en justice et à libérer tous les prisonniers politiques. Le Haut-commissaire aux droits de l'Homme, Mme Navi Pillay, en appelle à une enquête indépendante. Le Secrétaire général Ban Ki-Moon constitue sans tarder une commission d'enquête internationale. Le Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de

l'Union européenne exige des poursuites judiciaires contre la junte et son chef, qualifiant les actes perpétrés de « crimes contre l'humanité ».

Les sanctions de la communauté internationale

La CEDEAO nomme immédiatement un médiateur, en la personne du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Ce dernier se rend à Conakry quelques jours après le drame. Elle convoque un sommet extraordinaire des chefs d'État⁴ et de gouvernement à Abuja le 17 octobre 2009 sur la crise en Guinée. Dans son communiqué final, l'organisation sous-régionale condamne les massacres, encourage le facilitateur Blaise Compaoré dans sa mission, l'exhorte à « rétablir le dialogue entre les acteurs politiques guinéens » en vue de : mettre en place une nouvelle autorité de la Transition, s'assurer que ni le Président et les autres membres du CNDD, ni le Premier ministre ne seront candidats aux prochaines élections présidentielles et de déterminer les différentes étapes du chronogramme de transition. L'Union européenne prend des sanctions à l'encontre de la Guinée. Le 28 octobre 2009, le Conseil de l'Union arrête une position commune instituant un embargo sur les armes et une interdiction de visa destinée à empêcher l'entrée sur le territoire de l'UE des membres du CNDD et de personnes associées responsables de la violente répression du 28 septembre 2009. Enfin, l'Union africaine adopte des sanctions à l'occasion de la réunion du Conseil de paix et de sécurité à Abuja le 29 octobre 2009. Le CPS « demande à la commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des sanctions ciblées, notamment le refus d'accorder des visas, des restrictions sur les voyages et le gel des avoirs à l'encontre du résident du CNDD ainsi que des membres du gouvernement ou de tout autre individu civil ou militaire dont les activités ont pour objet de maintenir le *statu quo* anticonstitutionnel en Guinée ». La liste de ces personnes est rendue publique.

La création d'une commission d'enquête des Nations unies

Un mois après les massacres, dans une lettre en date du 28 octobre 2009, le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, informe les membres du Conseil de sécurité de sa décision de créer une commission d'enquête internationale chargée « d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 et de leurs suites immédiates, de déterminer la nature des crimes commis, d'établir des responsabilités et, dans la mesure du possible, d'identifier les auteurs ». Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) apporte son soutien à la commission qui présente son rapport au Secrétaire général deux mois après son entrée en fonction.

Cette décision fait suite, d'une part, au vœu exprimé le 2 octobre 2009 par le capitaine Camara et d'autre part, à l'appel de la CEDEAO et du Groupe international de contact demandant au Secrétaire général de créer une commission d'enquête internationale en collaboration avec l'Union africaine et avec le soutien du HCDH.

Le mandat de cette commission d'enquête internationale précise que la Commission sera composée de trois membres bénéficiant d'une grande réputation de probité et d'impartialité. Le Secrétaire général nomme, le 30 octobre 2009 en consultation avec la CEDEAO et l'Union africaine : M. Mohamed Bedjaoui (Algérie), Mme Françoise Ngendahayo Kayiramirwa

⁴ La conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO demande au Président de la Commission de travailler avec la « nouvelle autorité de transition de même que le nouveau gouvernement issu de la transition pour concevoir et mettre en œuvre un programme de réforme du secteur de la sécurité avec le soutien de l'Union africaine, des Nations unies et des autres partenaires ». Enfin, la conférence décide d'imposer un embargo sur les armes.

(Burundi) et Mme Pramila Patten (île Maurice). Les membres de la Commission⁵ arrivent en Guinée le 25 novembre 2009. Ils disposent d'un délai d'une dizaine de jours (jusqu'au 5 décembre) pour conduire leur mission sur le terrain et de dix jours (du 7 au 16 décembre) pour rédiger leur rapport. La Commission a pu y travailler, selon ses dires, en toute indépendance et a bénéficié de la coopération des autorités guinéennes.

La tentative d'assassinat de Moussa Dadis Camara et ses conséquences

La tentative d'assassinat du capitaine Moussa Dadis Camara survient le 3 décembre 2009, alors que la Commission internationale d'enquête des Nations unies est en plein travail à Conakry. Le Président et les membres du CNDD ainsi que le gouvernement ont pris l'engagement de coopérer avec les enquêteurs. Moussa Dadis Camara reçoit la Commission ; il est lui-même entendu par elle à plusieurs reprises. Ce jour-là, la tension monte au sein de la junte. Les différents chefs militaires préfèrent échapper aux questions des experts, qui cherchent à situer les responsabilités des massacres et des viols du 28 septembre. Le 3 décembre, Moussa Dadis Camara ordonne à son aide de camp de répondre à la Commission de l'ONU.

Devant l'insistance du Président, et estimant qu'il n'a pas à porter la responsabilité des crimes commis le 28 septembre à la place de ses supérieurs, le lieutenant Aboubacar Sidiki Diakité dit « Toumba » décide de quitter son poste de commandement de la Garde présidentielle pour aller se retrancher au camp Koundara. Il refuse de répondre aux appels de Dadis et de retourner au camp Alpha Yaya où ce dernier le somme de le rejoindre. Dès lors, commence un rapport de force entre les deux hommes et Moussa Dadis Camara décide de se déplacer.

« Dadis quitte le camp Alpha Yaya à 17h15, escorté de dix pick-up remplis de Bérêts rouges. Il se rend à Koundara au bout de la presqu'île de Kaloum. Il y trouve son ex-obligé au milieu de ses hommes et lui lance : « Tu dois revoir les enquêteurs de l'ONU. Personne n'a dit que tu es coupable. Va répondre aux questions comme le ministre de la Défense et moi-même l'avons fait ». Alors que le ton monte entre les deux hommes, Toumba Diakité recule, dégaine et tire à bout portant. Le chef de la junte s'écroule, touché à la tête. (...) Malgré des tirs nourris, une dizaine de Bérêts rouges réussissent à ramasser Dadis qui baigne dans son sang, à l'installer inanimé dans un pick-up et à filer vers l'hôpital militaire au camp Samory Touré non loin de là, avant de le transporter par hélicoptère sur la base militaire de Yimbaya à l'autre bout de la ville. Informés, les Chefs d'État du Sénégal et du Burkina Faso offrent leurs services pour évacuer Dadis et le faire soigner à l'extérieur du pays. Le lendemain, un avion décolle à destination d'un hôpital militaire au Maroc avec à son bord Dadis, des médecins et Tiégboro Camara lui aussi blessé ».

Les premiers pas du général Konaté en tant que Président par intérim de la Transition

En l'absence de Moussa Dadis Camara, le général Sékouba Konaté assure l'intérim. Le premier discours du général Konaté comme ministre de la Défense à la tête du CNDD a lieu au camp Alpha Yaya Diallo le 23 décembre 2009, à l'occasion de l'anniversaire de la prise du pouvoir par l'armée un an auparavant. Ce discours est considéré comme un signe d'ouverture envers les populations civiles et les leaders politiques. Revenant sur l'attentat

⁵ La Commission a pu s'entretenir au cours de son séjour avec le Président du CNDD et des membres du CNDD, des ministres du gouvernement Komara, des fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, de officiers de l'armée et de la sécurité présidentielle, des membres du personnel des hôpitaux et des cliniques qui ont soigné les victimes ainsi que des représentants des forces vives.

contre Moussa Dadis Camara, le général Sékouba Konaté rappelle, indigné, que « cet acte d'un autre âge ternit l'uniforme que nous portons ». Il exhorte ses compagnons d'armes à changer de comportement et à retourner dans le droit chemin : « La force et l'autorité de l'armée, c'est l'ordre et la discipline (...). Certes, l'héritage est lourd, mais ce n'est pas une raison de ne pas agir, de ne pas réagir aux manquements (...). L'armée ne doit pas être abandonnée à elle-même sans repère moral et professionnel, sans perspective. Un sursaut est encore possible avec la prise de conscience d'abord du soldat de son devoir et aussi avec le soutien et l'accompagnement de la communauté internationale ».

Il évoque par ailleurs très clairement la restructuration des forces de défense et de sécurité. Il rappelle tout d'abord les missions : « notre place est dans les casernes ; notre mission est de garantir l'intégrité territoriale, la sûreté aux frontières et de veiller aussi sur les personnes et leurs biens. Pour qu'il en soit ainsi, et pour renforcer les capacités humaines et personnelles de nos forces de défense et de sécurité, en ma qualité de ministre de la Défense, j'ai souhaité en me fondant sur notre expérience commune, un programme de restructuration des forces de défense et de sécurité ».

La Déclaration conjointe de Ouagadougou (15 janvier 2010)

Dès que le capitaine Camara entame sa convalescence à Ouagadougou, le général Sékouba Konaté, décide de se rendre au Burkina Faso. Les discussions s'engagent entre les deux hommes sous les auspices de Blaise Compaoré. Le président burkinabé ne ménage aucun effort pour convaincre les protagonistes de la crise guinéenne à faire des concessions afin de permettre à la transition de véritablement démarrer.

Les consultations menées les 13 et 14 janvier au Burkina Faso aboutissent à la *Déclaration conjointe de Ouagadougou*, signée le 15 janvier 2010 entre d'une part, Moussa Dadis Camara, très diminué après l'attentat qui a failli lui coûter la vie et d'autre part son successeur à la tête de la transition, le général Sékouba Konaté, ministre de la Défense, en présence du médiateur. Ce document redonne une base politique au processus de transition abandonné depuis de nombreux mois en Guinée.

La *Déclaration conjointe* est avant tout un accord entre les deux autorités politiques et militaires guinéennes. C'est un accord de succession entre l'ancien et le nouveau président du CNDD. Il engage principalement ces deux hommes. Il a vocation à assurer la succession politique à titre intérimaire et à affirmer clairement que la question de la non-candidature de Dadis Camara à l'élection présidentielle n'est définitivement plus d'actualité. L'accord pose le principe de la mise en œuvre d'une « transition pacifique » d'une durée de *six mois* et précise l'objectif de cette transition : l'organisation de « l'élection présidentielle à laquelle ne participeront pas les membres du CNT, le Chef de l'État, les membres du CNDD, le Premier ministre, les membres du gouvernement d'Union nationale et les membres des Forces de défense et de sécurité en activité ».

Les organes de la transition sont : le « Président de la République par intérim », le CNT de 101 membres, le Premier ministre issu du Forum des Forces vives de Guinée, le gouvernement d'Union nationale, l'Organe de suivi, d'évaluation et d'accompagnement ». L'accord est bien accueilli par le Forum des Forces vives de Guinée qui en apprécie l'esprit et la lettre. Toutefois, ces dernières font remarquer qu'elles ne l'ont pas paraphé. La communauté internationale, en particulier la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, saluent également l'accord et félicitent les auteurs.

Des émissaires du Groupe international de contact (GIC-G) viennent encourager le général Sékouba Konaté à son retour à Conakry qui cherche à les rassurer et affirme dans son allocution du 22 janvier 2010 : « nous devons aller vite, vite pour l'organisation de ces élections transparentes. Nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous (...). Nous vous demandons encore de l'aide parce qu'actuellement nous avons des problèmes. Nous n'avons ni aide de la Banque mondiale ni du Fonds monétaire international (...) ». Le Président de la transition montre ainsi sa volonté d'aller de l'avant.

Lui répondant indirectement quelques jours plus tard, le Groupe International de Contact pour la Guinée (GIC-G), réuni lors de sa 10^e session le 26 janvier 2010 à Addis Abeba (Éthiopie) s'adresse à ses membres en ces termes : « le Groupe invite les partenaires bilatéraux et multilatéraux à mobiliser sans délai les ressources nécessaires pour accompagner les tâches prioritaires de la Transition, (...) le processus électoral (...) [et] (...) la réforme du secteur de la sécurité ». Un consensus général semble ainsi acquis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays sur le principe d'une transition rapide débouchant sur un retour à l'ordre constitutionnel et sur la réforme des forces de défense et de sécurité guinéennes.

CONCLUSION

Trois mois après la signature de la *Déclaration conjointe de Ouagadougou*, les principales institutions de la transition (président de la Transition, Premier ministre et gouvernement d'Union nationale de transition, Conseil national de transition) sont créées et en fonction. Le Forum des Forces de vives de Guinée a été restructuré et se montre actif sur la scène politique, la CENI a publié les listes électorales qui sont encore à corriger et les Forces de défense et de sécurité sont placées sous le contrôle du général Sékouba Konaté qui en a commencé la restructuration. Tous ces points ont été réalisés dans le courant d'un seul trimestre, ce qui montre qu'avec la volonté politique, la transition est en marche et qu'elle peut continuer à progresser jusqu'à l'aboutissement de l'élection présidentielle. Le premier tour de l'élection présidentielle a effectivement eu lieu le 27 juin 2010 et le second tour le 7 novembre. Le Président Alpha Condé a été élu, concrétisant la première alternance politique en Guinée depuis l'indépendance.

Dominique Bangoura,

Observatoire politique et stratégique de l'Afrique (OPSA)

BIBLIOGRAPHIE

Bangoura D. (dir), 2005, *Quel avenir pour les jeunes de Guinée ?*, Paris, L'Harmattan.

Bangoura D. (dir), 2004, *Guinée : L'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de décembre 2003*, Paris, L'Harmattan.

Cheikh Seck Y., 2009, « Guinée. Meurtres entre amis », *Jeune Afrique*, n° 2553, du 13 au 19 décembre 2009.

Hermet G., Badie B., Birnbaum P., Braud P. (dir.), 1994, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.

LA DEMILITARISATION PARADOXALE DU POUVOIR POLITIQUE AU BURKINA FASO

Léon SAMPANA

Résumé - Après la démission du président Compaoré à la suite du soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014, les militaires s'emparent du pouvoir et s'immiscent dans la rédaction de la charte pour la transition. Mais la prise du pouvoir par l'armée est contestée par la communauté internationale et une partie de la société burkinabè qui exigent que les militaires rendent le pouvoir aux civils. L'armée cède le pouvoir à un Président civil, Michel Kafando, désigné par un collège électoral prévu par la charte. Les militaires n'abandonneront pas leur droit de regard sur le processus de transition politique en se positionnant au cœur des organes de la transition. Le compromis réalisé par les principaux acteurs de la scène civilo-militaire, c'est-à-dire l'armée, les leaders des partis politiques, et les organisations de la société civile débouche sur la constitutionnalisation de l'ingérence des militaires dans la vie politique. La transition civile se transforme en une transition civilo-militaire où l'armée apparaît comme un acteur clé du paysage politique burkinabè, paradoxe d'une dé militarisation du pouvoir politique, réclamée au lendemain de la chute du régime Compaoré.

INTRODUCTION

Le coup d'État du 3 janvier 1966 marque le début d'une période caractérisée par une tradition d'alternance au pouvoir par le putsch¹ au Burkina Faso, ancienne Haute-Volta. Cette culture du coup d'État fait du Burkina une « société prétorienne » (Huntington, 1968) dans laquelle la violence apparaît comme une ressource politique importante (Médard, 1991). Ainsi, le 15 octobre 1987, le capitaine Blaise Compaoré, numéro deux de la Révolution d'août 1983, accède au pouvoir après un putsch sanglant contre le capitaine Thomas Sankara, Président du Conseil national de la révolution (CNR)². Pendant plus de trois ans, le nouvel État d'exception est dirigé par le Front populaire³. Mais, dès le 2 juin 1991, le pays se dote d'une nouvelle constitution et entame un nouveau processus de démocratisation. Toutefois, le retour à un régime constitutionnel n'entraîne pas la fin du dictat militaire dans cette IV^{ème} République puisqu'on assiste à la naissance d'un régime militaire larvé. Ce dernier se présente comme un régime civil dont la stabilité politique repose sur le soutien de l'armée et plus précisément du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) (Sampana, 2013). Ce régiment est un corps de l'armée rattaché à la fois à l'état-major de l'Armée de terre, pour les missions classiques de défense, et à l'état-major particulier de la Présidence, pour des missions spécifiques (défense des institutions, protection du chef de l'État, lutte contre le terrorisme, etc.). Si sur le plan sécuritaire l'armée, en particulier le RSP, est un allié militaire important pour la stabilité du régime Compaoré, sur le plan constitutionnel, le maintien au pouvoir du président Compaoré obéit aux règles établies par

¹ De 1966 à 2014, on dénombre neuf putschs réussis dont deux dans la seule journée du 31 octobre 2014.

² Le CNR est l'organe dirigeant du régime militaire du capitaine Sankara. Les régimes militaires qui le précèdent sont : le Gouvernement militaire provisoire (GMP) du capitaine Lamizana (1966-1970) ; le Gouvernement du Renouveau National (GRN) du général Lamizana (il a évolué en grade) (1974-1978) ; le Comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) du colonel Saye Zerbo (1980- 1982) ; le Conseil de Salut du peuple (CSP I et CSP II) du commandant Jean-Baptiste Ouédraogo (1982- 1983).

³ Le Front Populaire est l'organe dirigeant de la nouvelle junte au pouvoir.

la Constitution. Or, l'article 37 de la constitution de 1991 prévoit que « [l]e Président du Faso est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois ». Ne pouvant plus se représenter aux futures élections présidentielles, le président Compaoré et son parti, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), envisagent donc de modifier pour la troisième fois cette disposition relative au mandat présidentiel pour contourner la limitation. L'opposition, réunie autour du chef de file de l'opposition burkinabé (CFOP)⁴, et des organisations de la société civile (OSC), regroupées en partie dans le Front de résistance citoyenne⁵, s'y opposent et appellent à la désobéissance civile. Cet appel débouche sur le soulèvement populaire des 30 et 31 octobre qui met un coup d'arrêt au vote de l'article 37 prévu le 30 octobre et contraint le président Compaoré à la démission après vingt-sept ans au pouvoir sans discontinuité. Si le pouvoir de la rue apparaît comme un élément déterminant dans la chute du régime Compaoré, l'attitude de la plupart des éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) et le ralliement d'un grand nombre d'unités à la cause des manifestants ne doivent pas être négligés. La détermination des manifestants civils et l'attitude moins répressive, voire pacifique, de la plupart des unités déployées sur le terrain, à l'exception de certains militaires du RSP, peuvent être considérées comme deux facteurs déterminants dans la chute du régime Compaoré.

APRES LA CHUTE DU PRESIDENT COMPAORE

Le départ du président Compaoré ouvre la voie à une transition politique civile dirigée par le président Michel Kafando. La transition politique n'est pas nécessairement un changement en profondeur du régime politique. Elle s'entend comme le processus politique mis en place entre la chute d'un régime politique et l'élection de nouveaux dirigeants. Pour reprendre Badie et Hermet, c'est « la période de temps qui s'écoule des convulsions finales d'une dictature à l'établissement d'un régime démocratique au moins dans son apparence » (Badie, Hermet, 2001 : 197). La particularité de cette transition qui déroge aux règles de succession prévue par la Constitution nécessite l'adoption d'une charte de la transition à valeur constitutionnelle⁶. Destinée à encadrer la transition, la charte évite également l'accaparement du pouvoir politique par l'armée. L'armée s'impose cependant dans la nouvelle configuration politique comme un acteur majeur, voire incontournable, puisque les militaires sont présents dans les organes prévus par la charte. Le lieutenant-colonel Yacouba Zida, contesté par la rue et la communauté internationale lorsqu'il s'est autoproclamé chef d'État après la démission de Blaise Compaoré, est nommé Premier ministre. Au sein du pouvoir législatif, la vice-présidence du parlement de transition est assurée par un autre officier de l'armée, le colonel major Honoré Nombré. Pourtant, les acteurs de la société civile et des partis politiques ne cessent d'exprimer leur refus d'un nouveau pouvoir militaire au Burkina. La véritable nature de cette transition et l'important rôle que jouent les acteurs militaires méritent d'être examinés afin de saisir la capacité des militaires à influencer ce nouvel espace politique burkinabè en reconstruction. Autrement dit, comment peut-on comprendre l'ingérence politique des militaires dans la transition civile alors que la démilitarisation du pouvoir est réclamée ? Le ralliement des militaires burkinabè aux forces du changement traduit-il leur volonté de maintenir leur emprise sur la vie politique burkinabè ?

⁴ Aux termes de l'article 14 de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique, le CFOP est le porte-parole de l'opposition. Il est désigné au sein du parti d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au parlement. Le Chef de l'opposition au moment de l'insurrection est Zéphirin Diabré de l'Union pour le progrès et le changement (UPC).

⁵ On y retrouve notamment le Focal, le Balai citoyen, le Collectif Anti Référendum, le M21, etc.

⁶ Dans la hiérarchie des normes juridiques, la charte a la même valeur que la constitution.

Le modèle de la concordance dégagé par Rebecca Schiff (Schiff, 1995 ; 2009) permet de mieux cerner la capacité d'influence de l'armée burkinabè dans le champ politique en restructuration depuis la chute du président Compaoré. Selon cette théorie de la concordance, les relations civilo-militaires (RCM) sont gouvernées par la recherche constante du compromis entre trois acteurs : l'armée, les politiques et la société. Ce compromis politique fait émerger au Burkina un pouvoir civilo-militaire avec un ascendant du militaire sur le civil. Dans la configuration de l'espace politique burkinabè post insurrection, les militaires sont pleinement associés à la gestion des organes de la transition (II), après avoir, dans un premier temps, monopolisé la période pré-transitionnelle (I).

LE POIDS DE L'ARMEE DANS LA PHASE PRE-TRANSITIONNELLE

L'exacerbation de la crise politique née autour de l'article 37 en 2014 est apparue comme une aubaine pour une intervention sur la scène politique d'une armée qui, à maintes reprises, s'était fait remarquer par des mutineries ayant fragilisé le pouvoir de Blaise Compaoré. Mais contrairement au scénario du putsch, l'armée a observé une neutralité politique dès le début de la crise avant de s'engager auprès des forces favorables à l'alternance au pouvoir.

L'ARMEE DANS L'EVOLUTION DE LA CRISE POLITIQUE

La crise de 2014 est l'aboutissement d'une longue série de conflits politico-militaires qui ont érodé progressivement l'autorité et la légitimité du régime Compaoré depuis l'assassinat du journaliste Norbert Zongo le 13 décembre 1998 à Sapouy. Ce « drame de Sapouy » a entraîné la création du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques contre l'impunité au Burkina Faso. Le Collectif exige des explications sur la mort de Norbert Zongo et fait de la lutte contre l'impunité son cheval de bataille (Ouédraogo, 1999 ; Loada, 1999). À travers ses actions, le Collectif sape la légitimité du pouvoir Compaoré, réalise la conscientisation des masses, s'érige en véritable contre-pouvoir et fait vaciller le régime. Pour assurer son maintien, le Président fait des concessions et des réformes politiques pour juguler les contestations (Loada, 1999) tout en utilisant le RSP mis en cause dans l'affaire Zongo⁷, et afin d'imposer son pouvoir. Incontestablement, l'armée joue un rôle important dans la stabilité du régime Compaoré qui se civilianise. Cette « civilianisation du régime militaire n'implique pas nécessairement la démocratisation ou la démilitarisation du pouvoir [surtout lorsque] l'armée continue de dominer le système politique » (McSherry, 1992 : 464), comme c'est le cas au Burkina.

Les militaires se transforment en acteurs d'insécurité à cause de leurs fréquentes mutineries. Au cours des quinze dernières années du régime Compaoré, trois de ces importants soulèvements se sont déclenchés (1999, 2006, 2011)⁸. Comme le reconnaît le général Honoré Traoré, chef d'état-major général des armées, nommé à la suite des mutineries, la répétition des révoltes « avec un mode opératoire de plus en plus violent,

⁷ Des militaires du RSP sont désignés comme de « sérieux suspects » dans le rapport de la commission d'enquête indépendante instituée par décret pour mener des investigations sur la mort du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons.

⁸ De ces trois séries de mutineries, celles de 2011 demeurent les plus graves par leur ampleur, leur mode opératoire et leurs conséquences (l'envergure nationale, car elles se sont propagées à toutes les régions militaires y compris dans les rangs du RSP ; la fuite du Président du Faso du palais présidentiel ; les destructions des biens des chefs militaires et des autorités politiques ; le limogeage de l'ensemble des chefs d'État majors ; la restructuration de nombreux régiments ; la formation d'un nouveau gouvernement et la résiliation du contrat de 566 militaires, dont 2 du RSP.

constitue une source d'inquiétude et un problème majeur autant pour la démocratie que pour l'institution militaire elle-même »⁹. Cette tradition mutine des burkinabé renforce le poids de l'armée et fragilise davantage les institutions, qui doivent leur survie à la satisfaction des revendications corporatistes des militaires. Au sortir de ces révoltes, le président Compaoré s'octroie le portefeuille de ministre de la Défense pour prendre directement en charge les questions militaires et surveiller de plus près l'armée.

Dans un contexte caractérisé par cette récurrence des mutineries, le coup d'État apparaît de plus en plus comme un scénario envisageable. Conscient de cette menace et de la tradition putschiste du pays, le RSP se voit attribuer, entre autres missions spécifiques, la lutte contre la prise du pouvoir par la force. Cette mission est confirmée par ce régiment : « Défendre les institutions républicaines : il reste indéniable que les risques d'instabilité liés à des changements violents de régime (coups d'État), hors le cadre normal de la Constitution, a longtemps été une source successive d'incertitudes au pays. Le Burkina a connu au bas mot une quinzaine de coups ou tentatives de coups d'État. La stabilité sur ce plan a été, c'est indéniable, intimement liée à la qualité de la Force [le RSP en l'occurrence] qui défend les institutions depuis plus de deux décennies »¹⁰. De par ses missions et son armement, le RSP apparaît en réalité comme une armée dans l'armée, et est utilisé comme un contrepoids contre les autres militaires. Il aurait été difficile de réussir un coup sans l'implication de ce corps surtout depuis les mutineries de 2011 car il est le seul à disposer d'un armement conséquent. Selon un officier supérieur burkinabè, « les poudrières des casernes de Ouagadougou, où logent les autres forces, ont été vidées. Les percuteurs des armes lourdes ont été enlevés » (Crisis Group, 2015 : 14). Ces décisions sont destinées à prévenir de nouvelles mutineries. Pourtant, c'est du côté de la rue que la chute du régime sera amorcée, plongeant par conséquent l'armée dans un dilemme : réprimer les manifestations, se rallier à la soif d'alternance exprimée ou saisir l'opportunité pour faire un putsch au président Compaoré. La « passivité », voire le ralliement à la population, l'emporte dans la plupart des unités militaires. Cette attitude peut être analysée différemment selon que l'on se situe avant et pendant l'insurrection.

Avant le soulèvement populaire, les mutineries ont érodé les principes de hiérarchie, de discipline, et altéré le civisme au sein des troupes. Malgré ses dissensions internes susceptibles de nourrir des vellétés putschistes, l'armée, en tant qu'institution, exprime une neutralité politique. Tout d'abord, ce comportement n'est pas seulement en lien avec le professionnalisme, mais il se justifie par l'absence de leadership, la culture d'une méfiance au sein de l'armée, et le manque de moyens.

Pendant les révoltes, les FDS s'illustrent par une attitude moins répressive malgré l'imposant dispositif sécuritaire dans le quartier administratif. De même, il est impensable que le président Compaoré, également ministre de la Défense depuis les mutineries de 2011, n'ait pas donné d'ordres dans la mise en place d'un dispositif de sécurité capable de sécuriser la tenue de la séance parlementaire du 30 octobre¹¹. Luc Ibriga du FRC confirme « la volonté affichée des tenants du pouvoir d'instrumentaliser les forces de défense et de sécurité, eux qui affirment à qui veut l'entendre qu'ils ont les armes, qu'ils ont la force et

⁹ [Conférence du chef d'état-major général des armées du jeudi 14 juillet 2011](#) sur la résiliation de contrats de personnels militaires des forces armées nationales, consulté le 15 février 2015.

¹⁰ Service de communication du RSP, 2015, [Déclaration](#), 10 février 2015.

Le RSP est créé par décret n° 95-4821PRESIPRESIDEF du 21 Novembre 1995 portant création d'un Corps Spécial dénommé « Régiment de Sécurité Présidentielle » au sein des Forces Armées. Il provient du 1er Bataillon du Centre National d'Entraînement Commando de Pô (CNEC) qui avait pour mission d'assurer la protection du Capitaine Thomas Sankara quand il était au pouvoir. Ce sont ces mêmes militaires qui participent au putsch contre Sankara, ils continuent donc d'assurer la sécurité du Président Compaoré.

¹¹ La rumeur de milices venant prêter main-forte au régime était répandue à la place de la Révolution (lieu symbolique de regroupement des manifestants).

qu'ils vont imposer leur volonté »¹². Certes, le Président est le commandant en chef des Forces armées, mais il ne peut directement donner des ordres sur le terrain. L'ordre de réprimer se heurte donc à la résistance des officiers chargés de le relayer sur le terrain. C'est pourquoi la répression tant redoutée ne s'est pas produite puisque les FDS déployées autour de l'Assemblée nationale, principal lieu de convergence des manifestants, font preuve d'un usage modéré de la force et appliquent la théorie de la baïonnette intelligente afin d'éviter un bain de sang. Selon Crisis Group, « [d]es unités de l'armée et de gendarmerie auraient aussi reçu de l'intérieur l'ordre de faire défection » (Crisis Group, 2015 : 2). D'autres officiers ont pris personnellement leurs responsabilités sur le terrain en mettant fin aux exactions. L'appel à défection a été moins suivi par les militaires du RSP, qui ont sévèrement réprimé en ouvrant le feu et en tuant des manifestants (Amnesty, 2015), avant de se retrancher au palais présidentiel pour protéger le chef de l'État. Si le dispositif sécuritaire était exclusivement aux mains du RSP, le dénouement de la crise n'aurait vraisemblablement pas été le même. Alors que les manifestants n'ont pu approcher le palais présidentiel, protégé par le RSP, ils ont réussi à accéder au parlement sans aucune perte en vie humaine. De même, lorsque le chef de corps adjoint du RSP s'est autoproclamé chef de la transition, le dispositif du RSP a freiné les contestations de rue. Il a fallu l'implication et la pression de la communauté internationale pour dénouer la situation.

On peut donc retenir qu'au cours de ces manifestations, les FDS ont mis en exergue leur sens de responsabilité et leur expertise, deux des trois traits développés par Huntington dans son concept de professionnalisme (Huntington, 1957). Ce professionnalisme est « un professionnalisme pragmatique » (Boëne, 1996 : 64) qui ne dissocie pas les domaines militaires et politiques (Janowitz, 1964 ; Finer, 2006). Selon Finer, l'attachement des militaires au respect de leur professionnalisme peut les mettre en conflit avec les autorités politiques, car en se considérant comme les serviteurs de l'État plutôt que ceux d'un gouvernement temporaire, les FDS peuvent redéfinir leur propre conception de l'intérêt national et refuser d'être utilisées comme des forces anti opposition (Finer, 2006). C'est ainsi qu'en refusant de réprimer les manifestants au Burkina, les FDS saisissent l'occasion de faire primer l'intérêt national sur l'intérêt personnel des dirigeants du régime Compaoré. Selon le lieutenant-colonel Zida, « les Forces vives, y compris les Forces de Défense et de Sécurité ont su donner la réplique à ce qu'il convient d'appeler désormais la "forfaiture de Blaise COMPAORE" »¹³. Les militaires ont donc choisi, les 30 et 31 octobre, de favoriser l'alternance et de s'engager à soutenir la transition en s'y impliquant directement.

Ce positionnement politique est un choix stratégique fait par les forces armées. Partageant le vécu de la population burkinabè, elles n'ignorent pas le désir de changement exprimé par les populations, surtout quand le régime Compaoré est en perte de légitimité. Or, consentir à une obéissance aveugle en réprimant¹⁴ constituerait un obstacle au changement et accentuerait la division armée-société constatée depuis les mutineries de 2011 à cause des exactions des soldats à l'encontre des civils. Pourtant, l'armée cherche depuis 2011 à redorer son image. Rallier le mouvement populaire des 30 et 31 octobre est donc une opportunité pour l'armée de combler le fossé armée-nation.

Une fois la voie de la répression abandonnée, l'armée s'est impliquée afin de rechercher une issue pacifique à la crise.

¹² [Déclaration du Front de résistance citoyenne](#), Ouagadougou, le 29 octobre 2014.

¹³ [Discours du lieutenant-colonel Zida à l'occasion de la signature de la Charte de la transition](#), Ouagadougou, le 16 novembre 2014.

¹⁴ Le risque pour les militaires de répondre personnellement de leurs actes devant la Cour pénale internationale en cas de crimes contre l'humanité n'est pas exclu.

L'armée face à la chute du pouvoir : de la médiation aux coups d'État

La prise de l'Assemblée nationale par les manifestants oblige l'armée à revoir son implication dans l'insurrection populaire. Conditionnée dès le départ pour protéger les institutions et repousser les manifestants, l'armée se transforme en un arbitre politique. L'arbitrage militaire est d'ailleurs bien ancré dans la culture burkinabé depuis le premier soulèvement populaire en 1966. Il a pour particularité de systématiquement déboucher sur un putsch. L'intervention de l'armée des 30 et 31 octobre 2014 n'échappe pas à la règle. En effet, en dépit de son statut apolitique énoncé dans la loi n°037-2008/AN portant Statut général des personnels des forces armées nationales et dans le règlement de discipline générale dans les forces armées, l'armée assume la médiation, car c'est l'appareil étatique dont le fonctionnement n'est pas perturbé dans un contexte de paralysie générale des services étatiques. En plus, sa participation aux manifestations fait d'elle une interlocutrice acceptable par les insurgés puisqu'elle n'est pas perçue comme une force hostile au changement. En s'érigeant en arbitre politique, l'armée répond à deux appels : l'appel du dehors et l'appel de la conscience (Hamon, 1996).

En effet, face à l'échec du dispositif de répression et à la dégradation de la situation, le président Compaoré retire le projet de révision tout en propulsant l'armée au-devant de la scène politique. C'est ainsi qu'une délégation de la hiérarchie militaire conduite par le chef d'état-major général des armées rencontre l'opposition au siège du CFOP « pour avoir le sentiment de l'opposition sur la situation nationale »¹⁵. Bien que divisés sur le rôle à accorder à l'armée, certains manifestants lui demandent de prendre ses responsabilités afin d'éviter le chaos. C'est d'ailleurs la position du Balai citoyen, l'un des acteurs clés de l'insurrection¹⁶. D'autres acteurs, en revanche, l'invitent à assurer ses missions régaliennes tout en refusant qu'elle prenne les rênes du pouvoir. Il y a donc un double appel extérieur. L'armée, à travers le chef d'état-major général des armées et l'ensemble de la hiérarchie militaire, suit un appel de sa conscience en entreprenant d'une part, une médiation dans ses rangs afin d'éviter un affrontement entre le RSP, rangé derrière le Président, et le reste de l'armée adoubée par les manifestants. D'autre part, la hiérarchie cherche à trouver une voie de sortie pacifique à la crise tout en évitant de renverser Blaise Compaoré. Le général Djibril Bassolé¹⁷, ministre des Affaires étrangères du régime Compaoré jusqu'au 30 octobre 2015 affirme que : « [l]e 30 octobre j'étais à mon domicile dans un premier temps, puis, avec la brutale dégradation de la situation, je me suis rendu au camp Paspanga, d'où j'ai rejoint l'état-major des Armées sur invitation du chef d'état-major général pour trouver une solution de sortie de crise »¹⁸. Mais, en attendant le dénouement de la crise, le président Compaoré décrète l'état de siège et charge le chef d'état-major général de le mettre en place (Décret N°2014-01/ PRES/PM du 30 octobre 2015 instituant l'état de siège sur toute l'étendue du territoire national). Dès ce moment, l'arbitrage politique se transforme progressivement en putsch.

Le chef d'état-major général outrepassa ses pouvoirs en dissolvant l'Assemblée nationale et le gouvernement, en proposant une transition de douze mois, mais en refusant toujours de démettre Blaise Compaoré¹⁹. Il existe à ce moment une confusion sur le détenteur réel du pouvoir. Le putsch n'apparaît véritablement qu'à l'annonce de la démission du Président puisque les règles constitutionnelles qui régissent la succession sont bafouées. En effet,

¹⁵ [Extrait de la déclaration du CFOP](#) du 30 octobre 2014.

¹⁶ Le Balai citoyen est un regroupement d'organisations de la société civile créé en 2013 afin de lutter pour un changement démocratique au Burkina. Au départ, l'objectif du Balai était de s'opposer à la mise en place du Sénat jugé inopportun pour le Burkina Faso.

¹⁷ Ce dernier est soupçonné d'avoir contribué à déjouer et à reformer le dispositif de sécurité initialement prévu pour réprimer les révoltes.

¹⁸ [Entretien réalisé par Adama Ouédraogo](#), Ouagadougou, le 11 novembre, *L'observateur Paalga*.

¹⁹ Communiqué du Chef d'état-major général des forces armées, Ouagadougou, le 30 octobre 2014.

selon l'article 43 de la Constitution, l'intérim doit être assuré par le Président du Sénat. Mais étant donné que le Sénat n'est pas encore mis en place, l'article 78 de la constitution prévoit qu'en l'absence du Sénat, le président de l'Assemblée nationale est la personnalité chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance du pouvoir. Or, l'ensemble des personnalités ayant soutenu le projet de révision de l'article 37, y compris le président de l'Assemblée nationale en fuite, est désavoué par les manifestants²⁰. Au regard de ce double vide du pouvoir (démission du Président et absence de son dauphin constitutionnel) et devant le mutisme du conseil constitutionnel, l'armée décide donc de prendre le pouvoir. C'est donc un coup d'État face au vide politique (Lavroff, 1989). L'armée ne choisit pas le général Lougué (un militaire à la retraite, ancien chef d'état-major général des armées entre 1999 et 2002 et ministre de la Défense de 2002 à 2003) qui est réclamé à la tête de la transition par une partie des manifestants. Mais elle préfère désigner le 31 octobre le général Traoré, chef d'état-major général des armées, pour succéder à Blaise Compaoré. Confrontée au dilemme de ne pas donner l'image d'un putsch qui sera condamné par la communauté internationale, l'armée maintient la constitution et motive son action par la déclaration de vacance du pouvoir et « l'urgence de sauvegarder la vie de la nation »²¹.

À défaut d'une personnalité civile consensuelle dans ses rangs, le CFOP semble favorable à ce scénario et ne conteste pas le coup du chef d'état-major général des armées. Ce dernier reçoit, d'ailleurs, l'opposition avant de faire sa proclamation. Les militaires du RSP, opposés à la décision de l'armée, organisent dans la soirée un contre coup mené par le chef de corps adjoint du RSP (numéro deux du RSP), le lieutenant-colonel Zida. Ce dernier, plus populiste et soutenu par des organisations de la société civile comme le Balai citoyen et le M21, dit répondre à l'appel du peuple, suspend la Constitution et consacre l'instauration d'un régime d'exception. L'armée se trouve ainsi divisée à travers l'auto-proclamation de deux chefs de la transition, mettant en lumière le clivage entre le RSP et le reste de l'armée. Sous la pression et la contrainte, la hiérarchie militaire décide de confirmer le lieutenant-colonel Zida comme chef de junte au détriment du chef de l'armée. Elle justifie son choix par la volonté de préserver la cohésion de l'armée et la paix sociale. Mais en réalité, c'est fort du rapport de force en faveur du RSP, mieux formé et mieux armé, que le lieutenant-colonel Zida est maintenu au pouvoir. Selon Salif Diallo, ancien ténor du régime Compaoré et vice-président du Mouvement du peuple pour le progrès²²: « Il est impératif que l'armée retrouve son unité. Il est impensable aujourd'hui, après le départ du président Blaise Compaoré, de ne pas prendre en considération le Régiment de sécurité présidentielle, qui est l'unité la mieux organisée, la mieux armée. Et le (lieutenant-colonel) Zida provient de ce régiment. Aujourd'hui, ce que dit le rapport de force militaire est de ce côté-là. Mais je pense que les militaires devraient avant tout s'entendre, discuter et envisager une collaboration des civils et des partis politiques »²³.

Cette collaboration entre politiques et militaires est dénoncée par l'ex-président Compaoré depuis son exil quand il affirme : « [n]ous savions depuis longtemps qu'une partie de l'Opposition était en relation avec l'armée [...] Parlement ou référendum, cela n'aurait rien changé, car ils n'auraient guère dévié de leur plan initial, la prise du pouvoir par la force » (Gue, 2014). Sa chute serait, selon lui, le résultat d'un complot ourdi de longue date entre

²⁰ L'existence juridique de l'Assemblée nationale dans les événements en cours semble poser des problèmes puisqu'elle a été dissoute par le chef d'Etat-major sous l'état de siège, mais pas par le Président. Cette dissolution ne semble pas respecter la constitution, car si on se réfère à l'article 106 de la constitution, « Le Parlement se réunit de plein droit en cas d'état de siège, s'il n'est pas en session. L'état de siège ne peut être prorogé au-delà de quinze jours qu'après autorisation du Parlement ». Donc, par interprétation de cette disposition, il ne peut être procédé à la dissolution de l'Assemblée nationale pendant l'état de siège. La dissolution de l'Assemblée nationale est donc illégale, voire anticonstitutionnelle.

²¹ Voir la [proclamation du général Nabéré Honoré Traoré](#), Ouagadougou, 31 octobre 2014.

²² Le MPP est un parti politique créé par les dissidents de l'ex-parti au pouvoir.

²³ [Déclaration sur RFI](#) le 31 octobre 2014.

l'opposition et une partie de l'armée. Mais, contrairement aux affirmations de Compaoré, il est plus probable que le 31 octobre, l'armée profite du vide pour usurper le pouvoir sans avoir véritablement préparé un coup d'État. « L'armée a commencé par exécuter les ordres du gouvernement, ce n'est seulement que lorsqu'elle a été placée devant l'alternative : soutenir l'équipe dirigeante ou se rallier à l'appel des manifestants, qu'elle est sortie de la légalité ; ce faisant, elle a tranché l'issue du conflit, apparaissant comme l'arbitre suprême » (Ammi-Oz, 1978 : 62).

Cet arbitre suprême est, toutefois, contraint de céder le pouvoir aux civils face à la pression de la société civile et de la communauté internationale. L'armée lève donc la suspension de la Constitution le 15 novembre 2014 afin que s'ouvre une ère constitutionnelle, non sans s'aménager une place dans les institutions de la transition.

LA (RE)-NAISSANCE D'UN POUVOIR CIVILO-MILITAIRE DANS LA TRANSITION

Le Burkina connaît entre 1970 et 1974 un régime dans lequel la participation politique de l'armée est constitutionnalisée²⁴. Refusant de retourner dans les casernes, les militaires s'aménagent quatre années supplémentaires pour poursuivre les réformes qu'ils ont entreprises depuis le putsch du 03 janvier 1966. En novembre 2014, le Burkina réédite le scénario. Dans cette logique, le CFOP se montre favorable à la participation politique des militaires. « Pour l'opposition burkinabè, toute transition politique à venir doit être conçue, organisée et mise en œuvre autour des forces politiques et de la société civile, et intégrer toutes les composantes de la société, y compris l'armée » (Déclaration du CFOP du 31 octobre 2014). La société civile n'a pas non plus refusé l'implication des FDS dans la transition. Par conséquent, le pouvoir de la transition est partagé entre les civils composés des partis politiques et de la société civile²⁵ et des FDS dont le rôle politique est constitutionnalisé. Aussi, par son implication dans la conduite de la transition, l'armée assure-t-elle une mission d'accompagnement qui limite sa soumission aux civils de la transition.

La constitutionnalisation du rôle politique des FDS

De par son organisation, son fort statut symbolique et son monopole dans l'usage des armes, l'armée a un triple avantage sur les civils (Finer, 2006). Fort de ces avantages, l'armée dirige exclusivement la phase pré-transitionnelle au cours de laquelle une charte de la transition est adoptée. En effet, pour éviter que le dauphin constitutionnel²⁶ décrié n'accède au pouvoir, une charte constitutionnelle, dérogeant sur de nombreux points à la constitution du 11 juin 1991, est rédigée avec la participation de l'armée. Les militaires arbitrent entre les divers intérêts, y compris ceux de l'ex-majorité, dont la présence aux négociations est refusée par l'ex-opposition et les organisations de la société civile à l'origine du soulèvement populaire. Le pouvoir militaire tente d'imposer ses amendements dès qu'il reçoit l'avant-projet de charte. Mais, face à la résistance des partis politiques et de la société civile, elle finit par participer activement aux travaux et à se plier aux débats avant l'adoption de la version définitive de la charte.

²⁴ L'article 108 de la Constitution de la II^{ème} République dispose : « Pendant une période de quatre ans, les dispositions suivantes seront appliquées : (a) Les charges et prérogatives du Président de la République seront assumées par la personnalité militaire la plus ancienne dans le grade le plus élevé ; (b) Le Gouvernement comprendra des personnalités militaires dans la proportion de un tiers (1/3) de ses membres ».

²⁵ Il est régulièrement admis que la société civile n'a pas pour vocation à diriger le pouvoir d'État, mais de le contrôler ou de l'influencer en jouant un rôle de contre-pouvoir. Mais au Burkina, on se retrouve dans un cas atypique où la société civile gouverne dans une large coalition avec les militaires et les partis politiques.

²⁶ Il s'agit du Président de l'Assemblée nationale, Soungalo Ouattara.

Œuvre d'une instance tripartite (armée, partis politiques, société civile), la charte constitutionnalise, contrairement à l'esprit de la transition civile, la participation politique des militaires. Cette constitutionnalisation traduit deux choses. Tout d'abord, il s'agit du reflet du dilemme du retrait de l'armée que Welch résume bien dans ces lignes : « [à] mesure que le temps du retour aux casernes approche, des doutes et des hésitations semblent augmenter. Les officiers observent une pause, se demandent s'ils ont accompli ce que leur intervention était censée corriger. Ils sont face à un dilemme » (Moukoko Mbonjo, 2000 : 43). En outre, il s'agit d'un compromis entre tous les acteurs sur le rôle et la place de l'armée dans la transition puisque les militaires rechignent à laisser les civils seuls gérer la transition et les civils sont divisés sur la participation de l'armée. Le Burkina se dote d'un pouvoir civilo-militaire dans lequel le rôle politique des FDS n'est plus implicite, mais constitutionnellement consacré. En effet, la charte prévoit la participation de cinq représentants des FDS au collège de désignation du Président de la transition (art. 8 de la Charte). La fonction de Président de la transition est interdite à un militaire puisque les civils craignent un scénario identique à celui de 1966 sachant que depuis lors les militaires monopolisent la vie politique. C'est pourquoi la candidature de toute « personne des forces de défense et de sécurité en activité, en disponibilité ou à la retraite » (art.3) est interdite. Les militaires proposent néanmoins des candidats civils à la Présidence de la transition conformément à l'article 5 de la Charte qui leur donne la faculté d'en proposer trois. Le Président de la transition, Michel Kafando, et la ministre de la Justice Joséphine Ouédraogo, deux des trois candidats présélectionnés par le collège électoral ont été proposés par l'armée.

De même, la participation de l'armée au gouvernement n'est pas constitutionnellement interdite. Dans le silence de la charte, les militaires se retrouvent avec un Premier ministre militaire, le lieutenant-colonel Zida, alors qu'il était prévu que ce poste serait exercé par un civil. Le président sénégalais Macky Sall, président du groupe de contact sur la crise au Burkina, avait d'ailleurs affirmé : « [s]ur le choix du Président de la transition, tous sont d'accord sur le profil et sur le fait que ce soit une autorité civile, tout comme pour le choix du Premier ministre » (Ouédraogo, 2014). Ce silence serait fait à dessein afin d'offrir une chance au pouvoir militaire sortant d'occuper la primature. Du coup, il existe un duo civil-militaire à la tête de l'exécutif, car le président la République est un civil secondé par un Premier ministre militaire. Ce dernier siège au gouvernement avec des officiers de son entourage nommés à des ministères plus ou moins clés : le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité avec le colonel-major Auguste Barry²⁷, le ministère des Mines et de l'Énergie avec le colonel Boubaca Ba, le ministère des Sports²⁸ avec le colonel David Kabré. En définitive, l'armée gère cinq portefeuilles ministériels si on prend en compte la Primature et le ministère de la Défense attribué au Premier ministre Zida²⁹. En outre, le Conseil national de la Transition, l'organe législatif, n'est pas en reste puisque la charte octroie vingt-cinq des quatre-vingt-dix sièges de parlementaires aux FDS (art. 12)³⁰. Ces dernières se constituent en un groupe parlementaire au sein de l'hémicycle : le groupe parlementaire Forces de Défense et de Sécurité. Ce parlement se dote également d'un président civil et d'un vice-président militaire (un colonel-major de l'armée).

Les militaires donnent donc l'impression de veiller sur le pouvoir politique en s'y impliquant directement. Comme sous la IIème République, les militaires du gouvernement et du CNT peuvent être considérés comme « des soldats en mission » (Ouédraogo, 1996 : 63). Le fait que ces militaires soient en activité et non en disponibilité dans ces institutions serait

²⁷ Le RSP obtient le limogage de ce ministre après la mutinerie du 29 juin 2015.

²⁸ Ce ministère ne semble pas être un ministère clé. Mais, il est généralement occupé par un militaire.

²⁹ Le Président du Faso s'attribue ce ministère à l'issue de la mutinerie du 29 juin 2015.

³⁰ L'armée avait voulu que le CNT soit un organe consultatif dirigé par un militaire.

contraire aux prescriptions du statut des personnels des forces armées, si la charte n'avait pas couvert l'illégalité³¹. Puisque la charte qui autorise la participation politique de l'armée a une valeur supérieure aux lois et règlements régissant les forces armées, les dispositions relatives à la neutralité politique des FDS sont neutralisées pendant l'application de la Charte. Une question demeure néanmoins : dans cette transition burkinabè *sui generis* où l'armée est fortement impliquée, n'y a-t-il pas de risque qu'elle échappe au contrôle civil ?

Un contrôle civil problématique : confusion et inversion des rôles

Le contrôle civil réalisé a pour objectif de faire prendre conscience aux forces armées qu'elles sont des agents subordonnés aux autorités politiques civiles. Or, la naissance et la configuration du pouvoir né de la transition accordent une place centrale aux forces armées dans la gestion du pays. Dans le compromis obtenu dans la mise en place des organes de la transition, l'armée apparaît comme un acteur placé sur un pied d'égalité avec les organisations de la société civile et les partis politiques. Mais en réalité, la détention et la maîtrise des moyens de coercition lui donnent un ascendant sur les civils dans ce contexte politique extrêmement fragile où les institutions politiques sont à refonder. En effet, durant la phase pré-transitionnelle, l'armée exerce un pouvoir direct et encadre la rédaction de la Charte. Quand s'amorce la transition constitutionnelle, le chef d'État militaire sortant est nommé Premier ministre, même si sa nomination ne fait pas l'unanimité au sein de l'armée. Cette nomination suivie de celle d'autres officiers au sein du gouvernement traduit une certaine volonté de l'armée de rester au cœur du pouvoir politique pour participer à la mise en œuvre de la transition et l'orienter au besoin.

L'implication des militaires dans la gestion politique rend problématique le contrôle civil. De novembre à juillet le Premier ministre militaire cumule les fonctions de ministre de la Défense. L'ex-président Compaoré a également cumulé les fonctions de ministre de la Défense afin de prendre directement en charge la gestion de l'armée après la vague des mutineries de 2011. Quoique théoriquement civil, car étant revenu à la vie civile, Compaoré est néanmoins considéré dans l'opinion burkinabè comme un militaire. Quant au Premier ministre Zida, qui demeure encore en activité au sein des forces armées, son statut militaire ne souffre d'aucune ambiguïté. C'est d'ailleurs comme un militaire et non en tant que politique qu'il est perçu au sein de l'armée. Il y a dès lors, dans son chef, un risque de confusion entre contrôle militaire et contrôle civil. Cependant, après la mutinerie du RSP du 29 juin 2015, le ministère de la Défense est attribué au Président de la transition à l'occasion du remaniement ministériel du 19 juillet.

À travers le premier ministre Zida, et le résident Kafando dont la candidature a été proposée par l'armée, les militaires sont perçus comme les véritables détenteurs du pouvoir politique même si constitutionnellement c'est le président Kafando qui dirige la transition. Certes, l'armée n'exerce pas un pouvoir direct puisqu'il ne s'agit ni d'un régime d'exception comme dans les régimes militaires, ni d'un régime constitutionnel qui octroie la présidence de la République à l'armée comme sous la II^e République burkinabè. Mais, les militaires conservent une influence considérable sur la vie politique. Ils constituent de surcroît une menace pour la transition dans ce contexte où l'armée a un poids et joue un rôle non négligeable dans la restructuration du pays. Dès lors, le contrôle civil se trouve handicapé.

³¹ « La disponibilité est la situation du militaire de carrière appartenant à l'un des cadres constitutifs de l'Armée qui, ayant accompli au moins quinze ans de service dont quatre en qualité de militaire de carrière et autorisé sur sa demande à quitter l'activité pour convenance personnelle, sans que ce départ ait un caractère définitif » (Article 143 de la loi n°037-2008/AN du 29 mai 2008 portant Statut général des personnels des forces armées nationales).

La véritable difficulté du contrôle civil vient de l'incapacité de l'armée à maîtriser l'insubordination de ses membres mettant à rude épreuve le pouvoir politique dans la société prétorienne burkinabè. Selon Little, dans les sociétés prétoriennes, les nouveaux régimes sont généralement testés par les militaires à travers des coups ou des tentatives de coups. En substance, Little affirme : « [d]outant de la capacité de résistance d'un nouveau pouvoir, un coup d'État est généralement perpétré puisque les militaires présument que le régime est si faible qu'il ne pourra pas résister. Si, au contraire le régime survit, il est dorénavant perçu comme un pouvoir fort capable de résister aux vellétés militaires. En retour, les militaires tirent individuellement un enseignement sur la capacité de résistance du pouvoir et finissent par se soumettre au régime civil » (Little, 2015 : 3). Au Burkina, le régime de la transition a vacillé suite à différents tests du RSP. En effet, de façon crescendo le pouvoir de la transition a été mis à l'épreuve par les révoltes du RSP, corps qui fut dissout après son aventure putschiste du 17 septembre 2015. En effet, trois mutineries du RSP ont visé directement le Premier ministre. Après le limogeage du général Diendéré, chef d'état major particulier de la Présidence sous Compaoré, remplacé à son poste par le chef de bataillon Théophile Nikiema, un proche du Premier ministre issu du RSP, une série de mutation d'officiers vers d'autres corps est entreprise. Ces décisions sont perçues comme un début de démantèlement du RSP et une manière de contenter les insurgés des 30 et 31 octobre qui ne cessent de réclamer la dissolution de ce corps pour son rôle joué dans le régime Compaoré. Opposé aux mesures prises par le gouvernement et revendiquant des primes, le RSP convoque le Premier ministre dans sa garnison située au sein de la Présidence pour des explications le 30 décembre 2014 et réclame sa démission. Certes, c'est le président civil Kafando qui procède aux nominations dans l'armée, mais le RSP préfère s'en prendre au Premier ministre qui est issu du corps et fait partie de la branche militaire du gouvernement. Pour le RSP, le Premier ministre serait complice d'un démantèlement implicite du corps alors que c'est grâce au soutien de ce corps qu'il a été confirmé chef d'État dès la démission de Compaoré avant d'être nommé plus tard à la primature. Pour les militaires du RSP, les décisions concernant leur corps incombent au Premier ministre, ou du moins ont été prises avec son aval. Après d'âpres discussions, le RSP accepte le maintien à son poste du Premier ministre en attendant la satisfaction de ses autres revendications. Le gouvernement a, toutefois, le soutien de l'état-major général des armées qui estime qu'il n'appartient pas aux militaires de démettre un Premier ministre nommé par le Président. À travers la révolte du 30 décembre 2014, la faiblesse du pouvoir de transition est perceptible à travers le premier test de résistance du régime face au RSP. Fort de cet ascendant, le RSP entreprend une nouvelle manifestation le 4 février qui empêche la tenue du conseil des ministres.

Dans une déclaration adressée à la Nation, le porte-parole de ce corps explique : « certaines décisions inappropriées au sein de notre corps en ont perturbé le fonctionnement normal. Ces dysfonctionnements ont été signifiés au Premier ministre en vue de leurs corrections, et ce depuis décembre 2014. Promesse en a été faite sans suite jusqu'à la date du 04 février 2015. Nous tenons à rappeler à l'opinion nationale que le Premier ministre est un officier issu de notre corps dont il connaît les missions et le fonctionnement »³² (communiqué du RSP du 06 février 2015). Les militaires du RSP s'opposent, en fait, aux affectations de certains de leurs membres dans d'autres corps de l'armée car ils les considèrent comme des sanctions. De même, ils refusent la nomination du nouveau chef d'état-major particulier de la Présidence qui est moins gradé que des officiers supérieurs qu'il aura sous son commandement. À la nomination du commandant Théophile Nikiema, le chef de corps du RSP était un colonel-major.

³² [Communiqué de presse du RSP](#), Ouagadougou, le 06 février 2015.

Cette situation est inacceptable pour le RSP. Effectivement, une telle nomination pose problème dans l'exercice du commandement militaire où le principe hiérarchique fondé sur le grade est fort ancré. Le RSP envisage d'interpeller le Premier ministre au conseil des ministres du 4 février 2015 pour exiger la satisfaction de ses revendications corporatistes. Ce dernier ne se présente donc pas au conseil des ministres qui est reporté *sine die*. Probablement frustrés par l'attitude du Premier ministre qui semble desservir leur cause, les militaires du RSP exigent également la démilitarisation de la transition puisqu'ils réclament la démission des militaires de toutes les instances de la transition pour laisser la gestion des affaires aux civils afin de respecter l'esprit civil de la transition. Face au blocage des institutions, la médiation des autorités coutumières et religieuses s'avère nécessaire pour mettre fin à la crise militaire afin de permettre le fonctionnement normal des institutions.

Ce deuxième test conforte le RSP qui finit par choisir et imposer aux dirigeants de la transition un nouveau chef d'état-major particulier et un nouveau chef de corps qui sont respectivement l'ancien chef de corps le colonel-major Boureima Kéré et l'ancien aide de camp de l'ex-président Compaoré le lieutenant-colonel Céleste Coulibaly. Toutefois, pour ne pas s'avouer totalement vaincu, le gouvernement de transition met en place une commission chargée de réfléchir au devenir de ce corps avec la possibilité de réorienter ses missions. Le gouvernement reconnaît néanmoins à la séance des questions parlementaires du 13 mars 2015 la difficulté à dissoudre ce corps. Il faudrait, pour ce faire, sensibiliser les militaires sur la dissolution de leur corps, gérer la question de l'affectation des militaires de cette unité reconnue comme une unité d'élite et réfléchir sur la répartition du matériel et des armements que cette unité seule maîtrise. En d'autres mots, la dissolution du RSP ne peut se faire sans l'avis de ce dernier. Étant donné que ces deux tests ont montré de façon générale la faiblesse du pouvoir politique et la suprématie du RSP sur le gouvernement, un troisième test est réalisé à travers la mutinerie du 29 juin 2015 pour protester contre l'audition du chef de corps et de deux autres officiers du RSP soupçonnés de fomenter un complot contre le Premier ministre. La crise née de ce énième soulèvement militaire contraint le chef d'état à mettre en place le Cadre de concertation des sages pour rapprocher les positions entre les acteurs en conflit. Une fois de plus, le RSP demande à nouveau le départ de tous les militaires du gouvernement. Cette position sera partagée par la hiérarchie militaire et une partie de la classe politique. Néanmoins, le Président décide de maintenir le Premier à son poste afin de ne pas perturber l'organisation des scrutins présidentiel et législatif d'octobre. Cependant, il limoge le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité³³ et s'octroie le portefeuille de ministre de la Défense ainsi que celui de la sécurité.

Dans un régime politique où le contrôle civil fonctionne correctement, ce ne sont pas les autorités politiques qui sont sommées de s'expliquer devant les militaires, mais c'est plutôt l'inverse. Mais force est de constater qu'au Burkina, c'est l'autorité politique qui négocie avec le militaire puisqu'elle se retrouve généralement en situation de faiblesse. Cette culture remonte au régime Compaoré puisque la véritable menace pour le pouvoir vient de l'armée. Au lieu de sanctionner l'insubordination des militaires, ces derniers sont amadoués par les autorités politiques à travers des pourparlers qui débouchent toujours sur la satisfaction en tout ou en partie des revendications militaires (depuis 1999). Probablement, la peur de se voir renverser pousse le pouvoir politique à agir dans un sens favorable aux militaires. Cependant, la culture de la peur peut déboucher sur la réalisation de la menace redoutée puisqu'en position de force, les militaires n'hésiteront pas à s'opposer par les armes aux mesures qu'ils jugeront inappropriées. C'est notamment ce qui se produit le 16 septembre quand le RSP prend en otage le Conseil des ministres avant de mettre aux arrêts le

³³ C'est ce dernier qui a fait procéder aux interpellations des officiers du RSP.

Président du Faso, le Premier ministre et deux autres membres du gouvernement³⁴. Ce quatrième test débouche finalement sur un coup d'État qui consacre l'avènement du Conseil National de la Démocratie (CND) dirigée le général Gilbert Diendéré, membre du RSP.

Le basculement du rapport de force : le RSP, le reste de l'armée et la rue

Au lieu d'être rassuré par les forces armées créées pour le protéger contre les agressions extérieures, l'État les craint au contraire. Il redoute qu'elles retournent leurs armes contre la société et les institutions politiques qu'elles sont pourtant chargées de protéger. Telle est en substance l'idée du paradoxe civilo-militaire développé par Feaver (Feaver, 1999 ; 1996). C'est exactement le cas au Burkina où l'institution sécuritaire créée pour renforcer la stabilité des institutions politiques est devenue une menace pour la survie de la transition. C'est pourquoi, dans une déclaration à la nation, le Président affirme qu'« il n'est pas juste que pour des intérêts divergents, notre Armée nationale dont c'est la mission de protéger la paix au Burkina Faso, en vienne à être le perturbateur de la paix au Burkina Faso ». Certes, cette remarque s'adresse à l'ensemble de l'armée à cause de ses dissensions internes. Mais, elle vise indirectement les agissements du RSP qui troublent la quiétude des autorités de la transition. La résolution de la question du RSP apparaît donc comme un défi à relever par la transition. Ce dernier est confronté à la fois aux demandes pressantes de dissolution du régiment exprimées par les insurgés des 30 et 31 octobre d'une part et à la résistance du RSP qui se réfugie derrière sa puissance militaire d'autre part. Le Président de la transition, invité sur les antennes de RFI le 2 mars 2015, n'exclut pas de les affecter aux opérations extérieures (Opex) notamment dans une force anti-Boko Haram. Un tel projet est une stratégie de contrôle par l'éloignement. Mais l'ascendant militaire du RSP invite les autorités de la transition à adopter une conduite rationnelle, à savoir, ne pas envisager sa dissolution puisqu'elles ne sont pas sûres des gains à tirer d'une telle décision³⁵. Le rapport de la Commission de réflexion sur la restructuration du RSP présidé par le général Gilbert Diendéré préconise « le maintien [du régiment] qui devrait s'accompagner de quelques modifications organiques et structurelles afin de prendre en compte les nouvelles réalités du terrain » (Commission de réflexion sur la restructuration du RSP, avril 2015). Pourtant, le rapport de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes³⁶ transmis officiellement le 14 septembre 2015 préconise, quant à lui, la dissolution du RSP et le redéploiement de ses membres à d'autres missions. Le Conseil des ministres du 16 septembre au cours duquel le rapport devait faire l'objet d'une communication orale est perturbé par le RSP qui profite de l'occasion pour réaliser son coup d'État le 17 septembre. Des griefs politiques et militaires comme le caractère déviant de la transition, l'adoption d'une loi électorale qui exclut certaines personnalités de l'ex-parti au pouvoir, l'instrumentalisation du conseil constitutionnel, le non-respect des « propositions de l'armée visant un traitement adéquat des problèmes en suspens »³⁷ figurent dans la proclamation de coup d'État. Mais en réalité, le RSP lutte pour sa survie puisque sa dissolution est

³⁴ Il s'agit en l'occurrence du ministre de la Fonction publique, Augustin Loada et du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, René Bagoro, tous deux accusés par les putschistes d'être proches des organisations de la société civile anti RSP.

³⁵ A la séance des questions réponses après son discours à la nation du 12 juin, le Premier ministre affirme ceci : « l'armée a besoin du RSP, le pays a besoin du RSP. Nous sommes en train de travailler pour lui donner beaucoup plus d'importance, lui donner une bonne place au sein de la nation. On ne peut dissoudre un régiment de cette façon. Comme le dirait quelqu'un, si vous tuez votre chien parce qu'il n'aboie pas, c'est la chèvre du voisin qui va vous mordre. Ça fait vingt ans que je suis au RSP, je connais les capacités de ce régiment, je confirme que nous en avons besoin », Tiga Cheick Sawadogo, « Yacouba Isaac Zida face aux députés du CNT : « Je connais les capacités du RSP, je confirme que nous en avons besoin » », Lefaso.net, 13 juin 2015.

³⁶ Cette commission mise en place dès le début de la transition est « chargée de restaurer et de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale » (article 17 de la Charte de la Transition). Elle est majoritairement composée des représentants de la société civile et des partis politiques ayant participé à l'insurrection.

³⁷ Proclamation du Conseil national de la démocratie du 17 septembre 2015.

synonyme de la perte des avantages, du prestige et de l'effondrement d'un mythe entretenu depuis sa création en 1995. L'intérêt corporatiste apparaît donc comme la principale motivation du putsch. Certes, dès le putsch, aucune condamnation officielle n'est faite par la hiérarchie militaire, sans doute pour donner une chance à d'éventuelles négociations. Toutefois, le CND du général Diendéré fait face à une résistance citoyenne malgré les pertes en vies humaines dues à la répression aveugle du RSP. Contrairement au scénario de la chute de Compaoré où un appel était lancé à l'ensemble de l'armée, cette fois-ci les manifestants conscients de la fracture au sein de l'armée invitent les autres garnisons militaires du pays à combattre le RSP. Sous la pression des jeunes officiers et chefs corps à travers l'ensemble du pays, le reste de l'armée décide de marcher sur Ouaga afin de contraindre les putschistes à déposer les armes. Cet acte est à considérer comme un sursaut d'orgueil et un règlement de comptes de la frange la plus importante de l'armée longtemps délaissée au profit du RSP. Un accord signé entre les loyalistes et les putschistes sous l'égide des autorités coutumières, représentées pour la circonstance par le Mogho Naba, Empereur des Mossi, évite l'affrontement militaire. Il est évident que les contraintes de la rue, des forces loyalistes et de la communauté internationale poussent les putschistes à restituer le pouvoir aux autorités de la transition. Mais le facteur le plus déterminant dans cette sortie de crise reste la résistance citoyenne. C'est fort de cette résistance que les jeunes officiers et chefs de corps se résolvent à aller combattre les putschistes, contraignant du coup la hiérarchie militaire à abonder dans leur sens. Le *mea culpa* du général putschiste fait à la sortie de la cérémonie de restitution du pouvoir corrobore le rôle déterminant de la contestation populaire dans sa décision de restituer le pouvoir. Il affirme : « [a]ujourd'hui, quand on parle de démocratie, on ne peut pas se permettre de faire des actions de ce genre. Mais, cela s'est passé, compte tenu d'un certain nombre de raisons que nous avons évoquées lors de la proclamation (du coup d'état). Nous avons vu ce qui s'est passé. Nous avons su que le peuple n'était pas favorable. C'est pour ça que nous avons tout simplement abandonné ». La fin du CND consacre le basculement du rapport de force en faveur du reste de l'armée et du gouvernement qui voit sa légitimité se renforcer. Les circonstances étant favorables, le premier conseil des ministres de l'après-coup d'État décrète la dissolution du RSP³⁸. Par la suite, le désarmement du RSP se fait après un assaut lancé contre la garnison presque vide des putschistes avant que des poursuites pénales soient lancées contre les auteurs et les complices du coup d'État.

*

* *

L'histoire politique du Burkina ne peut s'écrire sans l'armée. Cette institution participe à la construction de l'État au Burkina en monopolisant la direction du pays pendant plus de quatre décennies. Considérés comme le socle du régime Compaoré, les militaires participent néanmoins à faire échec aux velléités d'enracinement au pouvoir du régime Compaoré. Ils se sont ralliés de gré ou de force, aux aspirations d'alternance exprimée par une population burkinabè déterminée à empêcher toute modification du mandat présidentiel prévu à l'article 37 de la Constitution. Durant ces révoltes, les militaires expérimentent trois scénarii observés dans les révolutions arabes : la fraternisation avec les manifestants comme en Tunisie; la division interne de l'armée entre les partisans des manifestants et ceux du président Compaoré comme en Libye; et la pression supplémentaire de la hiérarchie qui convainc le Président de démissionner avant de revendiquer la gestion du pouvoir comme en Égypte (Lutterbeck, 2013).

³⁸ Une note interne à l'armée procède au redéploiement des éléments du RSP dans les autres garnisons militaires.

Même si l'armée a remis le pouvoir aux civils, ces derniers ne sont pas les seuls à le gérer. Sans doute habitués à monopoliser la vie politique burkinabè depuis 1966, les militaires n'ont pas encore intégré l'idée qu'il puisse se mettre en place un pouvoir politique sans qu'ils n'en soient des parties prenantes. De même, leur proximité institutionnelle avec l'appareil étatique et les sphères de décisions nourrit probablement leurs ambitions politiques dans un contexte de faible institutionnalisation où la culture démocratique peine à s'ancrer. La transition burkinabè n'échappe donc pas aux ambitions politiques des FDS. Plutôt que d'être une transition civile, elle est de nature civilo-militaire puisque les militaires se retrouvent encore au cœur du pouvoir. En effet, ils conservent une influence considérable dans la gestion de cette transition civile au parfum militaire. Certes, la débâcle du RSP n'alerte pas fondamentalement le poids de l'armée dans la vie politique burkinabè, notamment dans cette transition où les FDS sont à la fois garantes de la sécurité et des acteurs politiques constitutionnellement consacrés. Certes, il existe un renouveau dans les relations civilo-militaires burkinabè puisque l'armée semble s'être réconciliée avec la population dans la lutte contre le RSP. Mais la dépolitisation de l'armée s'impose. Envisager une réforme globale d'une armée habituée depuis 1966 à influencer la vie politique demeure un impératif pour l'édification du processus démocratique burkinabè. Mais en attendant la restructuration en profondeur de l'armée du Faso, l'expérience burkinabè nous invite à mettre en lumière ce double enseignement : le recours au contrôle et à la résistance citoyen(ne) comme des armes contre les présidences à vie et les coups d'État à condition d'avoir un écho favorable au sein de l'armée d'une part, et le rôle important des autorités coutumières dans la gestion des crises politiques et militaires dans un État moderne où les populations restent attachées aux valeurs de la tradition d'autre part.

Léon Sampana,

Politologue, enseignant chercheur à l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

BIBLIOGRAPHIE

Ammi-Oz M., 1978, « L'installation des militaires voltaïques », *Revue française d'études politiques africaines*, n° 13.

Amnesty International, janvier 2015, « *Qu'est-ce qu'ils avaient dans la tête pour tirer sur les gens ?* » : *La répression de manifestations contre le gouvernement au Burkina Faso*, Rapport AFR 60/001/2015.

Chef de file de l'opposition burkinabè (CFOP), 30 octobre 2014, [Extrait de la déclaration](#), *observateur.bf*, Ouagadougou.

[Discours du lieutenant-colonel Yacouba Isaac Ziba](#), 17 novembre 2014, Ouagadougou, *lefaso.net*

Feaver P., 1999, « Civil-Military Relations », *Annual. Review Of Political Science*, vol. 2.

Feaver P., 1996, « The Civil-Military Problematique: Huntington, Janowitz, and the Question of Civilian Control », *Armed Forces & Society*, vol. 23, n° 2.

Finer S., 2006, *The Man on Horseback : The Role of The Military in Politics*, New Brunswick and London, Transaction Publishers.

Front de résistance citoyenne, 29 octobre 2014, [Déclaration](#), Ouagadougou.

Huntington S., 1968, *Political Order in Changing Society*, New Haven, London Press.

Lavroff D.-G., décembre 1989, « Essai de typologie de la prise par les militaire en Afrique Noire », *Revue Africaine de Droit International et Comparé*.

Lefaso.net, 15 juillet 2011, [Mutineries dans les garnisons au Burkina](#), Ouagadougou.

Loada A., 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo », *Politique Africaine n° 76*.

Lutterbeck D., 2013, « Arab Uprisings, Armed Forces, and Civil-Military Relations », *Armed Forces & Society n° 39*, 1.

Médard J. F., 1991, « Autoritarisme et démocratie en Afrique noire », *Politique Africaine n° 43*.

McSherry P. J., 1992, « Military Power, Impunity and State-Society Change in Latin America », *Canadian Journal of Political Science n° 25*, 3.

Moukoko Mbonjo P., 1993, « Régimes militaires et transitions démocratiques en Afrique : à la recherche d'un cadre d'analyse théorique », *Revue africaine de politique internationale n°13*.

Ouédraogo A., 11 novembre 2014, [Entretien avec Djibril Bassolé](#), *lobservateur.bf*, Ouagadougou.

Ouédraogo E., 1996, *Voyage de la Haute Volta au Burkina Faso*, Ouagadougou, éditions Paalga.

[Proclamation du général Nabéré Honoré Traoré](#), 31 octobre 2014, *lefaso.net*, Ouagadougou.

Régiment de sécurité présidentielle, 11 février 2015, [Déclaration](#), *lefaso.net*, Ouagadougou.

Régiment de sécurité présidentielle, 7 février 2015, [Communiqué de presse](#), *lefaso.net*, Ouagadougou.

Sampana L., 2013, *Le contrôle semi-démocratique des Forces de Défense et de Sécurité en Afrique de l'Ouest : cas du Burkina Faso et du Sénégal*, thèse de doctorat en sciences politiques, Département des sciences politiques et sociales, Université de Namur.

Schiff R. L., 1995, « Civil-military Relations Reconsidered: A Theory of Concordance », *Armed Forces & Society n° 22*, 1.

D'UNE ARMEE PREDATRICE A UNE FORCE AU SERVICE DE L'ONU : L'EXEMPLE DE LA SIERRA LEONE

Aline LEBOEUF

Résumé - Depuis l'indépendance, les gouvernements en Sierra Leone tentent de contrôler leurs forces armées. La solution du contrôle *subjectif* (clientéliste) qu'elle passe ou non par le recours à des forces étrangères africaines ou privées, s'est avérée insuffisante voire même destructrice : pendant la guerre, les militaires sierra-léonais sont responsables de plusieurs coups d'État et d'importantes violences contre les civils. Le contrôle *objectif* (s'appuyant sur l'autonomie de l'institution militaire) permet au contraire d'assurer le retour de la paix. La réforme du secteur de sécurité soutenue par le Royaume-Uni à partir de 1999/2000 s'est avérée centrale. Des militaires britanniques mettent sous tutelle l'armée au profit du politique tout en garantissant une véritable autonomie de l'organisation militaire vis-à-vis de ce même politique. En outre, les missions respectives de la police et de l'armée sont redéfinies, l'armée se concentrant sur les missions de maintien de paix. Enfin, le contrôle du gouvernement est renforcé par le développement d'une organisation civile nouvelle, sierra-léonaise, l'*Office for National Security*.

.....

INTRODUCTION

La Sierra Leone est un pays de 71 740 km² situé entre le Libéria et la Guinée Conakry, dévasté par une guerre de dix ans (1991-2002). Supposée protéger la population sierra-léonaise, l'armée est devenue l'acteur principal de la guerre. Pour comprendre la violence d'une armée aux effectifs pléthoriques et incontrôlables contre les civils, il convient de prendre en compte les actions du pouvoir civil aux résultats limités en matière de contrôle de ses forces depuis l'indépendance du pays survenue en 1961. En effet, au lieu d'en assurer son contrôle, certaines pratiques du pouvoir civil ont au contraire augmenté la fragmentation de l'outil militaire.

Depuis l'indépendance du pays, les différents pouvoirs politiques tentent de diverses façons de contrôler « leur » armée, en flirtant avec des pratiques de contrôle que le politologue Samuel Huntington appelle le « contrôle civil subjectif », fondamentalement clientéliste. En Sierra Leone, cette forme de contrôle est associée au « contrôle expatrié subjectif » à l'aide duquel le pouvoir civil s'appuie sur des forces armées étrangères pour contrôler indirectement l'armée nationale. Insatisfaite de cette solution, les pouvoirs civils sierra-léonais ont même envisagé, en 1998, de supprimer l'armée. Ce n'est qu'avec le soutien massif du Royaume-Uni à la « réforme du secteur de sécurité » (RSS), à partir de 1999-2000, et à la demande du président sierra-léonais élu Ahmad Tejan Kabbah, qu'une nouvelle forme de contrôle a été mise en place ; il s'agit du « contrôle expatrié objectif ». Il permet de mettre en place un contrôle civil réformé, fondé sur l'autonomie d'organisation. À partir de ce moment, émerge une « nouvelle armée » dotée d'une mission de stabilisation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de l'Union Africaine (UA)¹.

¹ Ce travail s'appuie sur une enquête de terrain réalisée entre 2003 et 2005. Il est complété par une analyse de la littérature sur la Sierra Leone et les interventions militaires extérieures. L'étude s'appuie également sur l'analyse de la presse locale sur la période de 1999 à 2013. Il a donné lieu à la réalisation d'une thèse sur la réforme du secteur de la sécurité, soutenue en janvier 2013.

Cet article expose les actions des gouvernements civils, depuis l'indépendance, pour contrôler l'armée nationale, en recourant à plusieurs modalités de contrôle *subjectif*. Il présente ensuite les conséquences de la guerre sur les relations entre le pouvoir civil et le commandement militaire. Enfin, il explique comment les efforts britanniques de réforme menés dans la phase de l'après-guerre, ont permis l'émergence d'une nouvelle forme de contrôle objectif de l'armée.

LE CONTROLE SUBJECTIF DES FORCES ARMEES DURANT LA PERIODE DE DECOLONISATION

Lorsque le Royaume-Uni accorde son indépendance à la Sierra Leone, l'armée n'a qu'un seul officier sierra-léonais. La « débritannisation » – le remplacement des officiers britanniques par des officiers sierra-léonais – pose rapidement la question du nouveau mode de contrôle de l'appareil militaire par le politique. Ce processus est utilisé par le deuxième Premier ministre de Sierra Leone, Albert Margai (1964-1967) pour mettre en place des relations civilo-militaires personnalisées, politisées, clientélistes. Ce système rappelle les prémisses de l'État « rhizome », décrit quelques années plus tard par Jean-François Bayartou comme un État « fantôme » et analysé en Sierra Leone par William Reno (Reno W., 1995). Albert Margai associe le chef de la police et le chef d'état-major à tous ses déplacements politiques. Il développe des liens interpersonnels de patron à clients avec les personnalités de la hiérarchie de ces institutions. Il s'appuie sur des liens familiaux, ethniques, scolaires ainsi que sur des « alliances civilo-militaires » pour contrôler les responsables des forces de sécurité et s'assurer de leur loyauté. La « débritannisation » implique en effet que le Premier ministre, *via* le chef d'état-major, peut désormais contrôler les recrutements et les nominations, mais également promouvoir une armée issue de la même ethnie que lui, *mende* ; ces recrutements n'étant plus contrôlés par les Britanniques.

Pour Thomas S. Cox, Albert Margai passe d'un « contrôle expatrié *objectif* » exercé par les Britanniques à un contrôle par le parti d'Albert Margai, soit, un « contrôle clientéliste et *subjectif* ». Thomas S. Cox reprend l'expression de Samuel Huntington de « contrôle civil objectif ». Un tel contrôle permet, selon Huntington, qu'une force armée professionnalisée et donc autonome opérationnellement soit contrôlée par le politique et donc moins susceptible de faire des coups d'État. Thomas S. Cox reformule cependant cette expression pour montrer que cette autonomie et cette professionnalisation permettant un contrôle « objectif » de l'armée par le politique, n'ont existé en Sierra Leone que grâce au recours à des forces armées étrangères, en l'occurrence britannique. Sans ces « expatriés », seul un contrôle *subjectif*, en l'occurrence clientéliste, dominerait, cette forme de contrôle n'empêche pas les coups d'État, obligeant ponctuellement les dirigeants sierra-léonais à faire appel à une aide extérieure pour contrôler l'armée (contrôle expatrié *subjectif*). Ils n'abandonnent pas pour autant un mode de régulation clientéliste, au moins jusqu'au recours à l'aide britannique en 1999-2000.

Ainsi, avant même la fin de son mandat, Milton Margai recourt au soutien d'expatriés. Il fait appel aux Israéliens afin de créer une école d'officiers en Sierra Leone. Ils aideront à mettre en place une branche de renseignement spéciale au sein de l'armée pour vérifier les inclinaisons politiques des militaires. Au sein de l'armée, des rivalités émergent entre ceux qui se sentent défavorisés par ce nouveau système « *subjectif* » et les autres: les effectifs des *Military Forces* se désagrègent rapidement entre 1966 et 1967, d'autant que les conditions de vie des militaires se dégradent du fait du clientélisme et de choix budgétaires moins favorables à l'armée dans son ensemble. Confronté à des menaces de renversement de son régime en février 1967, Albert Margai conclut un pacte d'assistance militaire avec la Guinée

(Cox, 1976 : 103). Lorsque les élections de mars 1967 donnent victorieux Siaka Stevens, l'opposant d'Albert Margai, le chef d'état-major prend le pouvoir pour le rendre au parti de Margai (*Sierra Leone People's Party* ou SLPP) et déclenche une série de coups d'État et contrecoups qui ne se termineront que le 27 avril 1968 avec le retour de Siaka Stevens au poste de Premier ministre.

Face à de nouvelles tentatives de coups, Siaka Stevens se tourne lui aussi vers la Guinée Conakry pour assurer la protection de son régime, recourant à nouveau à une forme de « contrôle expatrié objectif ». Suite au coup d'État de mars 1971, il signe un accord de défense avec la Guinée Conakry, alors même que, selon Thomas Cox, Stevens a déjà des gardes du corps guinéens depuis 1970. À partir du 28 mars 1971, 200 soldats guinéens sont transportés à Freetown et assurent la sécurité des lieux stratégiques de la ville, comme la présidence. Pour la formation d'une unité paramilitaire rattachée à la police, *l'Internal Security Unit*, Siaka Stevens a recouru à une aide cubaine. Il aurait reçu des personnels militaires chinois et cubains pour la formation de « guérillas » et de l'armée, ainsi que des munitions de Chine. En juillet 1974, lors d'un discours annuel au Parlement, Siaka Stevens, président depuis la proclamation de la République, remercie la Chine, le Royaume-Uni, l'Éthiopie et Cuba pour leurs contributions à la défense sierra-léonaise. La plupart des soutiens à la Sierra Leone sont désormais communistes.

Ainsi, le départ des Britanniques s'est traduit en Sierra Leone par la mise en place de relations néo-patrimoniales entre pouvoir politique et forces de sécurité, adossées à des attaches personnelles et des alliances visant à consolider des liens hiérarchiques fragilisés. Ce type particulier de relations civilo-militaires ne suffit pas à prévenir les coups d'État : au contraire, il les favorise. Le recours à un contrôle expatrié « subjectif » et notamment aux forces guinéennes, devient alors une habitude du pouvoir civil sierra-léonais qui perdurera jusqu'à la fin de la guerre en 2002. Elle a permis de stabiliser le pouvoir de Siaka Stevens, qui contrôle le pays jusqu'en 1985. Cette pratique démontre à la fois qu'il est possible de remplacer les Britanniques, et que contrôler les forces de sécurité sierra-léonaises sans recourir à une force étrangère reste difficile.

UNE ARMEE AFFAIBLIE FACE A LA GUERRE DE 1991-2003

L'armée, déjà affaiblie avant la guerre par un pouvoir politique soucieux d'en garder le contrôle, l'est encore davantage par la guerre contre le *Revolutionary United Front* (RUF), de 1991 à 2002². Cinq types de problèmes liés non seulement aux difficiles relations entre armée et pouvoir politique, mais aussi à la question de l'autonomie de l'armée émergent : la propension des forces armées à renverser le pouvoir civil (trois coups d'État en cinq ans) ; l'indiscipline ; la politisation de l'institution militaire ; l'absence de ressources et d'équipements ; et l'absence de contrôle des effectifs.

Les forces armées sierra-léonaises sont responsables de trois coups d'État pendant la guerre. Le premier a lieu en 1992. Un des objectifs du RUF est de mettre fin au règne du très critiqué président Momoh, imposé par Siaka Stevens comme son successeur, sans cependant y parvenir. Celui-ci est en effet renversé en 1992 non pas par le RUF, mais par un gouvernement militaire (le *National Provincial Ruling Council* ou NPRC). La guerre ne se termine pas pour autant. Alors qu'un nouveau coup d'État en 1995 permet d'organiser des élections et la nomination du président Kabbah en 1996, le troisième coup d'État de la

² Pour une analyse du conflit et pour ne citer que quelques références, Keen D., 2005 ; Reno W., 1995 ; Richards P., 1996 ; Gberie L., 2005 ; Hoffman D., 2004 ; Richards P., 2003 ; Châtaigner J.-M., 2001 ; Reno W., 2003 ; Hirsch J., 2001 ; Juldeh Jalloh M., 1999 ; Berman E. G., 2000.

décennie met fin à la délicate transition démocratique au profit de la junte de l'*Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC), le 25 mai 1997.

Le deuxième problème est lié à la faiblesse du contrôle du politique. L'armée sierra-léonaise est alors un outil peu fiable, extrêmement indiscipliné. Pour lutter contre – à défaut de vaincre – le RUF, la junte du NPRC (1992-1995) recrute massivement des militaires, ce qui aura pour conséquence une baisse du niveau des recrues. La connivence croissante entre forces armées et RUF qui s'instaure, contribue à la diffusion de l'expression *sobel*, soldat de jour, rebelles de nuit, qui commettent des exactions contre les populations civiles.

Le troisième problème est celui de la politisation de l'armée, c'est-à-dire le contrôle *subjectif* exercé par le pouvoir politique sur le recrutement et les promotions au sein de l'armée. En effet, les nominations, souvent politisées par un système de « cartes » sont effectuées par les *big men* ou encore les politiciens. À cela s'ajoute une déstructuration de la chaîne de commandement suite au coup d'État de 1992 en raison du départ contraint de l'armée de nombreux officiers seniors. L'armée n'a alors ni système de promotion transparent, ni système de notation, ni infrastructure pour prendre en compte le nombre important de soldats (Parris, 2004).

L'armée a aussi des problèmes de ressources financières. Avant la guerre, le chef d'état-major sierra-léonais de 2008 à 2010, a reconnu que l'armée manquait de « force, capacité et équipement », c'est une armée de « soldats aux pieds-nus ». Le général nigérian Khobe, qui devient le chef d'état-major en avril 1998, insiste sur le large problème de désaffection au sein des rangs en raison des conditions de vie difficiles. Les salaires non versés, l'absence de logement et de retraite expliquent en partie, selon lui, le coup d'État de 1997. La capacité de faire la guerre reste limitée et surtout, ni le gouvernement élu ni les Sierra Léonais ne font véritablement confiance à leur armée. Elle a démontré son incapacité à arrêter le RUF, voire sa capacité à s'allier ponctuellement à lui, que ce soit en endossant l'étiquette de *sobel* ou en prenant le pouvoir comme en 1997 pour ensuite le partager avec les rebelles du RUF.

Une cinquième difficulté a trait aux effectifs pléthoriques des forces armées. Ceux-ci ont beaucoup varié pendant la guerre. En outre, parce que les chiffres exacts des effectifs déterminent le budget alloué aux soldes et aux dotations en riz, les responsables militaires ont intérêt à les gonfler. Au début de la guerre, l'armée ne comptait que 3 000 à 3 500 hommes (Parris, 2004). Suite au coup d'État de 1992 et aux recrutements en masse pour faire face au RUF, un effectif de 15 000 hommes aurait été atteint. Entre 1998 et 1999, les forces armées de la République sierra-léonaise auraient regroupé entre 3 000 et 6 334 personnes d'une loyauté variable. Elles incluent les anciens combattants de l'AFRC et du RUF et n'hésitent pas à attaquer la force régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) soutenant le président élu Kabbah à Makeni.

À la fin de la guerre, l'armée a vu ses effectifs multipliés par deux et demi, avec environ 15 000 à 17 000 hommes³. Cette importante hausse du nombre de soldats n'est alors pas soutenable, au regard des ressources limitées du gouvernement sierra-léonais.

Faute d'un appareil militaire capable de résister au RUF, le gouvernement, qu'il soit militaire ou civil, a recours à une autre forme de « contrôle expatrié subjectif à travers les compagnies de sécurité privée ou les mercenaires, notamment la firme sud-africaine *Executive Outcomes*, puis la compagnie britannique *Sandline*. Suite à la signature des accords d'Abidjan avec le RUF en novembre 1996, le président Kabbah se voit contraint par ses bailleurs de fonds, particulièrement le Fond monétaire international, d'abandonner la

³ Entretien avec Joe Blell, *op. cit.*

protection de *Executive Outcomes*. Quant à la compagnie *Sandline*, qui propose ses services au président Kabbah, alors exilé à Conakry, elle n'a eu qu'un impact limité sur la situation réelle en Sierra Leone. Elle a surtout conduit à un important scandale à Londres, où le ministère des Affaires étrangères a été soupçonné d'avoir soutenu une vente d'armes interdite par un embargo onusien. Suite à cela, il devient délicat de recourir aux services de compagnies de sécurité privées en Sierra Leone à l'exception des tâches limitées de protection des installations ou d'expatriés. Le gouvernement continue alors de recourir aux forces armées de ses voisins nigériens et guinéens. Cependant, aucune de ces forces ne met fin au conflit. Elles évitent à peine l'effondrement du camp gouvernemental finalement élu et ne résistent que difficilement à la fin de la guerre (érosion des budgets, érosion de la volonté de vaincre, etc.).

Surtout, aucune de ces forces « extérieures » ne parviennent à résoudre le problème structurel que la « débritannisation » avait déjà mis en avant: celui du contrôle des forces armées par les politiques. L'épuisement des solutions « locales », « mercenaires » ou « régionales » se fait en parallèle d'un retour croissant des Britanniques en Sierra Leone à la demande du gouvernement sierra-léonais. Ces derniers interviennent militairement en mai 2000 et proposent, entre autres, de réformer l'armée et les forces de sécurité.

LA REFORME DE L'ARMEE ET L'EVOLUTION DES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES APRES LA GUERRE

Une équipe internationale d'entraînement (*International Military Training Team – IMATT*) est déployée suite à l'intervention militaire du Royaume-Uni en mai 2000. Composée d'une centaine d'individus majoritairement britanniques, elle entraîne à la fois les hommes du rang et leur délivre une formation à la discipline et au professionnalisme militaire, tout en encadrant, quitte à prendre leur place, des officiers de l'état-major pour les aider à conduire la guerre et à réformer l'institution. Les Britanniques interviennent à la demande des autorités politiques sierra-léonaises. Contrairement aux formes de relations civilo-militaires qui ont émergé dans les années 1960, les militaires étrangers ne contribuent plus à affaiblir l'armée pour éviter un coup d'État, mais à la consolider pour lui permettre de se concentrer sur ses missions de sécurité. Le « contrôle expatrié objectif britannique » subordonne l'armée au pouvoir politique sierra-léonais: sa capacité de renverser le pouvoir politique est désormais affaiblie. Les Britanniques peuvent le faire car ils offrent à l'armée, en compensation, une réelle garantie d'autonomie vis-à-vis du politique : salaires garantis, fournitures d'équipements (uniformes, véhicules, armes, etc.), ainsi qu'une indépendance réelle du militaire vis-à-vis du politique en ce qui concerne les recrutements, promotions, nominations, qui sont contrôlés en partie par les Britanniques et non plus par les hommes politiques.

Par ailleurs, une redéfinition des missions de la force armée a permis de renvoyer les militaires dans les casernes. La police a la primauté sur les forces armées sur le territoire national, sauf en cas de guerre. Elle peut donc ponctuellement faire appel aux forces armées pour l'aider à gérer une situation délicate mais ces dernières ne peuvent s'autosaisir d'un enjeu de sécurité pour intervenir. Bien que cette approche ait mis quelques années à s'imposer, après la guerre, elle est désormais parfaitement comprise et acceptée par les forces armées, qui n'ont, de fait, pas le choix. Les militaires ont par ailleurs interdiction de sortir armés des casernes et ne peuvent porter l'uniforme que pour des missions professionnelles. En contrepartie, les forces armées sierra-léonaises se sont vues confier une nouvelle mission, celle de la participation aux opérations de maintien de la paix. Elles ont

notamment été déployées au Darfour et en Somalie. Elles y gagnent des ressources supplémentaires, à la fois au niveau individuel, pour le personnel déployé (indemnités augmentées, expériences renforcées), et au niveau de l'institution dans son ensemble (acquisition de nouveaux matériels, financements, expérience et aguerrissement). Finalement cette nouvelle mission (les « Opex ») donne une raison d'être aux soldats, une vision stratégique à l'institution.

Les relations civilo-militaires ont, elles aussi, progressé grâce à la création d'une organisation chargée de la coordination du renseignement, dont le mandat, du fait des efforts de l'ONS, a évolué vers la coordination de tout le secteur de la sécurité. L'*Office for National Security* (ONS) est mis en place avec le soutien du ministère britannique du Développement (DFID). Le coordinateur de la sécurité, en charge de la direction de l'ONS conseille le Président et entend servir d'interface entre les forces de sécurité (police, armées, agences de renseignement) et le Président. Composé de civils, cette structure sert d'instrument de contrôle civil des forces de sécurité, et cherche même à négocier avec le ministère des Finances un budget global pour le secteur de la sécurité. Si des luttes bureaucratiques entre ces institutions sont observables, elles tendent à conforter l'autonomie de ce secteur vis-à-vis du politique (budget indépendant, autonomie des ressources humaines, décentralisation du processus décisionnel dans le cas de la police). Le contrôle du secteur de sécurité est assuré directement par les Britanniques ou une institution qu'ils soutiennent, l'ONS et indirectement par le pouvoir politique.

Ces efforts de réforme et le renouvellement du mode de contrôle expatrié objectif se traduisent par trois résultats jugés très satisfaisants : la fin de la guerre, l'absence de coup d'État depuis 1997 et trois élections depuis la fin de la guerre, dont une transition démocratique (2007). Le président Koroma, élu en 2007, semble avoir étendu son contrôle des forces de l'ordre, d'une manière parfois subjective (nominations de proches au sein de la police). Cependant, il est utile de noter que les controverses liées aux abus possibles des forces de sécurité concernent avant tout la police et non l'armée (par exemple, l'achat d'armement par la force armée de la police). Les quelques affaires de corruption qui seraient liées au financement des opérations extérieures onusiennes relèveraient davantage du pouvoir politique que des militaires eux-mêmes. Les militaires semblent avoir intégré la fin de l'impunité et leur nouvelle position, certes plus marginale dans la structure de sécurité sierra-léonaise mais compensée par leur implication croissante dans le cadre onusien ou de l'Union africaine.

Le passage de l'indépendance à l'après-guerre s'est donc traduit, en Sierra Leone, par des efforts continus du pouvoir politique pour dompter et contrôler ses forces armées. La solution du contrôle *subjectif*, qu'elle passe ou non par le recours à des forces étrangères africaines ou privées, s'est avérée insuffisante voire même destructrice. L'absence de véritable contrôle de l'armée par le pouvoir civil pendant la guerre, expliquerait les nombreux coups d'État, ainsi que les violences récurrentes commises par les militaires sierra-léonais contre les civils. Le contrôle *objectif* a, au contraire, permis d'assurer une transition pacifique de la guerre vers la paix. Il combine trois éléments. Tout d'abord les militaires britanniques jouent un double rôle, celui de mettre sous tutelle l'armée au profit du politique tout en garantissant une véritable autonomie de l'organisation militaire vis-à-vis de ce même pouvoir politique. En outre, les missions respectives de la police et de l'armée sont redéfinies : un nouveau contrat stratégique pour ces forces est mis en place, l'armée se concentrant sur les missions de maintien de paix. Enfin, le contrôle du gouvernement est renforcé par le développement d'une organisation civile sierra-léonaise nouvelle qui s'impose comme centrale dans le secteur de la sécurité dans son ensemble et dont la mission première est la coordination du renseignement.

Aline Leboeuf,

Chercheuse à l'institut français des relations internationales, (IFRI)

BIBLIOGRAPHIE

Amadu Turay E. D., Abraham A., 1987, *The Sierra Leone Army*, Macmillan Publishers, Londres.

Entretien avec le lieutenant-colonel Parris, attaché de Défense, Ambassade des Etats-Unis, Freetown, 7 décembre 2004.

Hoffman D., 2004, "The Civilian Target in Sierra Leone and Liberia: Political Power, Military Strategy, and Humanitarian Intervention", *African Affairs*, vol. 103, n° 411.

Huntington S., 1985, *The Soldier and the State, The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Londres (1ère Édition: 1957).

Leboeuf A., 2005, « La réforme britannique du secteur de la sécurité en Sierra Leone. Vers un nouveau paradigme », *Politique Africaine*, n° 98.

Leboeuf A., 25 janvier 2013, *La réforme du secteur de sécurité en Sierra Leone*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Musah A.-F., 2000, « A Country Under Siege: State Decay and Corporate Military Intervention in Sierra Leone », dans Musah A.-F., Kayode Fayemi J. (dir.), *Mercenaries. An African Security Dilemma*, Pluto Press, Londres.

Richards P., août 2003, "The Political Economy of Internal Conflict in Sierra Leone", *Working Paper*, "Clingendael" Netherlands Institute of International Relations, Conflict Research Unit, n° 34.

Zack-Williams T., 2012, "Multilateral Intervention in Sierra Leone's Civil War : Some Structural Explanations", dans Zack-Williams T. (dir.), *When the State Fails, Studies on Intervention in the Sierra Leone Civil War*, Pluto Press, Londres, The Nordic Africa Institute, Uppsala.

LES INSTITUTIONS MILITAIRES SUD-AFRICAINES ET ZAÏRO-CONGOLAISES FACE AUX PROCESSUS DEMOCRATIQUES : ELEMENTS D'ANALYSE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

Mathias Éric OWONA NGUINI

Résumé - Les transitions démocratiques des États africains entre la fin des années 1980 et le début des années 2000 ont eu un impact sur les armées africaines en tant que formations prétoriennes. Ces changements politiques reconfigurent les « centralismes principautaires » qui modèlent leur conformation autoritaire et leurs systèmes militaro-sécuritaires (Owana Nguini, 2008 : 64). L'institutionnalisation des régimes démocratiques à forme parlementaire a remis en question la récurrence de la gouvernance politique africaine fondée sur l'arbitraire des régimes militaires de type autoritaire, dans lesquels la relation entre le « soldat » et « l'État » se construit sur un mode fusionnel (Huntington, 1957). Les tensions autour des formations militaires dans la structuration de nombreux États africains est telle que la transformation des régimes politiques s'est heurtée à des logiques de conversion post-autoritaires au cours des années 2000. Les États africains, en tant que formation sociale et historique, sont confrontés à des tensions qui les inscrivent sur la voie de l'autoritarisme et du parlementarisme contrôlés.

.....

INTRODUCTION

Depuis les années 1990, les sociétés étatiques africaines sont entrées dans une temporalité politico-internationale et globalo-libérale dans laquelle leurs armées - jusque-là modelées dans le confort de l'autoritarisme systémique et institutionnel -, ont été confrontées au « défi démocratique » (Bangoura, 1992 : 22-31). Dès lors, ces formations prétoriennes sont exposées à de nouvelles exigences institutionnelles, organisationnelles et relationnelles. Elles dérivent précisément des logiques censurant de plus en plus les comportements de « brutalisation des sociétés », longtemps associés à la gouvernance politique et militaire (Mosse, 2003).

La transformation institutionnelle des ordres étatiques africains est venue mettre en question les dynamiques consolidant « la généralisation et la banalisation des régimes militaires » (Chouala, 2004 : 143). Ce faisant, il a fallu s'interroger sur « la place des militaires dans les régimes post-transition ». Entre les années 1960 et 1990, le « contexte africain » est marqué par la collusion entre les puissances du « prétorianisme » et les forces gouvernantes et dirigeantes associées aux « autoritarismes » (Thiriote, 2008). Il est donc nécessaire de procéder à des réformes capables de préserver le nouvel espace institutionnel de la démocratie parlementaire et représentative contre les menaces liées aux régimes prétoriens. Ces réajustements permettent d'aider à « démocratiser les régimes militaires d'Afrique » (Nnoli, 1997).

DES CONFIGURATIONS MILITAIRES ENTRE PRETORIANISME ET REPUBLICANISME

Le défi des puissances politiques militaristes, moulées par l'autoritarisme, est de s'émanciper des ordres étatiques post-coloniaux dont le processus de démocratisation oscille entre « décompression autoritaire » et « restauration autoritaire » (Bayart, 1991 : 5-20). Même dans le cadre des dynamiques de transitions politiques vers la démocratie pluraliste dans les sociétés étatiques africaines, les institutions militaires sont restées dans le schéma politico-stratégique d'une « conditionnalité militaire » pesant sur la transition politique (Thiriou, 2008).

Les forces armées sont au cœur des luttes de domination effectuées pour la maîtrise des commandes étatiques, y compris dans des contextes institutionnels modelés par la démocratisation des ordres politiques africains. À ce titre, durant le semestre 2010 et jusqu'au premier semestre 2011, à l'occasion des crises politiques ivoirienne et guinéenne inséparablement institutionnelles, électorales et militaires, celles-ci ont démontré que « le défi majeur ici est celui de la transformation ou plutôt de la transition politique des armées africaines (...) » (Chouala, 2004 : 144). Il convient alors, en s'appuyant sur la trajectoire historique différente de l'Afrique du Sud et du Zaïre (devenu République démocratique du Congo), de voir comment deux institutions militaires africaines se sont comportées face aux mutations démocratiques du système politique.

L'ACTION DE LA CLASSE POLITIQUE SUR LES FORCES ARMEES

Comment les élites politiques détentrices du pouvoir politique peuvent-elles influencer l'organisation des forces de défense ? Ces autorités sont constituées en dépositaires prépondérants du « monopole de la coercition légitime » (Weber, 1959). Au premier rang de ces autorités gouvernementales se trouve le chef de l'État (ou de l'exécutif) qui a « la responsabilité principale, de par son statut constitutionnel de chef suprême des armées, de la définition et de la présomption des orientations ayant trait au statut, au rôle et au travail des forces de défense et de sécurité » (Chouala, 2004 : 144). Cette responsabilité civile relève également du Parlement.

Le travail de démocratisation des armées africaines suppose de mettre l'accent sur la réorganisation militaire, volet majeur du contrôle parlementaire des institutions militaires africaines (Buttz, Metz, 1996 : 43). Ce faisant, il s'agit pour les autorités politiques et l'administration de produire des modèles intégrés de gestion de la « défense dans une démocratie » (Williams, 2003). L'observation empirique de ces logiques montre des résultats différents à partir de l'exemple des institutions militaires sud-africaine et zairoise-congolaise.

La conformité inégale aux standards de constitutionnalité des institutions militaires : le défi de l'armée républicaine

Les armées sud-africaine et congolaise, confrontées à l'application des règles de la démocratie, suivent des chemins différents. En fait, les deux institutions militaires ne relèvent pas du même « modèle de gouvernance », de la même « matrice de gouvernementalité ». Il y a clairement une différenciation des « paradigmes de politique publique » qui modèlent le management visant à assurer le respect des standards rationnels de soumission des institutions militaires aux normes et règles républicaines et démocratiques (Hall, 1993).

En forgeant de tels critères visant à (ré)organiser les institutions militaires africaines sur des « bases républicaines », il s'agit précisément de protéger les institutions et conventions démocratiques contre des armées africaines bâties sur « le modèle milicien ou prétorien » (Chouala, 2004 : 145). Ce faisant, il s'agit de procéder à la restructuration institutionnelle et organisationnelle des formations militaires étatiques, de telle manière que ces « instruments de violence » détenus et contrôlés par les armées nationales soient soumis à la « démocratisation » (Hutchful, 1998). Les réformes inscrivent les formations militaires de ces États dans une dynamique de démocratisation des institutions capable de diminuer les effets d'une « militarisation du champ politique et social » (Ango Ela, 2001 : 66-78).

Une expérience sud-africaine de consolidation républicaine des institutions militaires

Depuis la transition politique (et) démocratique post-*apartheid*, l'armée sud-africaine, officiellement dénommée *South Africa National Defence Force (SANDF)* est une armée construite comme un « corps républicain » (Chouala, 2004 : 145). La stratégie de défense adoptée dès 1995 a été menée sur la base d'un « modèle de transformation » de l'armée dont les missions principales sont « la sécurité de la population », la « protection de ses libertés, de sa sécurité et de l'ordre public », et constituent les tâches essentielles et fondamentales de cette armée (Harsh, 2009 : 6). Ainsi, cette institution militaire est configurée dans une perspective où elle se pose décisivement en tant que force et puissance publiques.

Le *Defence White Paper* (Livre Blanc de la Défense) de 1995 a posé les bases d'une institution militaire orientée vers la défense des institutions républicaines et démocratiques dans le cadre d'une Afrique du Sud post-*apartheid* réformée qui fait preuve d'« abstention vis-à-vis de la politique » (Buttz, Metz, 1996 : 15). Pour y parvenir, il a fallu déployer un art organisationnel particulièrement habile et avisé permettant de réussir l'amalgame entre l'ex-armée d'*apartheid* la *South Africa Defence Forces* et les milices de l'*African National Congress (ANC) Umkhonto We Sizwe* ou du *Panafricanist congress (PAC)*. De cette manière, le pouvoir politique a mis en œuvre une approche centrée sur une profonde orientation républicaine de l'institution militaire sud-africaine dont la « fonction primordiale » est de préserver la souveraineté et l'intégrité de ce pays (Williams, 1999 : 207).

L'expérience congolaise de fragilisation de la structure républicaine de l'institution militaire

L'armée zaïroise ou congolaise de RDC s'inscrit dans une trajectoire historique dans laquelle elle apparaît comme une menace contre le nouvel ordre démocratique. Cette orientation repose sur la base de choix autoritaires de militarisation du pouvoir du maréchal Mobutu qui a largement contribué à la patrimonialisation de l'armée de son pays (Bangoura, 2010 : 7).

Dans un tel schéma, les Forces armées zaïroises ont été fortement orientées vers la prévalence et la prépondérance d'une intervention des militaires en politique, ainsi que les *establishments* militaires. Avec la gouvernance autoritaire et martiale du maréchal-président Mobutu, la gestion démocratique de l'institution militaire n'est pas favorable à la culture républicaine. Au regard de ce paradigme typique de « l'État post-colonial », « l'armée est séparée du peuple » (Tshiyembe, 1998).

L'armée zaïroise de Mobutu dominée par le modèle prétorien, basé sur des unités spéciales comme la Division spéciale présidentielle ou la Division Kamanyola, a légué à l'armée post-mobutiste des Forces armées Congolaises (FAC), de mauvaises pratiques, héritées d'un éthos post-colonial. Cet héritage se traduit par la montée en puissance du modèle milicien, en raison de la prédominance nouvelle de factions politico-militaires issues de l'AFDL

(Alliance des Forces Démocratiques Libres) de Laurent Désiré Kabila, vainqueur des Forces armées zaïroises (FAZ) (Chouala, 2004 : 144-145). Malgré la restructuration de 2003, qui aboutit à la mise en place des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), dans le cadre du processus de paix, les forces armées de la République démocratique du Congo restent confrontées aux dynamiques de « factionnalisation » et de « milicianisation ».

Le respect différentiel des standards professionnels et fonctionnels militaires : le défi de l'universalité des armées

Les armées africaines n'assument pas la nécessité de respecter les exigences de l'universalité nationalo-démocratique et de la fonctionnalité technico-professionnelle qui sont essentielles à la mise en place d'institutions militaires nationales, éloignées de la figure de l'armée comme « un instrument du pouvoir » (Nkoa Atenga, 1996). Dans cette optique, les institutions militaires africaines comme celles d'Afrique du Sud ou de la République démocratique du Congo sont confrontées à l'obligation de ne pas inscrire leur recrutement dans la perspective manipulée et manipulatrice des « races martiales » (Luckham, 1998 :13). Il convient, en effet, pour qu'elles nationalisent leur gestion de « la sécurité nationale », de mener une « politique de l'identité » éclairée basée sur l'équité du recrutement.

De cette manière, ces armées ne sont pas modelées sur des bases ethno-communautaires dans leurs recrutements, l'allocation des postes de commandement, l'octroi de promotions et d'avancement. Il s'agit alors de voir comment les armées sud-africaine et congolaise peuvent s'appuyer sur des régulations professionnelles et fonctionnelles pour rebâtir leur crédibilité et leur efficacité selon le modèle d'une armée nationale et républicaine qui mène des missions à l'extérieur et non plus à l'intérieur de la cité.

L'expérience sud-africaine de renforcement de la nationalisation universelle de l'institution militaire

L'armée sud-africaine s'est clairement posée dans le cadre de la démocratisation post-*apartheid* de 1994 comme une institution militaire démocratique. Cette armée gère les impératifs de (la) « sécurité nationale » sur la base d'un management des affaires militaro-stratégiques basée sur une logique à la fois démocratique et nationale. La SANDF a été créée en 1994 à partir des différents groupes armés qui s'opposaient pour le contrôle politique : « l'armée de guérilla du Congrès national Africain (ANC) victorieux, un autre petit groupe de résistance, l'armée régulière de l'ancien régime et sept armées des *homelands* ».

La SANDF a été mise en place pour agir comme une institution militaire robuste basée sur un recrutement ouvert qui permet à l'armée d'endosser une image véritablement nationale. L'architecture de défense et de sécurité telle que conçue et exécutée en Afrique du Sud avec le *Defence White Paper*, institue les forces armées (de) la SANDF comme une organisation opérant de manière à assumer avec sérieux « le rôle et la place de l'institution militaire dans un État de droit ». Les autorités politiques de la nouvelle Afrique du Sud ont conduit un processus de transition difficile en intégrant les réformes à conduire dans l'armée pour en faire une « force post-*apartheid* » dotée d'un caractère national avec l'intégration de toutes les composantes ethniques et sociales du pays.

L'expérience congolaise de précarité d'un recrutement national

À l'époque du Zaïre du maréchal-président Mobutu Sese Seko, le recrutement des FAZ (Forces armées zaïroises) est déjà teinté, au moins pour les unités spéciales comme la

Division spéciale présidentielle, d'une forme de distribution ethno-régionale des positions militaires. Marquée par un recrutement en faveur des soldats issus de la région de l'Équateur et de la communauté des *Ngbandis*, les FAZ font partie de ces armées africaines très perméables aux clivages politiques et ethno-régionaux. Ces contraintes se sont reproduites dans une certaine mesure après la débâcle du régime Mouvement pour la Révolution (MPR) défait par l'AFDL, la coalition politico-militaire dirigée par Laurent-Désiré Kabila en 1997.

Sous la gouvernance de Laurent-Désiré Kabila, l'armée congolaise - sous la forme des Forces armées congolaises (FAC) puis des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) - est toujours à la recherche d'une identité, confrontée aux problèmes de sa crédibilité nationale en raison de sa composition ethno-régionale qui paraît biaisée en faveur des ressortissants *Baluba* et particulièrement *Balubakat*. Même dans le cadre du processus de paix de Lusaka et de Sun City, l'armée congolaise constituée dans le cadre des FARDC, reste confrontée au défi qui se pose ainsi aux responsables ayant la charge de construire des forces armées nationales. Ainsi, les forces armées congolaises de la RDC se trouvent confrontées à des contraintes d'équilibrage communautaire qui en affectent les capacités et le niveau de professionnalisation et de professionnalisme ainsi que le caractère national.

LA GESTION POLITIQUE DE LA SECTORISATION MILITAIRE

Ce vocable désigne la formulation et l'« implémentation » de codes professionnels et fonctionnels de conduite qui garantissent l'autonomie de décision et d'action des « secteurs militarisés » dans le contexte politique et stratégique des sociétés étatiques africaines. Il est alors question de voir comment les formations militaires associées aux souverainetés étatiques post-coloniales d'Afrique sont capables de développer un espace propre et autonome d'organisation. Cet espace est d'ailleurs construit par des rationalités structurantes et opérantes basées sur le regard du soldat de métier. Bien entendu, cette optique de professionnalisation inscrite dans le cadre institutionnel et normatif de la démocratie pluraliste, n'est pas favorable à la prévalence d'une armée de répression.

Les transformations institutionnelles engendrées par les courants de la démocratisation des sociétés étatiques imposent aux armées africaines de recourir à des paradigmes différents. Il s'agit de mettre en œuvre de nouveaux modèles doctrinaux et stratégiques autant que de nouvelles procédures tactiques, techniques et opérationnelles de conduite des armées à des « technologies de pouvoir » relatives à la formulation et à l'exercice de leurs missions et fonctions dans une optique légale-rationnelle (Foucault, 1994 : 635-637). Il est alors question de mettre en place des régulations professionnelles et fonctionnelles basées sur un modèle de valorisation d'une autonomie dépolitisée des armées africaines. Ce modèle de gestion des politiques militaires et sécuritaires peut permettre de « dompter le monstre », de domestiquer la dynamique monstrueuse d'armées privées de toute autonomie sectorielle et dévoyées en forces prétorienne (Luckham, 1998 : 591-592).

Le respect différentiel des exigences de la professionnalisation des secteurs militaires : le défi de la fonctionnalité des armées

Les armées africaines doivent faire face, entre les années 1990 et 2000, aux exigences du redéploiement démocratique et républicain de la machine militaire de pouvoir (Campbell, 1998 : 558). Elles doivent ainsi composer avec les logiques politico-gouvernantes et politico-institutionnelles de la démocratisation pluraliste de formations étatiques africaines jusque-là organisées sur un socle normatif et structurel de monopolisme symbolisé par l'État de

parti unique. Il est alors question de reconstruire les relations entre le soldat et le politique dans un sens où les formations militaires associées aux fonctions souveraines se voient reconnaître une forte autonomie sectorielle.

Les armées africaines sont soumises à des exigences institutionnelles de restructuration devant leur permettre de s'adapter aux contours formationnels, fonctionnels, constitutionnels et évolutionnels de la démocratie pluraliste. Ces contours leur imposent d'encadrer strictement l'exercice de l'armée comme « force politique » (Dabezies, 1978). Dans ce registre de consolidation de l'autonomie professionnelle et fonctionnelle des armées africaines, il convient de les prémunir ou de les immuniser contre des manœuvres accentuées et orientées de politisation de leurs structures, fonctions et activités. Ces manœuvres sont précisément susceptibles de compromettre l'exercice autonome et sectorisé de « la spécificité militaire » dans un sens favorable à l'institutionnalisation consistante et performante d'États africains démocratisés (Boëne, 1990).

L'expérience sud-africaine de consolidation professionnelle des armées militaires

Le souci de soumettre la nouvelle armée sud-africaine post-*apartheid* aux exigences républicaines d'autonomie professionnelle s'est traduit de 1994 à 1998 par des mesures de restructuration et de transformation des schémas de politique de défense et de sécurité. Il s'agit de mettre en question les cadres autoritaires ségrégationnistes, colonialistes et monopolistes de « militarisation de l'Afrique du Sud » liés aux formes prétoriennes du régime d'*apartheid* (Ciock, Nathan, 1989). Dans cette optique de professionnalisation républicaine de la nouvelle SANDF, les autorités gouvernantes et militaires ont aussi travaillé à réduire « la surpolitisation de l'armée », de manière à dégager et à désengager les forces et les formations militaires de la compétition politique (Dabezies, 1978 : 265).

La mise en place républicaine et démocratique de la SANDF comme armée institutionnelle et professionnelle s'est notamment opérée avec l'intermédiation du *Defense Secretary*. Cette structure a permis d'ajuster et d'arbitrer les relations entre l'autorité civile et le commandement militaire, afin d'assurer la dépolitisation d'une institution militaire longtemps marquée par la prévalence et l'influence des *Pretoria's Praetorians* (les prétoriens de Prétoria) (Frankel, 1984). Ainsi, le mouvement de réforme actionné à travers le *Defence White Paper* et la machinerie englobante de la *South African Defence Review*, constituait un moyen de préserver la nouvelle armée sud-africaine contre des démarches instrumentalistes et clientélistes de politisation en travaillant à « maintenir la pureté de la fraternité (d'armes) » (« *Maintaining the Purity of Brotherhood* ») (Williams, 2003 : 11). Il s'agissait de sortir la SANDF de jeux gouvernants capables d'en compromettre l'autonomie fonctionnelle et professionnelle.

L'expérience zaïroise-congolaise d'une instrumentalisation politique persistante des corps militaires

Le régime MPR-Mobutu qui a prévalu au Zaïre de 1965-1967 à 1967 s'est établi dans une logique d'« absolutisme patrimonial » recourant abondamment à une utilisation principautaire et principautaire de type monarcho-féodal dans laquelle les forces armées nationales d'alors, les FAZ, étaient instrumentalisées (Callaghy, 1984). Dans cette structuration, les institutions militaires zaïroises modelées par le mobutisme gouvernant étaient fondamentalement orientées comme des structures prétoriennes ayant « un rôle politique assumé » (Tshiyembe, 1998). Leur utilisation partisane et quasi-factionnelle dans les massacres de Lubumbashi liées à la contestation socio-politique pro-démocratique dans les années 1990 en est une illustration.

Même avec l'avènement du « néo-lumumbisme » gouvernant à travers les régimes de Laurent Désiré Kabila (1997-2001) et de Joseph Kabila (2001-...), les autorités politiques civiles de la République démocratique du Congo – restaurée en 1997 à l'issue de l'effondrement du Zaïre mobutiste – n'ont pas réussi à installer une nouvelle gestion politique des affaires de défense et de sécurité permettant à ces instances gouvernantes de faire que les FAC puis les FARDC puissent « sortir du jeu du pouvoir » (Chouala, 2004 : 149). Les centres gouvernants congolais orientés et coordonnés par les présidents Laurent Désiré Kabila et Joseph Kabila ont hérité du passif sécuritaro-militaire accumulé sous la gouvernance du Président Mobutu Sese Seko. Ils n'ont pas toujours réussi à contrecarrer les dynamiques liées à « la désintégration de l'armée congolaise » parce que leur propre gestion sécuritaire est restée canalisée par des techniques et tactiques prétoriennes de politisation (Meitho, 2002).

La rationalisation approfondie inégale de la logique militaire : le défi des relations civilo-militaires apaisées et de l'éthique martiale revalorisée

Les armées africaines désormais inscrites dans les rythmes et les cadences de la démocratisation des sociétés étatiques post-coloniales dont elles sont pour chaque pays le bras séculier, sont effectivement confrontées à la nécessité déontologique de ne pas être simplement des « sabres du prince », de commodités outils à la disposition souveraine de leaders présidentiels posés en fait en monarques présidentielistes (Nkoa, 1996 : 75). Dans cette optique, les dynamiques républicaines et démocratiques de transformation normative et institutionnelle du jeu sociopolitique sont appelées à favoriser « la réappropriation de l'esprit militaire », à cultiver des comportements vertueux assurant « la respectabilité et l'honorabilité des armées » (Chouala, 2004 : 151). Ces dynamiques sont précisément liées aux réformes mises en œuvre pour renforcer la professionnalisation des armées africaines.

Les formations militaires souveraines que sont les armées africaines dorénavant positionnées au sein d'espaces institutionnels démocratiques-polyarchiques, sont tenues de déployer et de développer leur agenda structurant et opérant dans une perspective axiologique et déontologique dominée par des normes et valeurs orientées vers le « retrait du pouvoir » (Thiriou, 2008). Ce faisant, ces entités militaires sont appelées à s'inscrire dans des modèles libéraux pluralistes et échangistes d'organisation et de gestion des relations civilo-militaires capables de favoriser et de faciliter la manière dont « l'armée rencontre les mouvements démocratiques (« the military meets the democracy movement ») » (Hutchful, 1998 : 608). Les mesures de restructuration des différents volets des politiques de défense et de sécurité permettant de moderniser les armées africaines, sont des décisions devant mettre en question la militarisation curiale et patrimoniale du jeu du pouvoir. Ces produits décisionnels visent à rationaliser l'organisation des institutions militaires d'Afrique.

L'expérience sud-africaine de « civilisation » et de « parlementarisation » de la gestion des affaires militaires

En démantelant l'impressionnante armure sectaire et sécuritaire que formait la puissante « machine de guerre d'apartheid » (*Apartheid War Machine*), les entrepreneurs politiques et les autorités étatiques de l'Afrique du Sud démocratique ont décidé de défaire un modèle militaro-sécuritaire de fracture autoritaire et autocratique basé sur une gestion prétorienne des relations entre civils et militaires (Campbell, 1998 : 56). Cette démarche vise à créer des conditions politiques et institutionnelles de démocratisation réussie, afin d'« assurer la loyauté des forces armées à l'égard des institutions » (Luckham, 1998 : 593). Des mesures diverses ont permis de « renforcer le contrôle des autorités civiles, dont celui exercé par le Parlement » et à « démilitariser » « le ministère de la Défense » (Harsch, 2009).

Le *Defence White Paper*, intitulé *Defence in a Democracy*, exprime bien le consensus politique démocratique post-*apartheid* pour une gestion harmonieuse des relations civilo-militaires et un management approprié de l'éthique. Ce document précise : « l'utilisation interne de l'armée doit être soumise au contrôle du parlement et conforme aux dispositions de la constitution relatives aux droits fondamentaux. Enfin, elle doit être conforme à la législation »¹. L'architecture institutionnelle et opérationnelle réformatrice des secteurs sécuritaires-militaires en Afrique du Sud qui s'est fortement structurée autour de la mise en place des SANDF, a été conçue et élaborée par des experts conscients de « l'importance de retenir des relations civilo-militaires saines basées sur le contrôle civil des forces armées » (Butts, Metz, 1996 : 12).

L'expérience zairoise-congolaise de relations civilo-militaires tronquées et d'une éthique martiale compromise

Les groupes politico-civils et politico-militaires congolais engagés dans le processus de paix, qui a débouché sur un accord en 2002, ont travaillé en faveur d'une dynamique institutionnelle et organisationnelle dans laquelle a été constitutionnalisée l'idée selon laquelle « les forces armées sont républicaines. Elles sont au service de la nation toute entière » (Harsch, 2009). Pourtant, la mise en œuvre concrète de cette restructuration et de cette réorientation politico-éthiques et politico-techniques des formations militaires demeure problématique et controversée, rendant difficile l'application sérieuse et scrupuleuse de règles posant « les conditions d'un contrôle civil du militaire » (Thiriote, 2008).

Les mesures de civilisation et de rationalisation de l'éthique militaire adoptées dans le cadre des actions de formation et d'intégration des FARC avec l'appui de la MONUC puis de la MONUSCO ou de l'Union européenne, restent confrontées à de fortes difficultés faisant que ces nouvelles forces armées demeurent configurées par des règles pragmatique d'« État post-colonial » où ces unités militaires constituent « un facteur d'insécurité » pour les civils, malgré les réformes de 2007 à 2010 (Tshiyembe, 1998). La mise en œuvre sérieuse de l'éthique militaire au sein des FARDC est rendue continument et extrêmement difficile par la récurrence de contraintes organisationnelles qui se manifestent dans la (longue) persistance d'une « intégration vacillante » (Harsch, 2009).

Dans un tel contexte, la structuration de cette armée reste biaisée au plan de sa fondation éthico-civique et de son instrumentation technico-logistique par la permanence de traits prétoiriens. L'importance de la Garde républicaine en témoigne, et indique aussi la persistance politico-militaire de « stratégies conservatoires » (Thiriote, 2008).

*
* *

Les armées sud-africaine et congolaise sont, en dépit de leur hétérogénéité de structure et de trajectoire, confrontées chacune aux défis de l'adaptation et de l'évolution démocratiques. Elles doivent alors régler adéquatement la balance entre « démocratisation » et « militarisation » (Luckham, 1998 : 1). Ce faisant, ces armées comme leurs homologues africaines, éclairent le fait stratégique qui impose « l'enjeu de l'armée » (*the military issue*) comme « enjeu qui demeure central pour le paysage politique changeant et pour les enjeux actuels de la démocratie en Afrique » (Hutchful, Bathily, 1998). Dans cette perspective privilégiée, les deux centres militaires de puissance sont mobilisés pour aménager et manager de manière pluraliste les « modalités de la stabilité civils-militaires » (Decalo, 1989).

¹ *Union interparlementaire, contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, Genève, Centre pour le contrôle démocratique des armées, 2003.

Ceci est à faire afin d'empêcher ces formations martiales de s'installer dans le confort et le conformisme prétoriens autant que dans la connivence et la complaisance miliciennes. Pour s'adapter avec bonheur aux valeurs, normes, procédures et institutions de la démocratie pluraliste modelées par les centres globalo-libéraux et néo-libéraux de pouvoir, les armées sud-africaines et zaïro-congolaises, comme leurs consœurs africaines, se doivent de sortir de la matrice politique conformiste qui les fait s'orienter et s'organiser selon des « dynamiques d'autoritarisme et de militarisme » (Owona Nguini, 2008 : 55). Les armées africaines sont ainsi soumises à des pressions conjoncturelles-stratégiques, structurelles-systémiques et culturelles-éthiques qui les contraignent à se restructurer et se reconfigurer pour se mettre résolument à « l'heure de la démocratie et des droits de l'homme » (Nkoa Atenga, 1996).

Mathias Owona Nguini,

Université de Yaoundé II

BIBLIOGRAPHIE

Ango Ela P., 2001, « La militarisation de la société civile », dans Ela Ango P. (éd.), *La prévention des conflits en Afrique centrale*, Paris, Karthala.

Bangoura D., 1992, *Les armées africaines 1960 – 1990*, Paris, C.H.E.A.M., La Documentation française.

Bangoura D., 2010, « Les armées africaines face au défi démocratique », *CSID*.

Bayart J.-F., 1991, « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La baule et puis après ? », *Politique africaine* n° 43.

Boëne B., 1990, *La spécificité militaire*, Paris, Armand Colin.

Butts K. H.; Metz S., 1996, *Armies and democracy in the new Africa: lessons from Nigeria and South Africa*, US Army War College, Strategic Studies Institute, V.

Campbell H., 1998, «The Dismantling of the Apartheid Military Machine and Problems of Conversion of the Military – Industrial Complex», dans Hutchful E., Bathily A., *The military and militarism in Africa*, Dakar, Codesria.

Chouala Y. A., novembre 2004, « Quelles armées pour la démocratie en Afrique », *Défense Nationale*.

Ciock J., Nathan L. (éd.), 1989, *War and society: the militarization of South Africa*, Cape TOWN/New York, David Philip St Martin's Press.

Decalo S., décembre 1989, «Modality of Civil – Military Stability in Africa», *Journal of Modern African Studies*, 27 (A).

Foucault M., 1994, « De la gouvernementalité », dans Foucault M., *Dits et écrits*, Tome IV.

Frankel P., 1984, *Pretoria's praetorians: civil – military relations in South Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hall P., avril 1993, "Policy and Paradigms, Social Learning and the State: The Age of Economic Policy – Making in Britain", *Comparative Politics*, 25 (3).

Harsch E., avril 2009, « La réforme des forces de sécurité africaine », *Afrique Renouveau*, Vol. 23 (1).

Huntington S., 1957, *The soldier and the State: the theory and politics of civil – military relations*, New York, Vintage Books.

Hutchful E., 1998, "Military Issues in the Transition to Democracy", dans Hutchful E. et Bathily A. (éd), *The military and militarism in Africa*, Dakar, Codesria, III.

Hutchful E., Bathily A., 1998, « Introduction », dans Hutchful E. et Bathily A. (éd.), *The military and militarism in Africa*, Dakar, Codesria.

Luckham R., 1998, "Taming the Monster: Democratization and Demilitarization", dans Hutchful E., Bathily A. (éd.), *The military and militarism in Africa*, Dakar, Codesria.

Meitho K. A., 2002, *La désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila*.

Mosse G. L., 2003, *De la grande guerre au totalitarisme de la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette.

Nkoa Atenga C., 1996, *Les armées africaines : à l'heure de la démocratie et des droits de l'Homme*, Paris, Edicef.

Nnoli O., December 1997, "[The military, civil society and democracy in Africa](#)", *DPMF Workshop and Conference Proceedings*.

Owona Nguini M. E., 2008, « La construction et déconstruction de la paix et de la guerre en Afrique Subsaharienne : entre présidence perpétuelle, centralismes principautaires et cultures de la démocratie », *African Prospective*, n° 002.

Thiriot C., 2008, « La place des militaires dans les régimes post – transition d'Afrique subsaharienne : la difficile réorganisation », *Revue internationale de politique comparée*, Vol.15, 2008/1.

VARIA : LE ROLE POLITIQUE DE L'ARMEE DANS LES PAYS D'AFRIQUE LUSOPHONE

Neia FERNANDES MONTEIRO

Résumé – Cette bibliographie commentée pose la question du rôle politique de l'armée dans les pays d'Afrique lusophone, en particulier en Angola, en Mozambique et en Guinée-Bissau. L'absence d'une armée nationale dans ces pays, au profit de groupes armés affiliés à des partis politiques, nous interpelle à deux titres. D'abord cela révèle la fragilité des structures étatiques, notamment en matière de défense et de sécurité. Ensuite, il existe une relation de défiance entre les acteurs politiques et les militaires, alors même que les seconds devraient se soumettre aux premiers, en particulier au pouvoir exécutif. La récurrence de coups d'État ou de guerres civiles marque profondément les relations entre la sphère politique et l'institution militaire dans chacun de ces États. Ces instabilités ont pour premières victimes les populations qui souffrent continuellement des insuffisances des services publics étatiques. Dans chacun des pays considérés, l'État-nation est remis en cause à travers les jeux d'influence entre les gouvernements et les militaires. La question de la sécurité et de l'État de droit apparaît comme un enjeu majeur dans les Palop.

.....

INTRODUCTION

Les pays d'Afrique lusophone, encore appelés les Pays d'Afrique de Langue Officielle Portugaise (Palop) sont au nombre de cinq : le Mozambique, la Guinée-Bissau, l'Angola, le Cap-Vert et Sao Tome-et-Principe. Au-delà d'un héritage colonial commun, dont la langue portugaise, ces pays ont des caractéristiques géographiques et politiques similaires. Ces États ont entre 40 et 42 ans d'existence¹. Cette jeunesse explique dans une certaine mesure leur fragilité. En effet, l'appareil étatique peine à se structurer, notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les Palop ont tous une géographie maritime sachant que si ce ne sont pas des îles (Cap-Vert et Sao Tome-et-Principe), ils sont bordés soit par l'océan Atlantique (Guinée Bissau et Angola), soit par l'océan Indien (Mozambique). D'un point de vue démographique, ces pays sont relativement peu peuplés entre Sao Tome-et-Principe (212 679 hab.) et le Mozambique (22 061 451 hab.). La population est majoritairement jeune. La moyenne d'âge dans les Palop est de 19 ans² et ces pays doivent faire face à de forts taux de chômage. Par exemple, l'Angola, pays qui connaît une croissance économique forte ces dix dernières années³, a un taux de chômage d'environ 25 %⁴. De fait, ces jeunes sont plus enclins à être attirés par des activités illicites ou du mercenariat. En outre, ces pays sont tous classés parmi les pays en voie de développement, avec un Indice de développement humain (IDH) faible, à l'exception du Cap-Vert⁵. La problématique du développement est l'un des défis majeurs pour l'appareil d'État.

¹ La plupart des pays ont obtenu leurs indépendances entre 1973 et 1975.

² Demographic profile per country www.indexmundi.com

³ Taux de croissance : 8,1 % en 2012, estimé à 7,2 % pour 2013 (Banque mondiale, 2013).

⁴ [Angola Economic Outlook](#).

⁵ Rapport sur le développement humain 2013 : « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », PNUD, 2012. Selon l'IDH le Mozambique se trouve à la 185ème place sur 187; 176 pour la Guinée-Bissau à la 176ème place, l'Angola à la 148ème, São Tomé-et-Principe à la 142ème place et le Cap-Vert, classé parmi les pays à revenu intermédiaire, est à la 132ème place.

Les Palop ont hérité d'une tradition idéologique proche du marxisme du fait de la contribution de pays communistes (URSS et Cuba) à leur lutte pour l'indépendance. Ainsi, l'environnement politique dans les PALOP a longtemps été marqué par un système de parti unique cherchant à maîtriser l'ensemble des processus de production et à contenir la dissidence. Ces pays n'ont connu d'ouverture au multipartisme qu'à partir des années 1980 et ont réalisé leurs premières élections démocratiques au cours des années 1990. Les principaux facteurs de ce changement sont la fin de la Guerre froide, mais aussi les crises économiques qui ont touché les Palop. La population et les groupes politiques ont été mobilisés pour proposer des alternatives au pouvoir en place.

Ces pays ont été avec le Portugal et le Brésil, à l'initiative de la création de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), le 17 juillet 1996. La communauté a adopté l'Architecture de sécurité et de défense mis en place par l'Union africaine. Ce mécanisme de coopération sécuritaire se veut utile pour la prévention et la résolution de conflits en Afrique. Dans ce cadre, la CPLP a été à l'initiative de l'opération « *Operação Felino* » en mars 2011 en Angola. Cette opération a permis la formation du Commandement opérationnel de la Force interarmées multinationales (FIM) de la CPLP, afin de promouvoir le développement de leur capacité d'engagement dans des missions de maintien de la paix.

Si les pays évoqués connaissent aujourd'hui une relative stabilité politique, ils ont été depuis leurs indépendances en proie à de multiples crises politico-militaires. Cette étude sous la forme d'une bibliographie commentée abordera la problématique de la relation entre l'armée et le politique dans les Palop. En effet, dans ces pays les conflits ont souvent été provoqués par les forces armées ou ont justifié des ingérences militaires dans les affaires intérieures (comme extérieures) des États en question. Dès lors, il apparaît crucial de comprendre la place et le rôle de l'armée dans le jeu politique national, à travers notamment l'étude des causes de la conflictualité récurrente au Mozambique, en Angola et en Guinée-Bissau.

Dans un premier temps, nous aborderons le sujet à partir d'ouvrages assez généralistes. Nous étudierons ensuite le cas du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau, sur la base d'articles classés chronologiquement.

LES PALOP (PAYS D'AFRIQUE DE LANGUE OFFICIELLE PORTUGAISE)

2002 – *A history of postcolonial Lusophone Africa*, par Patrick Chabal, with David Birmingham, (et al.)

Patrick Chabal et ses co-auteurs offrent une présentation de l'histoire récente des Palop. Cet ouvrage s'articule en deux grandes parties. La première est une approche comparative des caractéristiques de ces « jeunes » État-nations tandis que la seconde aborde les aspects historiques et sociopolitiques de chacun des cinq pays. L'approche historique comparative développée par Chabal est présentée brièvement.

Chabal défend l'idée selon laquelle les pays d'Afrique lusophone ont eu un déficit de vision politique au lendemain de leurs indépendances, notamment en raison de l'absence d'une élite nationale prête à engager leur pays vers la construction d'un État-nation. En effet, « l'union des forces anticoloniales avait comme objectif l'indépendance et non le projet politique d'un État-nation » (Maino, Chabal, *et al.*, 2002).

Depuis les luttes anticoloniales, les violences, guerres civiles et coups d'État ont été orchestrés par les forces politico-militaires de manière récurrente. Les partis politiques étant généralement tous affiliés à une armée, des coups d'État ou des violences partisans et ethniques ont eu lieu, pour contester les résultats et provoquer de nouvelles élections (par exemple en Angola en 1992).

Les facteurs de ces instabilités sont multiples : exacerbation des divisions ethniques, religieuses ou politiques mais aussi crises économiques et quêtes des ressources naturelles. Chabal parle de l'incapacité de ces pouvoirs économiques et politiques à assurer un développement économique durable pour leur pays (p. 88). En invoquant le concept d'État « néopatrimonial », il dénonce la consécration de relations privilégiées entre les nouvelles élites au pouvoir et leur « clientèle », c'est-à-dire les personnes affiliées à un parti, et déplore l'absence de leaders nationaux capables de dessiner un projet national à destination de l'ensemble de la population sans distinction (Borges, João, 2003 : 175-193).

2003 – *Da violência colonial ordenada à ordem pós-colonial violenta. Sobre um legado das guerras coloniais nas ex-colónias portuguesas*, par Borges Coelho J. P.⁶.

J. P. Borges Coelho, un expert de l'histoire du Mozambique, aborde la question de l'héritage des guerres coloniales dans les Palop. Il conclut sur l'émergence de sociétés militarisées avec « un potentiel de violence » menaçant l'ordre social et politique de ces pays. Le Mozambique, l'Angola et la Guinée Bissau ont été très fortement fragilisés au lendemain des guerres d'indépendance⁷. L'un des problèmes auquel ont été confrontés ces pays a été l'intégration des ex-combattants d'origine mozambicaine, bissau-guinéenne ou angolaise qui étaient sous les ordres des Portugais durant les guerres coloniales. En effet, le Portugal a mené une politique de recrutement et de formation d'hommes au niveau local (surtout dans les zones rurales) dans les trois théâtres de guerre cités, pour renforcer ses troupes, en utilisant notamment un discours qualifiant les nationalistes de terroristes. Il s'agissait de transformer la guerre coloniale en guerre civile. Observant les trois cas de guerres coloniales, J. P. Borges Coelho montre à quel point l'héritage de cette période est imprégné de facteurs de discordes, donnant lieu à un usage répété de la violence par les populations et les forces politico-militaires. En effet, des affrontements récurrents ont eu lieu entre les forces gouvernementales et les rebelles, mais aussi entre populations d'origines ethniques différentes, notamment en Angola. L'usage de la violence est considéré comme un instrument quasi légitime pour la construction identitaire et l'affirmation du pouvoir dans ces pays, par les militaires en particulier.

⁶ Borges C. et João P., 2003, « *Da violência colonial ordenada à ordem pós-colonial violenta. Sobre um legado das guerras coloniais nas ex-colónias portuguesas* », Lusotopie, 2003 : 175-193. Consulté le 18 septembre 2013.

Traduction : « De la violence coloniale ordonnée à un ordre post-colonial violent. À propos de l'héritage des guerres coloniales dans les ex-colonies portugaises ».

⁷ La guerre d'indépendance du Mozambique a duré de 1964 à 1974; celle de la Guinée Bissau, qui fut de moins grande intensité (suite aux négociations politiques du parti nationaliste) a duré de 1963 à 1974 ; elle a duré 14 ans en Angola (de 1961 à 1975). Le Cap-Vert a participé aux négociations et bénéficié des choix stratégiques du Parti africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) ; et Sao Tome-et-Principe a acquis son indépendance en 1975 grâce au mouvement nationaliste (Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe), qui a notamment profité de la faiblesse portugaise, le Portugal doit faire face à la Révolution des Œillets d'avril 1974.

ANGOLA

1995 - La troisième guerre angolaise, par Alex Vines.

Cet article permet de comprendre le lien indéniable entre pouvoir politique et économique et enjeux territoriaux et sécuritaires. L'Angola, avec son potentiel économique, est source de convoitises, au niveau international, mais aussi au niveau national et régional.

L'auteur revient sur les circonstances de la reprise de la guerre civile après les premières élections des 29 et 30 septembre 1992. La contestation des résultats du premier tour par l'Union nationale pour l'indépendance totale (Unita) de l'Angola, parti politique mené par Savimbi, a été à l'origine de la reprise de la guerre civile. Cet acte politique appuyé sur des ressources militaires a été vivement critiqué par la communauté internationale. Les affrontements entre les deux camps, l'Unita et le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) ont coûté la vie à près de 1 200 personnes en moins de trois mois. Suite à plusieurs tentatives de négociations infructueuses, et à la violation des précédents accords en janvier 1993⁸, la communauté internationale constatait que « l'Angola est retourné à la guerre civile »⁹. Les efforts de médiation de l'ONU ainsi que la perte de contrôle par l'Unita d'une grande partie du territoire a permis au gouvernement de reprendre la main sur des centres stratégiques tels que Ndalatanto. « Il semble que les commandants [des Forces armées angolaises (FAA), la nouvelle armée unifiée], veulent tirer profit de l'élan militaire qu'ils ont gagné et consolider leur avantage territorial et stratégique maintenant significatif sur l'Unita ». L'enjeu territorial est primordial. Conquérir de nouvelles régions urbaines permet à l'Unita de gagner en légitimité ; et pour le gouvernement, ne pas les perdre, est signe de son intégrité territoriale.

La guerre civile avait débuté en novembre 1975 après les accords d'Alvor avec les Portugais, lorsque les différents mouvements nationalistes avaient proclamé l'indépendance chacun de leur côté. Cette guerre civile a fait environ 1 million de morts et ne s'est achevée qu'en 2002. Ce fut notamment le théâtre d'une guerre par procuration, où se prolongeaient la Guerre froide, avec l'affrontement entre le pouvoir marxiste-léniniste représenté par le MPLA et soutenu par l'URSS et Cuba, d'une part, et la guérilla de l'Unita, soutenu par les États-Unis et l'Afrique du Sud, d'autre part. Le 20 novembre 1994, un protocole de paix est signé entre les deux principaux protagonistes, le gouvernement et l'Unita. L'absence des deux dirigeants, Savimbi et le président dos Santos, est considérée néanmoins comme le signe d'un manque de confiance mutuelle dans le processus de paix.

2003 – War and Identity in Angola, Two Case-Studies, par Inge Brinkman (195-221)

Cet article confronte les allégations ethniques aux circonstances de la guerre civile angolaise pour finalement affirmer que l'identité ethnique est une question majeure pour expliquer les dynamiques du conflit en Angola et son instrumentalisation par les acteurs politico-militaires. Les discours politiques tenus par les différentes parties aux conflits se sont fondés sur la fragilité de l'identité nationale angolaise pour exacerber les différences et monter les populations les unes contre les autres. Brinkman aborde cette question à travers deux cas d'étude: premièrement, le nationalisme congolais au nord de l'Angola ; deuxièmement, la construction des catégories « ville » et « campagne » au Sud-Est de l'Angola.

⁸ Les accords de Bicesse qui établissait un embargo sur les armes des deux camps n'ont pas été respectés.

⁹ Boutros Boutros-Ghali, sixième secrétaire général de l'Onu, de janvier 1992 à décembre 1996.

Le premier cas d'étude questionne le lien entre ethnicité et nationalisme dans la partie Nord de l'Angola. Les trois mouvements nationalistes du pays seraient classés en trois groupes ethniques et religieux : le MPLA est lié au groupe ethnique Mbundu (environ 20% de la population) et aux *mestiços*, qui vivent dans les milieux urbains selon un mode de vie proche de celui des Portugais ; le Front de libération nationale de l'Angola (FNLA) serait lié au Bakongo (15% de la population) ; et l'Unita à l'Ovimbundu (environ 37% de la population). Les différentes parties se sont dressées les unes contre les autres à travers les discours de propagande : le MPLA a catégorisé le FNLA « d'étranger » en raison de ses liens avec le Zaïre, alors que le FNLA voyait le MPLA comme un parti « non-africain ».

Le deuxième cas d'étude montre à quelle point l'opposition « ville/campagne », entre les *vakamusenge* et les *vakambongi* a été source de conflits. Les manipulations politiques et militaires des différences sociales entre les communautés des villes et des campagnes ont été à l'origine d'importantes violences en Angola. Dans ce processus, campagne et ville ont été divisées selon une catégorisation absolue liée à l'identité des belligérants. Des caractéristiques spécifiques ont été attribuées aux *vakamusenge* et *vakambongi* de manière à les distinguer facilement. « L'écart grandissant entre ville et campagne pendant la guerre a été perçu comme imposé : il a été décrit comme une conséquence de la politique armée (Brinkman, 2003 : 217) ».

MOZAMBIQUE

1992 – *Cults of Violence and Counter-Violence in Mozambique*, par K. B. Wilson

Ce texte s'inscrit dans la période de la fin de la guerre civile au Mozambique. L'auteur défend l'idée selon laquelle il existe un culte spirituel de la violence et de la contre-violence au Mozambique depuis l'indépendance du pays en 1975. L'analyse porte sur le lien entre pouvoir traditionnel et légitimité populaire invoqué par les forces politico-militaires.

Le pouvoir des rites et du culte de la violence apparaît comme un substrat essentiel du jeu politique dans ce pays. Dans le contexte de l'érosion de l'autorité étatique, une intense compétition entre la *Renamo*, le *Frelimo* et les forces locales a eu lieu, pour s'accaparer d'un pouvoir spirituel (p. 529). Dès le début de la guerre civile, la *Renamo* a mené une guerre des esprits en utilisant la magie et les pouvoirs traditionnels dans le but d'instaurer un climat de peur au sein de la population, en particulier dans les zones rurales, comme à Zambézia. La ritualisation de la violence a été un moyen de protection des auteurs de cette pratique, mais aussi une marque de leadership et de légitimation des exactions.

Le *Frelimo* a eu recours au culte du pouvoir militaire surnaturel pour contrer l'avancée de la *Renamo* sur le territoire. D'autres formes de légitimité de la violence se sont développées, notamment le culte de Naprama, qui s'appuie davantage sur des ressources politiques et militaires pour asseoir son autorité. Sa tactique a été de conquérir les cœurs des paysans en les délivrant des peurs infligées par la *Renamo* et en invoquant la maîtrise de la mort. Ce groupe aurait reçu l'appui du *Frelimo* pour mener ses opérations.

L'expérience de la guerre par des moyens mystiques et une soi-disant « hégémonie spirituelle » a exclu la tenue de débats politiques en profondeur. Elle pose la question de la légitimité populaire de forces politiques, militaires et religieuses dans un contexte de guerre civile. Le contrôle des esprits apparaît comme une source de légitimité pour le contrôle de la population et du territoire, défiant ainsi la capacité de l'État à apporter la sécurité à ses ressortissants. L'instauration d'une terreur systématique et d'un culte de la violence révèle

l'impuissance des acteurs mozambicains à aller vers un équilibre des pouvoirs et une reconfiguration des dynamiques sociopolitiques fondés sur les valeurs démocratiques et le dialogue. À la fin de cet article, l'auteur se demande : « [...] si les forces mobilisant la culture populaire et les traditions peuvent réellement pacifier la guerre institutionnalisée et désamorcer le cycle de la violence » (Wilson, 2010 : 582).

2003 – Mozambique, quelle démocratie après la guerre ? (Introduction au thème), coordonné par Luís de Brito

Ce texte est l'introduction d'un ouvrage consacré à l'analyse politique, économique et sociale de la situation au Mozambique post-conflit¹⁰. Il questionne les dimensions du pouvoir politique dans ce pays. Le principal argument repose sur l'accapement du jeu politique par le *Frelimo* au détriment de l'opposition, en l'occurrence la *Renamo*. La faible participation de la population aux élections témoigne du désengagement populaire vis-à-vis de la « chose » politique dans un pays où le « semblant de démocratie » cache les vices d'un « pouvoir hégémonique autoritaire adapté au pluralisme »¹¹. On constate la difficulté pour l'opposition de se constituer en contre-pouvoir, en raison notamment du passé conflictuel dont hérite la *Renamo*. La *Renamo* a toujours été une force de déstabilisation du gouvernement mozambicain.

La constitution de la *Renamo* en force politique s'est opérée entre 1992 et 1994 après le « démembrement de sa structure militaire, [...] et [...] la formation d'un appareil politique fondé sur la mobilisation de militants et sympathisants civils issus de son réseau clandestin » (p. 8). La *Renamo*, qui était auparavant davantage une force militaire, dispose de moins en moins de moyens pour se faire entendre sur la scène politique. De fait, elle n'a jamais vraiment eu de rôle politique à proprement parlé dans la mesure où elle n'a jamais été capable de proposer un programme politique ou de s'intégrer dans les débats de société. La *Renamo* a été qualifiée de « corps social guerrier » par Christian Geffray, anthropologue français spécialiste de l'Afrique. Ce groupe a eu recours au discours de victimisation et a menacé d'un retour à la guerre pour se faire entendre de la population et du *Frelimo*. L'entrée de la *Renamo* en politique serait seulement le reflet d'une continuation du conflit par d'autres moyens.

GUINEE-BISSAU

2012 – Au-delà des compromis : les perspectives de réformes en Guinée-Bissau, par Crisis Group

Cet article, publié par l'International Crisis Group (ICG), expose les conditions d'une réforme structurelle de l'État guinéen, mais surtout de l'institution militaire. Une série de recommandations est formulée. L'article revient sur les événements marquant de la situation politico-militaire bissau-guinéenne – notamment les tentatives de coup d'État du 1^{er} avril 2010, mais aussi celui du 26 décembre 2011 et la mort du président Malam Bacai Sanhá le 9 janvier 2012 – pour présenter le contexte et démontrer l'urgence d'une réforme de l'État et de ses institutions. Cette réforme structurelle ne saurait faire omission des positions d'acteurs internationaux comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CPLP, ou encore les Nations unies, en raison de la dépendance de la Guinée-Bissau envers l'aide extérieure. La réforme du secteur de sécurité (RSS), initiée

¹⁰ Le Mozambique a connu une guerre civile de 1976 à 1979.

¹¹ Paroles de C. Messiant, citées à la p. 20.

depuis 2006, a pour principal objectif de parvenir à délier le pouvoir militaire du politique. En effet, ces institutions ont jusqu'à présent établi une sorte de « dépendance mutuelle » (p.10). L'armée doit être subordonnée au pouvoir politique¹² au lieu de se présenter comme une menace ou alternative au pouvoir (p.12). La réforme structurelle doit également considérer la place des armées étrangères en Guinée-Bissau. En effet, depuis début 2012, l'Angola a déployé une mission militaire de coopération dans ce pays. Les forces militaires nationales s'y sont montrées hostiles, accusant le pouvoir de brader la souveraineté nationale.

Outre les questions de politique extérieure et du rôle de l'armée, il s'agit aussi de donner de la visibilité aux partis de l'opposition, qui se retrouvent dans des situations d'impotence, de radicalisation, de marginalisation, contextes propices aux actions militaires. Le jeu politique pluraliste doit également inclure les différents acteurs de la société civile sans distinction fondée sur l'appartenance ethnique. Une autre considération majeure, soulignée par cet article, est la place du trafic de drogue dans le jeu politico-militaire. Les militaires bissau-guinéens, engagés dans les trafics de drogues, fondent leur légitimité sur leur participation au combat pour l'indépendance de leur pays. Ils auraient ainsi droit à des faveurs et estiment ne recevoir aucune leçon d'une classe politique qui s'enrichit grâce à des circuits souvent illégaux. La RSS et la redéfinition de la hiérarchie militaire sont alors perçues comme menaçant les intérêts personnels des forces armées. Il est recommandé de mettre fin au système de narco-traffic et à l'impunité des responsables militaires afin d'apporter une réelle légitimité et de répondre aux aspirations de la population ainsi qu'aux préoccupations de la communauté internationale (p.ii).

2012 – Les crises politico-militaires en Guinée-Bissau: Causes, problèmes et solutions, Armindo Ferreira

Cet article passe en revue la chronologie des événements ayant marqué la scène politique et militaire en Guinée-Bissau, de la résistance armée contre les Portugais jusqu'au dernier coup d'État d'avril 2012. L'auteur parle de la banalisation de la violence née des suites de la lutte armée contre le colonisateur. La création par le PAIGC¹³ des Forces armées révolutionnaires du peuple serait à l'origine d'une forme de contrôle et de discipline faisant de l'usage de la violence une action légitime. Les exécutions sommaires qui ont fait suite à l'indépendance n'ont pas été dénoncées, s'inscrivant dans une « complicité silencieuse de tous » (p.2)¹⁴. L'autoritarisme qui a régné en Guinée-Bissau au lendemain de son indépendance a instauré un cadre de peur et de méfiance, ne permettant pas la construction d'un État-nation. L'auteur parle d'un esprit criminel ancré dans les pratiques du régime.

Les coups d'État successifs ainsi que l'assassinat de chefs politico-militaires, tels que Ansumane Mané ou Veríssimo Seabra, sont présentés comme les manifestations d'une milice étatique (Ferreira, 2012 : 4). Ferreira démontre qu'il existe une culture de la violence intériorisée, notamment chez les membres du PAIGC. Il déplore le passage « d'un parti de héros » à « un parti d'assassins ». Le PAIGC n'a pas réalisé le projet de Cabral¹⁵, celui d'une société construite sur la base de principes et de valeurs respectant la dignité humaine. Au contraire, il a forgé des « hommes guerriers, experts dans l'art de tuer » (p.4). La militarisation de la politique en Guinée-Bissau est selon lui une triste réalité faisant état

¹² Le chef d'état-major bissau-guinéen avait affirmé le 26 juillet 2010 que l'armée s'engageait à lutter contre l'insubordination et que les militaires seraient dorénavant un exemple de discipline et de respect du pouvoir civil.

¹³ PAIGC : Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert.

¹⁴ Une complicité silencieuse de tous.

¹⁵ L'intellectuel guinéen et cap-verdien Amílcar Cabral a été à l'origine du mouvement nationaliste avec la création du Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC).

d'une instabilité politique et institutionnelle chronique. Toute tentative d'amorçage du processus démocratique se voit interrompue par les factions politico-militaires. L'impunité des putschistes apparaît comme un élément crucial favorisant la répétition de coups d'État. Pour finir, l'auteur pose la question suivante : de quelle légitimité disposent les militaires pour interrompre l'ordre constitutionnel démocratique et imposer leur volonté ? (p.5)

2014 – *Is there a risk of a new coup Guinea-Bissau?* par Iss Africa (Théroux-Bénoni, Toupane, Kabran, 2014)

L'institut d'études et de sécurité (ISS) a publié une analyse politique de la situation en Guinée-Bissau, quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles et parlementaires, prévu pour le 13 avril 2014. Cette analyse cherche à savoir s'il existe un risque de nouveau coup d'État dans ce pays, après celui qui a eu lieu en avril 2012 en donnant un éclairage particulier sur le contexte politique continuellement instable. L'article revient sur les événements qui ont marqué la scène politico-militaire en cette période de crise, jusqu'au déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies (MISSANG), mobilisation qui a irrité nombreux militaires guinéens.

L'article met d'abord l'accent sur ce qui diffère entre la situation politico-militaire au moment du coup d'État de 2012 et ce nouveau contexte pré-électoral. Il note à cet effet le défaut de figures politiques controversées dans la liste des candidats. Par exemple, l'absence de Carlos Gomes Junior est notée comme un facteur central d'apaisement des tensions. Durant cette phase de transition, la scène politique guinéenne a été totalement remodelée, avec l'apparition de nouveaux partis, ce qui laisse l'embarras du choix aux électeurs.

Les auteurs reviennent également sur la surveillance des élites militaires notamment impliquées dans le narco trafic. Ces derniers ont intérêt à faire profil bas et à ne pas compromettre le processus électoral ainsi qu'à former de nouvelles alliances au niveau de la Communauté internationale. Selon le rapport, le candidat qui gagnera les élections ne pourra pas ignorer les intérêts des militaires, faute de quoi, ils pourront toujours recourir à leur arme principale, le coup d'État.

Finalement, l'article considère que les principales causes de l'instabilité qui ont précédé le coup d'État de 2012 se maintiennent à la veille des nouvelles élections de 2014. De fait, un nouveau coup d'état serait envisageable. Des causes structurelles de l'instabilité sont encore présentes.

En effet, sans une réforme en profondeur de l'armée, il est peu probable que les nouveaux leaders politiques soient plus respectés par les militaires, et ce, plus spécifiquement si leurs réformes vont à l'encontre de l'intérêt de ces derniers. La fin de l'instabilité en Guinée-Bissau requiert effectivement la fin de l'interférence des élites militaires dans les affaires politiques. L'auteur recommande que les militaires ne soient pas considérés simplement comme étant à l'origine des problèmes mais aussi porteurs de solutions.

Le nouveau Président devra introduire d'importantes réformes principalement dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice. L'auteur observe également qu'un dialogue politique entre les différents acteurs politiques, militaires et avec la société civile est nécessaire afin d'arriver à élaborer un nouveau contrat social.

CONCLUSION

L'ensemble des contributions citées permettent de conclure sur l'absence d'une exception lusophone à la problématique du rôle politique de l'armée dans la plupart des pays d'Afrique. La conception de l'armée sur ce continent diffère grandement de la vision « occidentale ». Selon cette pensée occidentale, l'armée constitue une formation unique dont les missions premières et légitimes sont d'assurer la souveraineté, l'intégrité territoriale de l'État et les intérêts stratégiques nationaux. L'armée, telle qu'elle est perçue par la société civile en Afrique généralement, apparaît non comme subordonnée au pouvoir politique mais davantage comme régulatrice et contestataire du pouvoir en place. Elle se donne un droit de regard sur les représentants politiques et s'implique pleinement dans la gestion du pays, quitte à le faire basculer dans l'insécurité. Le 30 septembre 2013, le chef des forces armées guinéennes, Indjai, accusait le gouvernement de transition d'incompétence et a également déclaré que les postes de Premier ministre et de ministre des Finances devraient être occupés par des militaires¹⁶.

Les rapports entre les forces armées et le pouvoir politique en place sont marqués par des relations de suspicion permanente. D'un côté, les dirigeants se méfient des acteurs militaires à même de les renverser par des coups d'État. De l'autre, les forces militaires, aussi divisées soient-elles, mettent en place des actions armées ou non, dans le but de prendre part aux activités politiques et économiques du pays.

La question du partage des ressources est centrale dans la compréhension de ces dynamiques de pouvoir. L'absence d'une armée nationale, la privatisation de la sécurité (en Angola notamment) ainsi que la mise en place de partis politiques affiliés à une armée (sur des fondements ethniques parfois) ou d'un régime protégé par une armée non nationale, sont autant de facteurs de déstabilisation du pays. Cela révèle le caractère aléatoire et confus des structures assurant des missions régaliennes, qui au lieu d'être garantes de la défense et de la sécurité nationale, sont sources d'instabilités et de violences. L'État-nation se trouve ainsi en constante fragilisation alors même qu'il émerge à peine des héritages coloniaux.

L'enjeu principal à venir pour nombreux pays d'Afrique repose sur la prééminence des institutions politiques dotées d'un mode de fonctionnement transparent et légitimé par le droit.

Neia Fernandes Monteiro,

Chargée de projet à la délégation de l'Union européenne (UE) en république du Cap vert.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Borges Coelho J., 2003, « [Da violência colonial ordenada à ordem pós-colonial violenta. Sobre um legado das guerras coloniais nas ex-colónias portuguesas](#) », *Lusotopie*.

¹⁶ « [Chefe das Forças Armadas acusa Governo guineense de 'incompetência](#) », *Deutsche Welle*.

Chabal P., (avec Birmingham D., Forrest J., Newitt M., Seibert G., Silva Andrade E.), 2002, *A history of Postcolonial Lusophone Africa*, Bloomington, Indiana University Press.

Maino E., Chabal P. *et al.*, 2004, [A history of Postcolonial Lusophone Africa](#), London, Hurst, Cahiers d'Études africaines.

Angola

Brinkman I., 2003, « [War and Identity in Angola, Two Case-Studies](#) », *Lusotopie*/

Paoliello T. O., 2011, [O padrão de atuação das empresas de segurança privada: o caso de Angola](#), Mémoire de Relations Internationales, Puc de São Paulo.

Vines A., janvier 1995, « [La troisième guerre angolaise](#) », *Politique africaine*, Londres.

Mozambique

De Brito L., 2010, « Mozambique, quelle démocratie après la guerre ? », *Politique africaine*, n° 117.

Théroux-Bénoni L.-A., Toupane P. M., Kabran M. E., 8 avril 2014, "Is there a risk of a new coup Guinea-Bissau", *ECOWAS Peace and Security report*.

Wilson K. B., 1992, « [Cults of Violence and Counter-Violence in Mozambique](#) », *Journal of Southern African Studies*, Vol. 18, n° 3.

Guinée-Bissau

Dieme K., 2013, « [Guinée Bissau : les militaires menacent de prendre le pouvoir](#) », *Afrik*.

Ferreira A., 2013, « [As Crises Político-Militares na Guiné-Bissau : Causas, problemas e Soluções](#) », Especial Guinée-Bissau, *Jornal Expresso das Ilha*, n° 546.

ISS Africa, juin 2012, « Peace and Security Council Report, 2012 - Country analysis, Guinea-Bissau », *Iss Africa*, n°35.

Pour aller plus loin

Bertelsen B. E., 2003, « [The traditional Lion is Dead](#) », The Ambivalent Presence of Tradition and the Relation between Politics and Violence in Mozambique », *Lusotopie*.

Deutsche Welle, 1^{er} octobre 2013, « [Chefe das Forças Armadas acusa Governo guineense de incompetência](#) ».

Malaquias A., 2007, *Rebels and Robbers: Violence in Post-Colonial Angola*, Nordic Africa Institute.

Messiant C., 1995, « MPLA et UNITA : processus de paix et logique de guerre », *Politique africaine* n° 57.

POST-FACE : DU LIEN ENTRE ETAT, ARMEE ET SOCIETE

Mathurin HOUNGNIKPO

Dans le cadre du processus de formation de l'État dans l'Afrique post-coloniale, les forces armées ont été établies comme élément manifeste de dispositif de l'État, leur mission principale étant la défense de la société contre toute agression externe. Elles ont un rôle de renfort dans la sécurité intérieure, seulement en cas de nécessité absolue. En d'autres termes, la principale raison d'être de l'établissement d'une armée était la défense territoriale de l'État. Par la suite, les forces armées étaient censées se transformer en forces nationalistes et non-partisanes dont la loyauté appartenait avant tout à l'État. L'ère post-coloniale en Afrique a vu se produire un dérapage des forces armées par rapport à cette philosophie dans de nombreux États africains : depuis l'avènement de l'ère de « l'indépendance politique », les forces armées de plusieurs États africains se sont, à cause de ce qu'elles estiment être l'échec des gouvernements civils à préserver la stabilité politique et à réaliser une croissance satisfaisante, divisées en factions, en groupes ethniques et en forces partisans loyales à toute une gamme d'intérêts particuliers divers, au détriment de la société toute entière. L'une des conséquences de cette réalité est le « *prétorianisme* » ou la détermination par les forces armées que leur fonction première est de « débarrasser la société des politiciens irrécupérables » qui gèrent mal la *res publica*.

Les forces armées représentent les différentes organisations et moyens militaires qu'un État consacre à la mise en œuvre de sa politique de défense. Leur mission première est d'assurer la sécurité de l'État, la défense de ses intérêts et la protection de ses populations et territoires vis-à-vis d'une menace extérieure. Elles peuvent également recevoir des missions de maintien de la paix, dans un cadre international. En théorie, la mission des armées nationales africaines n'est pas différente, au départ, de celle des armées française et britannique, du fait d'une certaine filiation. Tout au plus, les armées africaines insistent davantage sur leur rôle de symbole de la souveraineté de l'État, avec un drapeau, une devise, un hymne national où État et armée apparaissent comme intimement liés.

Hormis ce contexte, la mission première d'une armée est la défense nationale. Sa mission seconde, celle du maintien de l'ordre, ne lui est pas spécifique puisqu'elle relève en priorité des forces de sécurité (police, gendarmerie) et qu'elle n'est mise en œuvre que si celles-ci sont dépassées. Encore faut-il préciser qu'en principe, toute armée ne peut utiliser la force que de manière hiérarchisée, structurée, coordonnée, c'est-à-dire dans le respect des règles établies. Mais dans la pratique, on constate que très vite, les armées africaines cessant de respecter ces missions, ont commencé à exercer des fonctions qui les éloignent de leur raison d'être. Elles se sont rapidement orientées par les nouveaux chefs d'État vers une fonction politique, contrairement au principe de neutralité. La plupart des présidents, qu'ils soient civils ou militaires, les utilisent pour leur accession et leur maintien au pouvoir.

Dans le sillage de ce qui a été perçu comme un échec de l'engagement affirmé des dirigeants civils envers les objectifs d'accélérer la modernisation et le développement, plusieurs officiers des forces armées africaines se sont considérés comme investis d'une « mission » de mettre un terme à la pauvreté, à l'analphabétisme et à la maladie. Dans le cadre d'une transformation spectaculaire, les forces armées africaines, perçues initialement comme « faibles et fragiles », sont devenues des forces politiques puissantes et incontournables. La fréquence des coups d'États militaires, tant réels que supposés, donne l'impression que le continent souffre d'une culture politique permissive. Lorsqu'elles ne sont pas directement au pouvoir, les forces armées africaines deviennent une sorte d'éminence grise tirant les ficelles dans l'ombre, sélectionnant de manière absolue celui qui gouverne et les modalités

d'exercice de son pouvoir. Alors qu'elles sont supposées exécuter de manière loyale, efficace, et sans remise en question, dans le cadre de leurs capacités professionnelles, les forces armées africaines se sont arrogées le rôle d'arbitre sous prétexte de servir les intérêts supérieurs de la nation.

Alors que le discours sur la démocratisation continue à dominer la réflexion des experts planchant concrètement sur la manière dont le développement de l'Afrique peut être accéléré, un des ingrédients essentiels pour parvenir à une Afrique démocratique durable reste des relations civilo-militaires saines sur le continent. De nos jours, écrire sur l'expérience de la démocratie de l'Afrique est pertinent étant donné l'histoire politique récente du continent. Toutefois, avant de se lancer sur la trajectoire de la démocratie en Afrique, un certain nombre de questions essentielles doivent être résolues, notamment celle de savoir si la démocratie, système de gouvernement permettant au peuple de détenir pouvoir et autorité, et de décider de sa propre destinée par le recours à des élections multipartites libres, justes et régulières, peut fonctionner en Afrique sans le soutien des forces armées. Non seulement l'acceptation par les militaires de la démocratisation est nécessaire, mais le progrès même, voire la survie de la démocratie, semble inextricablement lié aux caprices du leadership militaire. En d'autres termes, même avec une société civile déterminée et dynamique, l'avènement de la démocratie en Afrique reste lié à la coopération des forces armées.

On peut penser que les forces armées sont l'institution étatique la plus importante en Afrique en raison de leur capacité à exercer la force. Bien que constituant le garant ultime de la souveraineté et de la liberté lorsqu'un pays fait face à une agression extérieure, elles conservent le potentiel de renverser les autorités civiles démocratiquement élues, abattant au passage la démocratie. Il est évident que ce paradoxe est moins problématique au sein de pouvoirs établis, mais son importance est considérable dans les démocraties naissantes en Afrique. La consolidation des démocraties émergentes et fragiles sur le continent exige que les forces armées africaines se retirent de la politique et que des mesures décisives soient prises pour promouvoir le type de professionnalisme militaire observé dans les régimes stables du monde.

Les perspectives et défis de l'Afrique en matière de démocratisation devront également définir la manière dont les pays pourraient établir un juste équilibre dans leurs relations civilo-militaires. Il est généralement courant que la relation entre une société et ses forces armées ainsi que d'autres organismes de sécurité soit difficile. C'est le cas pour les sociétés démocratiques, où les institutions publiques sont censées travailler ensemble pour le bien public. Les forces armées ont été décrites comme le bastion de la liberté, sans doute parce que chaque société a besoin d'un instrument qui la protège, mais qui protège aussi ses valeurs et ses citoyens. Pourtant, les rôles et les missions des organismes de sécurité ne sont pas appréciés de la même manière par toutes les classes sociales. De plus, la plupart des attributs fortement souhaités dans le cadre d'une force armée efficace (sa capacité coercitive, sa structure bien définie, sa discipline, son bon ordre, son efficacité, etc.) peuvent également se transformer en menaces à l'encontre de la société. En l'absence d'institutions permettant de contrebalancer la situation, il y a toujours une crainte que les forces armées utilisent leur pouvoir (ou que ce pouvoir soit utilisé par un autre segment de la société) pour perturber l'ordre social et politique, et donc fragiliser le bien-être général.

Il est sans doute vrai qu'un certain niveau de malaise et même de crainte mutuelle est susceptible de se développer entre une société et ses forces armées. Cette dernière se sent vulnérable par rapport à l'organisation et au pouvoir potentiel du militaire, et cherche à limiter son rôle et son influence dans la vie politique. D'un autre côté, lorsque les membres

des forces armées pressentent de l'incertitude ou des tergiversations au sein de la société, surtout de la part des dirigeants politiques civils, ils peuvent ressentir une certaine précarité par rapport à leur propre position, ce qui favorise la tentation d'interférer dans le processus politique. De telles appréhensions mutuelles peuvent devenir dangereuses lorsque la distance entre ces deux entités semble augmenter en matière de valeurs, d'interaction et de soutien.

Dans son étude sur l'ingérence du militaire dans la politique en Afrique, ce numéro relance le débat sur les relations civilo-militaires. Les dirigeants africains sont en train de découvrir qu'ils doivent non seulement respecter les valeurs de base de la bonne gouvernance. Au fur et à mesure qu'ils adaptent les principes de la démocratie à leur pays, ils doivent également instaurer une nouvelle tendance pour ces relations entre civils et militaires. Les politiques doivent accepter d'avoir autant d'obligations par rapport à l'armée que l'armée envers eux, en tant que symboles de l'État. Ils doivent politiquement sensibiliser l'armée à leurs droits et obligations, et aussi par rapport aux limites de leur pouvoir dans le cadre de la Constitution. La sensibilisation de la population civile par rapport à l'armée est tout aussi importante. Pour qu'émerge une véritable nouvelle ère de transition démocratique en Afrique, il faut que la suprématie civile dépasse le simple contrôle. En réalité, tous les acteurs des relations civilo-militaires sont associés au processus de surveillance : surveillance publique de la surveillance législative, elle-même regardant le pouvoir exécutif, qui lui-même inspecte l'armée. Seuls des rapports globaux avec une nouvelle vie, une nouvelle forme et une nouvelle signification, et associant l'ensemble des partenaires, seront capables de renforcer à la fois la sécurité et la démocratie sur le continent africain.

Un État démocratique libéral remplit son rôle protecteur au sein de la communauté politique en instituant un État de droit, respecté à travers la sanction. Pour préserver son autorité, l'État doit protéger ses citoyens des menaces étrangères, par le biais en particulier d'une institution militaire efficace. Paradoxalement, l'armée est bien souvent cette même menace dont les citoyens cherchent à se protéger. Alors qu'il est important d'avoir une armée assez forte pour protéger l'État, les forces armées ne peuvent pas rester sans son contrôle propre. Libérée des restrictions imposées, l'armée peut très bien poursuivre ses propres intérêts et désirs, et constituer une menace interne pour le pouvoir souverain. Inversement, l'armée ne peut pas non plus être entièrement dominée par l'État car elle pourrait être alors amenée à suivre le pouvoir civil dans ses passions, sapant ainsi la puissance militaire et par conséquent la sécurité.

Ce qui demeure une certitude et qui ressort clairement de ce dossier, c'est que pour que la démocratie africaine réussisse, les relations civilo-militaires, et en fait le secteur entier de la sécurité (à savoir l'armée, la police, la gendarmerie et les services de renseignement), doit être réformé. Les armées ont pendant longtemps représenté un obstacle majeur à la démocratie en Afrique, s'emparant du pouvoir à une fréquence accablante et dominant bien souvent le processus politique même sous des régimes civils. Malheureusement cette tendance perdure en divers endroits. Pourtant, au fur et à mesure, les armées africaines, d'ennemis de la démocratie, en deviennent les défenseurs dans quelques pays. Le rôle positif joué par l'armée dans la transition démocratique de nations telles que le Mali et le Bénin s'est avéré décisif, mais ne doit pas être surestimé. Les armées en Afrique constituent et resteront des acteurs politiques cruciaux. Selon William Gutteridge, « la question n'est pas de savoir si les armées vont participer à la politique mais plutôt de savoir dans quelle mesure et par quels moyens » (Gutteridge, 1985 : 79). Welch et Smith ont également saisi pertinemment le rôle et la place des forces armées dans la société en avançant que « le rôle politique de l'armée n'est point une question de oui ou non, mais de combien et de quelle sorte » (Welch, Smith, 1974 : 23). Le rôle de l'armée dans la défense et la poursuite des

fragiles démocraties africaines est non seulement évident mais aussi crucial : les armées africaines doivent devenir des alliées vitales pour tout individu, État ou organisation en faveur d'un gouvernement ouvert.

La problématique commune des articles est celle de la mise en place en Afrique de ce que Stepan appelle une « stratégie démocratique envers l'armée » (Stepan, 1988). Cette stratégie souligne la négociation de pactes entre des intérêts civils rivaux, ainsi qu'entre les groupes civils et les militaires, la nécessité pour les civils étant de s'habiller à remettre en question les affirmations des institutions militaires en matière de secret et d'expertise exclusive sur les affaires. En un mot, chacune des parties (le civil et le militaire) doit comprendre ses rôles et obligations vis-à-vis de l'autre, pour parvenir à l'équilibre et à l'efficacité recherchés pour une gestion saine des affaires du pays.

Il est évident que les régimes africains nouvellement démocratisés font face à de nombreux défis pour subordonner des institutions militaires indisciplinées et pour restructurer des infrastructures inefficaces et détériorées. Il est également probable que la réorganisation des relations civilo-militaires se déroule dans un contexte de crise à multiples facettes : crise économique et ressources limitées, litiges constitutionnels, questions au sujet des droits humains, légitimité contestée, etc. Ces objectifs exigent une réévaluation fondamentale non seulement des structures du lien et du contrôle civil-militaire, mais aussi de la doctrine, de la mission et des structures des forces, et même du modèle militaire existant sur le continent.

Depuis les indépendances, les forces de sécurité de la plupart des pays africains avaient souffert de la médiocrité de la gouvernance. Quand l'ingérence politique n'avait pas érodé leur professionnalisme et conduit à des recrutements effectués sur une base ethnique ou géographique, les dirigeants politiques ont essayé d'acheter la loyauté de forces spéciales au détriment des armées nationales. Contrairement à la croyance populaire, ce sont surtout les régimes militaires qui ont nui à l'efficacité des forces de sécurité, tandis que les États à parti unique pour leur part exigeaient la loyauté au parti avant le professionnalisme des forces armées. Souvent, on s'est assez peu intéressé au rôle et à la mission des forces de sécurité ou à leur bonne gestion. Parfois, elles ont servi d'employeur de dernier recours, d'où des effectifs militaires pléthoriques, mais sans entraînement adéquat et au niveau d'éducation très bas.

La relation entre les autorités civiles et les institutions militaires est un élément vital de la gouvernance démocratique. Toutefois, trop nombreux sont les pays en transition pour lesquels l'équilibre entre le savoir et le pouvoir penche lourdement en faveur des institutions militaires et permet aux militaires d'exercer une influence politique excessive. Lorsque les militaires peuvent agir en jouissant d'une grande autonomie sans aucune transparence ni contrôle civil, il est presque impossible de délimiter leur rôle dans la politique nationale et d'assurer leur intervention dans les limites des paramètres démocratiques. Or, la démocratie n'est pas possible sans un contrôle effectif des forces armées par les civils, appliqué à travers des mécanismes constitutionnels, législatifs et budgétaires, autant que par le professionnalisme de l'armée.

L'évolution des relations civilo-militaires en Afrique se poursuit à mesure du retrait important des militaires du processus de prise des décisions politiques dans de nombreux États. Le débat se poursuit aussi autour du rôle que doivent jouer les forces armées en matière de sécurité et de politique. Sur le continent africain, l'absence d'une gouvernance démocratique efficace du secteur de la sécurité s'est révélée être une cause importante de fragilité des gouvernements ou de guerre civile. Il existe par conséquent une demande publique croissante exigeant une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité par le

biais d'une suprématie civile. Même si les militaires sont mieux à même d'identifier les dangers et les réponses appropriées à ces dangers, seuls les civils peuvent déterminer le niveau de risque acceptable pour la société. Examiner l'armée en tant qu'acteur institutionnel dans la politique, la démocratie et, en dernier lieu, la gouvernance, ne serait pas évident dans les analyses des grandes démocraties occidentales, mais en omettre le rôle dans le débat civilo-militaire en Afrique constituerait une erreur.

Mathurin Houngnikpo,

Chercheur indépendant, expert des questions militaires et de sécurité

BIBLIOGRAPHIE

Gutteridge W., January 1985, "Undoing Military Coups in Africa," *Third World Quarterly*, vol. 7, no. 1.

Stepan A., 1988, *Rethinking Military Politics: Brazil and the Southern Cone*, Princeton University Press, Princeton, NJ.

Welch Jr. C. E., Smith S., 1974, *Military Role and Rule: Perspectives on Civil-Military Relations*, Pacific Grove, CA: Duxbury Press.

ANNEXES

Annexe 1. Pays ayant connu au moins un coup d'État depuis les indépendances et/ou source d'instabilité militaire

1. Angola	1973-2002, guerre civile opposant les rebelles de l'UNITA au gouvernement MPLA du président Dos Santos.
2. Bénin	1988, Matthieu Kérékou subit 3 tentatives de coups d'État.
3. Burkina Faso	1966, Sangoulé Lamizana renverse Maurice Yaméogo. 1980, Saye Zerbo renverse Sangoulé Lamizana. 1982, coup d'État du capitaine Thomas Sankara qui renverse Jean-Baptiste Ouédraogo. 1987 coup d'État contre le président Thomas Sankara. Blaise Compaoré devient président de la République. 31 octobre 2014 : une insurrection populaire pousse le président Blaise Compaoré à la démission du fauteuil présidentiel. Le lieutenant-colonel Isaac Zida est désigné par l'armée chef du régime intérimaire et promet de « rendre le pouvoir au civil ». Il tient parole. En novembre 2014, Michel Kafando, un civil, est officiellement investi président de la transition. En septembre 2015, les militaires du régiment de sécurité présidentielle (RSP) annonce la dissolution des autorités civiles de transition. Le général Gilbert Diendéré, resté proche de l'ancien président Compaoré annonce le coup d'état contre le président civil Kafando et son premier ministre, un officier, Isaac Zida. Le 23 septembre, Michel Kafando et Isaac Zida, sont officiellement réinvesti dans leur responsabilité présidentielle et de premier ministre.
4. Burundi	1966, Michel Micombero renverse Ntare V. 1976, Jean-Baptiste Bagaza renverse Michel Micombero. 1987, Pierre Buyoya renverse Jean-Baptiste Bagaza. 1993, le président Melchior Ndadaye est assassiné. 1996, Pierre Buyoya renverse Sylvestre Ntibantunganya.
5. Congo-Brazzaville	1963, David Moussaka et Félix Mouzabakani renversent Fulbert Youlou. 1977, Joachim Yhombi-Opango renverse Marien Ngouabi. Guerre civile de 1997-1999. Pascal Lissouba chassé du pouvoir au profit du général Denis Sassou-Nguesso.
6. Côte d'Ivoire	1999, coup d'État du général Robert Gueï.
7. Érythrée	Guerre contre l'Éthiopie ayant débouché sur l'indépendance de l'Érythrée.
8. Éthiopie	1974, Aman Andom renverse Haïlé Sélassié 1 ^{er} . 1974, coup d'État du Lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam contre Aman Andom. Il sera renversé en 1991.
9. Gabon	1964, coup d'État, contre le président Léon Mba remis au pouvoir par l'intervention militaire française.
10. Gambie	1994, coup d'État portant au pouvoir le président Yahya Jammeh.
11. Ghana	Gouvernements civils et militaires se succèdent entre 1972 et 1981 année du coup d'État du lieutenant Jerry Rawling.
12. Guinée Bissau	1980, coup d'État de Joao Bernardo Vieira contre Luis de Almeida Cabral. 1999, Ansumane Mané renverse Joao Bernardo Vieira. 2003, Verissimo Correia Seabra renverse Kumba Yala.
13. Guinée	1984, coup d'État de Lansana Conté après le décès de Sékou Touré. 2008, Moussa Dadis Camara s'accapare du pouvoir à la mort de Lansana.
14. Guinée équatoriale	1979, coup d'Etat d'Obiang NGuema Mbazogo contre Francisco Macias Nguema.
15. Lesotho	Gouvernement militaire de 1970 à 1993.
16. Liberia	1980, coup d'État portant au pouvoir un directoire militaire, Samuel

	Doe renverse William Richard Tolbert. 1989 à 1996, guerre civile. 1990, Prince Johnson renverse Samuel Doe.
17. Libye	1969, Mouammar Kadhafi renverse Idris 1er.
18. Madagascar	1971, révolte populaire portant au pouvoir le capitaine de frégate Didier Ratsiraka. Pouvoir militaire de 1971 à 2001. Marc Ravalomanana issu des élites économiques accède au pouvoir. 2009, Andry Rajoelina renverse le régime de Marc Ravalomanana.
19. Mali	1968, coup d'État de Moussa Traoré contre Modibo Keita. 1991, coup d'État de Amadou Toumani Touré. 2012, mutinerie des militaires et coup d'État du Capitaine Sanogo.
20. Mauritanie	1978, Mustafa Ould Salek renverse Mokhtar Ould Daddah. 1984, Maaouiya Ould Taya renverse Mohamed Khouna Ould Haidalla. 2005, Ely Ould Mohamed Vall renverse Maaouiya Ould Taya. 2008 Mohamed Ould Abdel Aziz renverse Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi.
21. Mozambique	1975-1991, guerre civile opposant le FRELIMO et la RENAMO.
22. Niger	1974, Seyni Kountché renverse Hamani Diori. 1996, coup d'État conduit par le général Ibrahim Barré Maïnassara. 1999, Daouda Malam Wanké renverse Ibrahim Baré Maïnassara. 2010, Djibrilla Hamidou renverse Tandja Mamadou.
23. Nigeria	1966, Johnson Aguiyi-Ironsi renverse Nnamdi Azikime. 1975, Yakubu Gowon renverse Johnson Aguiyi-Ironsi. 1983, Muhammadu Buhari renverse Shehu Shagari.
24. Ouganda	1966, Milton Obote renverse Edward Mutesa. 1971, Idi Amin Dada renverse Milton Obote. 1979, Yusufu Lule renverse Idi Amin Dada. Après la dictature d'Idi Amin Dada (1971-1979), puis de celle de Milton Obote en 1980 et en 1985 (Basilio Olara Okello renverse Milton Obote), Yoweri Museveni organise un coup d'État en 1996.
25. République centrafricaine	1966, Jean Bédel Bokassa renverse David Dacko. 1979, David Dacko renverse Bokassa 1 ^{er} . 1981, André Kolingba renverse David Dacko. 2003, François Bozizé renverse Ange-Félix Patassé. 2013, coup d'Etat des rebelles de la Seleka contre le président Bozizé.
26. République démocratique du Congo	1998, Laurent désiré Kabila accède au pouvoir par les armes. En 2001 Laurent désiré Kabila est assassiné par son garde du corps.
27. Rwanda	1973, Juvénal Habyarimana renverse Grégoire Kayidanda. 1994, coup d'État anticipant le génocide des Hutus contre les Tutsis.
28. Seychelles	1977, F. Albert René devient président après un coup d'État.
29. Sierra-Leone	Guerre civile en 1965 et 2002.
30. Soudan	1958, Ibrahim Abboud renverse Abdullah Khalil. 1969, Gaafar Nimeiry renverse Ismail al-Azhari. 1985, Swar al-Dahab renverse Gaafar Nimeiry. 1986, Ahmed al-Mirghani renverse Swar al-Dahab. 1989, Omar el-Béchéir renverse Ahmed al-Mirghani.
31. Somalie	1991, coup d'État contre Siad Barré.
32. Tchad	1975, Noël Milarew Odingar renverse François Tombalbaye. coup d'État en 1965-1966, 1973. 1979, Goukouni Oueddei renverse Félix Malloum. 1982, Hissène Habré renverse Goukouni Oueddei.
33. Togo	1963, Emmanuel Bodjollé renverse Sylvanus Olympio. 1967, coup d'État de Gnassingbé Étienne Eyadema. 2005, Faure Gnassingbé, fils du président Étienne Eyadema, tente un coup d'État constitutionnel et fait voté un amendement lui permettant de succéder à son père.
34. Union des Comores	1975, Saïd Mohamed Jaffar renverse Ahmed Abdallah. 1976, Ali Soilih renverse Saïd Mohamed Jaffar. 1978, Said Atthoumani renverse Ali Soilih. 1995, Ayouba Combo renverse Saïd Mohamed Djohar. 1999 le colonel Azouma Azali organise un coup d'État contre Tadjidine Ben Said Massoude.
35. Zaïre	Mobutu Sese Seko renverse Joseph Kasa-Vubu. 1997, Laurent Désiré Kabila renverse Mobutu Sese Seko.

Annexe 2. Pays n'ayant jamais connu de coup d'Etat

Afrique du Sud
Botswana
Malawi
Sénégal
Zambie

Annexe 3 : Lexique

Préparé par Clara Gandin, étudiante de Master, Institut d'études politiques de Paris (IEP de Paris)

Autocratie (en grec : *autos*, soi-même et *kratos*, pouvoir, « qui tire son pouvoir de soi-même ») : Régime politique dans lequel un seul individu possède tous les pouvoirs et tire sa légitimité de lui-même. Ce pouvoir peut alors être qualifié de personnel et d'absolu.

Coup d'État (militaire) : tentative, réussie ou non, de conquête du pouvoir politique. De nature inconstitutionnelle ou illégale, cette tentative est le plus souvent fondée sur l'usage ou la menace de la force. Le coup d'État peut être tenté (voire réalisé) à l'initiative d'un groupe d'officiers, de l'armée en tant que corps, ou d'un haut responsable civil soutenu par tout ou partie de l'armée.

Démocratisation : phénomène correspondant à l'extension progressive du principe de la citoyenneté à un plus grand nombre de participants ou/et à un champ politique plus vaste, dans la perspective d'une prise de décision collective directe ou par l'intermédiaire de représentants élus. De façon plus spécifique, le terme qualifie le passage de formes diverses d'autoritarisme à la démocratie ; il implique un degré variable de consentement de la part du régime en place. On parle de « transition démocratique » pour désigner une période dont rien n'assure pourtant qu'elle doive déboucher sur la démocratie ; elle désigne communément les sorties de dictature.

Dictature : à l'origine, désigne chez les Romains la magistrature suprême exercée dans la République par un dictateur légalement investi par le Sénat, à titre provisoire, des pleins pouvoirs, pour faire face à une situation critique où les règles ordinaires de gouvernement sont suspendues. Ces limites de durée ainsi que le caractère légal de la dictature disparaît avec Auguste : la dictature devient alors le maintien d'un ou de plusieurs individus au pouvoir, de façon arbitraire, autoritaire voire tyrannique, sans autre frein apparent que la volonté de celui ou ceux qui l'exercent.

Régime autoritaire / autoritarisme : régime où la majorité des gouvernants ne dépendent pas de l'élection. Il se caractérise par un pluralisme limité : la compétition pour le pouvoir y est restreinte à certains candidats, la liberté d'expression est elle-même limitée, la protection juridique est imparfaite et même partielle, voire partielle. L'expression publique de désaccords politiques importants y est interdite, tandis que l'opposition légale est soit interdite, soit encadrée et surveillée. L'autoritarisme peut prendre différentes formes, qui se distinguent selon la fragmentation des lieux de pouvoir et l'origine et le mode de sélection de ceux qui prennent part aux décisions. Le « pluralisme limité » de Juan LINZ désigne les

régimes dictatoriaux où la compétition pour le pouvoir reste masquée et échappe à la volonté formelle des gouvernés, tolérant une certaine expression politique (expression limitée aux secteurs coïncidant avec les orientations fondamentales des dirigeants, ou qui sont cooptables dans la perspective d'un élargissement de l'assise sociale du régime, assuré au prix de la tolérance de l'opposition).

Régime militaire : mode de gouvernement dans lequel les décisions majeures sont exclusivement prises, ou de façon prédominante, par des membres des forces armées, associés ou non à des officiers passés à la réserve. Il constitue une déclinaison du régime autoritaire excluant totalement ou largement les dirigeants civils, de par la volonté des militaires et/ou des civils. L'armée constitue alors l'État lui-même plutôt qu'une agence de l'État. La présence d'un chef d'État, d'un président de gouvernement ou de ministres issus de l'armée ne signifie pas forcément qu'un régime soit militaire, et peuvent correspondre à la catégorie de l'autoritarisme civil. Ils présentent plusieurs caractéristiques, notamment au regard de leur origine et de leur conception du pouvoir (évolution possible : ambition d'un officier soutenu par l'armée et quelques collègues, puis prise du pouvoir par l'armée comme corps constitué sous l'autorité hiérarchique de ses chefs réguliers, selon des décisions collectives et la consultation de responsables régionaux). La structure interne consiste souvent d'une junte collégiale formée de représentants de l'armée, qui peuvent chercher à s'institutionnaliser en prenant l'apparence formelle de régimes présidentiels dont le personnage central est coopté par ses pairs. Certains s'accommodent de structures moins martiales (présence de ministres civils et appui sur bureaucratie civile), d'autres colonisent les rouages de l'administration et les entreprises. Il existe des situations intermédiaires où l'armée est le soutien d'un chef d'État civil ou militaire se maintenant au pouvoir de façon plus ou moins légale, sans que ses membres confisquent les rouages de l'État.

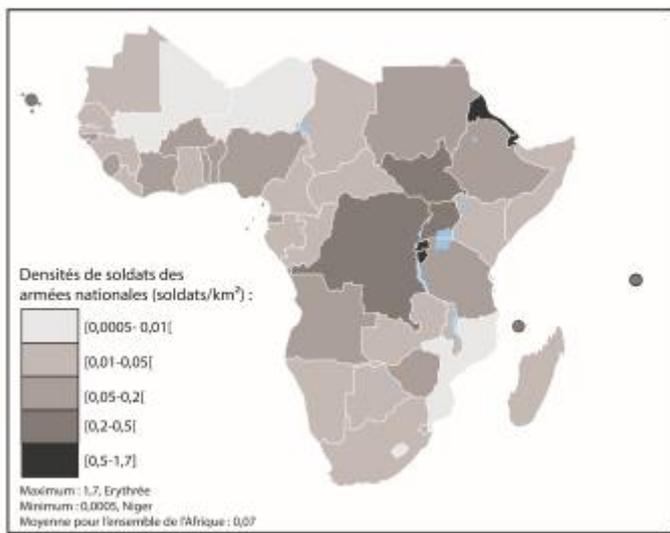
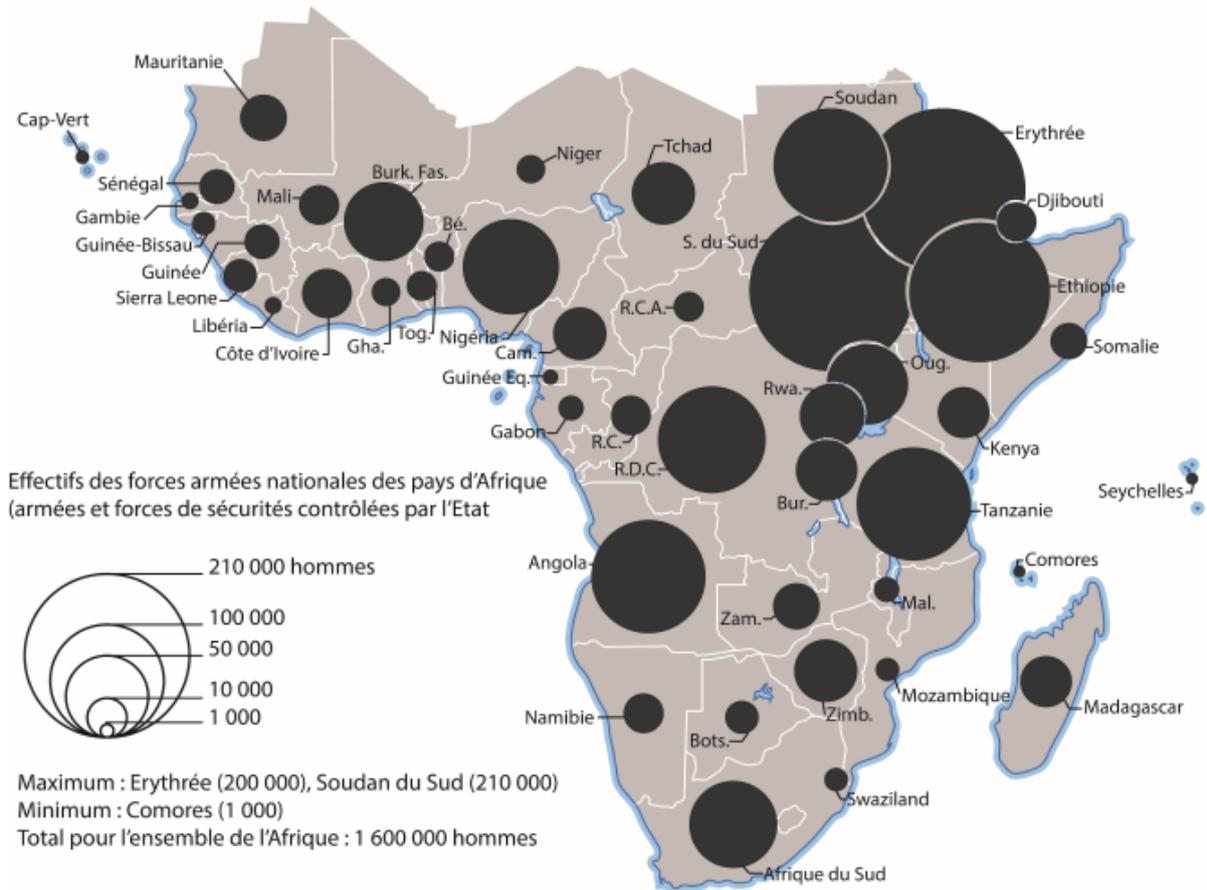
Régime politique : décrit l'organisation des pouvoirs publics (mode de désignation, compétences respectives, règles juridiques et politiques qui gouvernent leurs rapports).

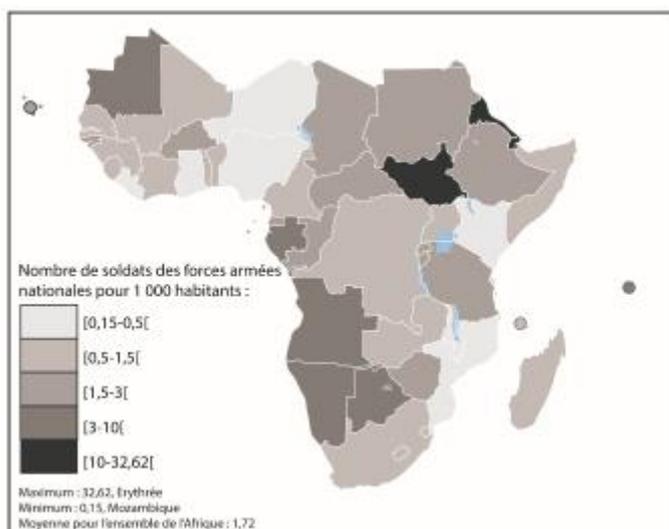
Système politique : notion plus large que la précédente, elle inclut non seulement l'organisation constitutionnelle des gouvernants mais aussi d'autres acteurs et d'autres processus tels que le régime des partis, les libertés publiques, les médias ou encore les mécanismes de socialisation politique des citoyens. Le « système politique » est un mode de représentation conceptuelle des interactions politiques et des institutions qui, dans une société donnée, déterminent les décisions auxquelles se soumettent la plupart des individus ou entités collectives incluses dans ce pays ou cadre.

Puissance : selon Weber, « chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance ». En relations internationales, ce concept traduit la rivalité entre États dans un contexte global anarchique et faiblement réglementé. La puissance, dans ces conditions, est le principe qui organise la concurrence entre États et définit leurs relations ; elle permet d'anticiper les résultats de cette rivalité. Dans ce contexte, l'objectif de chaque État est de renforcer sa propre puissance pour imposer ses intérêts nationaux, améliorer sa sécurité et protéger sa souveraineté, voire se doter d'une position hégémonique.

Sources : Hermet G., Badie B., Birnbaum P., Braud P., 2010, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin. Ressources mentionnées dans la bibliographie (Finer, Huntington, Rouquié).

Annexe 4. Effectif estimé des forces armées africaines (au sud du Sahara)





Sources : *Jane's IHS*, compilations diverses, *CIA world factbook*, (2010-2013)

BIOGRAPHIE DES AUTEURS

Axel AUGÉ est sociologue, enseignant chercheur aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan et membre du centre interdisciplinaire d'analyse des processus sociaux et humains à l'université de Rennes 2 (CIAPHS EA 2241). Ses recherches portent sur les transformations socioculturelles du corps des officiers et l'étude des relations entre l'armée et la société en Afrique subsaharienne.

Dominique BANGOURA est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, est docteur d'État en science politique et habilitée à diriger des recherches (HDR). Après avoir été Secrétaire général de l'Institut africain d'études stratégiques (IAES) au Gabon puis avoir enseigné au Département de Science politique de la Sorbonne, elle dirige les recherches à l'Observatoire politique et stratégique de l'Afrique (OPSA) et enseigne dans les Universités de Yaoundé, Abidjan ainsi qu'à l'Université Panafricaine. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont le premier *Les Armées africaines (1960-1990)*, est un résumé de sa thèse. En tant que spécialiste de l'Afrique, elle a publié plus de quatre-vingts articles scientifiques ainsi qu'une dizaine de rapports pour des organismes nationaux, régionaux et internationaux. Elle est experte en gouvernance, stratégie, sécurité, justice et RSS et a effectué des missions dans vingt-sept pays sur le continent africain.

Neia FERNANDES MONTEIRO est experte, chargée de projet à la délégation de l'Union européenne (UE) en république du Cap vert.

Amandine GNANGUENON est docteur en science politique de l'université d'Auvergne, chercheuse rattachée au Centre Michel de l'Hospital (Clermont Ferrand I). Elle est directrice du projet Guerre et recomposition du Politique, lauréat du prix émergence de la ville de Paris (2012). En 2014, elle était chercheuse principale à l'Institut d'étude de sécurité (ISS) au bureau de Dakar et chargée programme Afrique à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM) de 2010 à 2013.

Mathurin HOUNGNIKPO est chercheur indépendant. Il était jusqu'en juillet 2013, professeur titulaire de la chaire des relations civilo-militaires au Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) de l'Université de Défense Nationale (USA). À ce titre, le Dr Houngnikpo était chargé de superviser l'élaboration des programmes académiques et des cycles d'études du CESA dans le domaine des relations civilo-militaires, en particulier, l'histoire militaire de l'Afrique, la réforme du secteur de la sécurité, le contrôle démocratique civil du secteur de la sécurité, et les questions relatives à l'imputabilité, la transparence et la bonne gouvernance.

Aline LEBOEUF est docteur en sciences politiques et chercheur à l'Institut français des relations internationales (IFRI). Sa thèse, soutenue en janvier 2013 à l'université Paris I, Panthéon-Sorbonne, porte sur la réforme du secteur de sécurité en Sierra Leone.

Mathias Eric OWONA NGUINI est docteur en sciences politiques et enseignant chercheur à l'université de Yaoundé II au Cameroun et à l'école supérieure internationale de guerre de Yaoundé et chercheur à la Fondation Paul Ango Ela de Yaoundé. Il a été rédacteur en chef de la Revue camerounaise de science politique *Polis* de 1999 à 2004.

Léon SAMPANA est juriste et politologue, enseignant-chercheur au département des sciences juridiques et politiques à l'unité de formation et de recherche en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (UFR/SJPEG) de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Il est également membre de la Chaire Tocqueville en

politiques de sécurité à l'Université de Namur. Il s'intéresse dans ses recherches actuelles aux droits fondamentaux, aux relations civilo-militaires et à la gouvernance démocratique en Afrique.

Les Champs de Mars sont une revue académique qui couvre l'ensemble des domaines de la sécurité, de la stratégie et de la défense, sans préférence disciplinaire, méthodologique ou théorique.

Toute contribution envoyée aux *Champs de Mars* est soumise à une évaluation anonyme par des pairs. Elle ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication ailleurs ou être simultanément en évaluation auprès d'une autre revue. En transmettant leur texte aux *Champs de Mars*, les auteurs s'engagent à respecter ces principes.

Les auteurs peuvent soumettre trois types de contribution : des articles, des forums et des recensions.

La taille des articles se situe entre 8500 et 10000 mots maximum, en ce compris la bibliographie. Les auteurs désireux de soumettre un numéro spécial, doivent préalablement consulter l'éditeur de la revue.

Un forum regroupe une série de 3 à 5 interventions courtes, articulées autour d'un enjeu de recherche en sécurité, défense et/ou stratégie. Les contributions constitutives d'un forum doivent se conformer aux standards d'un texte scientifique. Dans tous les cas, le volume global d'un forum ne doit pas excéder 10000 mots maximum. Les auteurs qui souhaitent proposer un forum, sont invités à contacter préalablement l'Editeur en chef de la revue afin d'en discuter.

Une recension comprend entre 350 et 500 mots. Contrairement aux autres types de contribution, elle ne fait pas l'objet d'une évaluation anonyme.

Les textes doivent être envoyés par courriel à : caroline.verstappen@defense.gouv.fr

Modèle éditorial

Le corps du texte sera composé en interlignes simples (1), police Times New Roman, corps 12. Les notes de bas de page d'un gabarit limité, seront en Times New Roman, corps 10.

Les références dans le corps du texte entre parenthèses : référence (nom de l'auteur, année) ou citation (nom de l'auteur, année : pagination)

La bibliographie sera présentée ainsi :

- Pour un ouvrage :
Boudon R., 2002, *Déclin de la morale ?*, Paris, PUF
- Pour un article dans un ouvrage collectif :
Boulegue J., 1999, « De l'ordre militaire aux forces républicaines », dans Thiéblemont A. (dir.), *Cultures et logiques militaires*, Paris, PUF.
- Pour un article dans une revue :
Boulegue J., 2003 « L'officier dans la société française », *Revue de Sociologie* n°44, 4.
- Pour un rapport :
Porteret V., Prévot E., 2004, *Le patriotisme en France aujourd'hui*, Paris, Les documents du C2SD, n°72.

Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara

Dirigé par Axel AUGÉ et Amandine GNANGUËNON

Depuis la période des indépendances, l'Afrique sub-saharienne est caractérisée par l'ingérence des militaires dans le pouvoir politique sous la forme du coup d'État. Bien qu'ils ne constituent pas des phénomènes nouveaux, les événements politiques survenus ces dernières années donnent une illustration particulièrement intéressante de la complexité du lien entre le pouvoir politique et l'armée. Ce numéro thématique de la revue *Les Champs de Mars* pose la question de l'intervention des armées dans l'espace politique comme un catalyseur dans la transformation du pouvoir politique. Les études de cas présentées dans ce numéro montrent que l'armée, tout en cherchant à faire valoir ses intérêts, peut être considérée à la fois comme un corps régulateur du politique et un des acteurs de la production de l'État au sud du Sahara. Pour comprendre la variété des rationalités dans le comportement des armées, les articles rassemblés dans ce volume abordent différents cas associés à des histoires nationales singulières, pour la plupart en Afrique de l'Ouest (Guinée, Burkina Faso et Sierra Leone). Ces analyses sont complétées par une bibliographie commentées portant sur l'enjeu des relations entre armée et politique dans les pays d'Afrique lusophone.

Au-delà de la zone étudiée, la comparaison des cas sud-africain et congolais montre qu'il existe une corrélation entre l'ouverture démocratique du pouvoir politique et l'ingérence des militaires dans le champ politique national. La place des institutions militaires dans la formation d'un appareil d'État plus démocratique restent finalement posée, étant donné le degré d'institutionnalisation des armées et la diversité des trajectoires des régimes politiques en Afrique sub-saharienne.

Les contributions des chercheurs étudient, tour à tour, des cas d'étude africains afin de discerner la position du militaire dans l'appareil d'État, et donc l'institutionnalisation de l'armée dans des politiques et régimes qui se veulent parfois démocratiques. Le phénomène prétorien est également à prendre en compte, largement généralisé sur le continent. Une bibliographie commentée est enfin proposée, afin de cerner les enjeux des relations entre armée et politique dans les pays d'Afrique lusophone. A travers cette typologie, la transition des pouvoirs en Sierra Leone, en Guinée, au Burkina Faso, entre autres, sont mis en exergue dans ce dossier.

Au sommaire

Introduction au thème : de l'institutionnalisation de l'armée dans l'appareil de l'État

Axel AUGÉ et Amandine GNANGUËNON

Le coup d'État de décembre 2008 et la transition controversée en Guinée

Dominique BANGOURA

La démilitarisation paradoxale du pouvoir politique au Burkina Faso

Léon SAMPANA

D'une armée prédatrice à une force au service de l'ONU : l'exemple de la Sierra Leone

Aline LEBOEUF

Les institutions militaires sud-africaines et zairo-congolaises face aux processus démocratiques : éléments d'analyse politique et stratégique

Mathias Éric OWONA NGUINI

Varia: le rôle politique de l'armée dans les pays d'Afrique lusophone

Neia FERNANDES MONTEIRO

Postface : du lien entre état, armée et société

Mathurin HOUNGNIKPO

École Militaire

1, place Joffre – Case 38 - 75700 Paris SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/irsem>